

Auchan

RDV sur WWW.AUCHAN.CI

RDV sur WWW.AUCHAN.CI

Toutes vos courses moins chères
livrées chez vous à domicile



Fraternité Matin

Mardi 1^{er} août 2023 / N° 17 578 www.fratmat.info

Prix: 300 Fcfa • Cedeao : 450 Fcfa • France: 1,70 €

PREMIER QUOTIDIEN IVOIRIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Interview
exclusive

Retour du Pdci au Rhdp, partenariat avec le Fpi, sort des indépendants...



PHOTO : HONORE BOSSON

Cissé Baongo sans langue de bois

Pp. 2-3-4

Sécurisation des municipales et régionales

Vagondo joue la carte de la fermeté

P. 5

Infrastructures sportives

Une piscine olympique et une agora pour Attécoubé

P. 23

Dossier / An 63
pp. 16-17
Grand-Bassam attend le grand jour



Sous la Présidence de S.E.M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire

Cérémonie solennelle de remise du **Prix National d'Excellence 2023**

Vendredi 04 août 2023 • 11h • Palais de la Présidence de la République



www.prixdexcellence.gouv.ci

Retour du Pdci au Rhdp, cas de Mabri et Amon Tanoh, partenariat avec le Fpi, sort des indépendants...

Cissé Baongo sans langue de bois

Le secrétaire exécutif du Rhdp fait son bilan à mi-parcours, parle du départ du Pdci-Rda du projet du parti unifié, du partenariat avec le Fpi, s'indigne contre ses militants indisciplinés.

Comment vous vous sentez après l'investiture des candidats du Rhdp et, surtout, après avoir fait la passe, dans le Moronou, à votre partenaire Affi N'Guessan, président du Fpi ?

Je suis pleinement satisfait du bon déroulement de l'investiture de nos candidats pour les élections municipales et régionales du 2 septembre 2023. C'était une belle cérémonie, rehaussée par la présence du président du parti lui-même. Le succès de cette cérémonie d'investiture est le fruit des efforts conjugués du directoire et du secrétariat exécutif. Je tiens, au passage, à remercier tous les membres du secrétariat exécutif et du comité d'organisation pour l'important travail qui a été abattu et leur dévouement pour la réussite de cette cérémonie d'investiture. L'investiture des candidats du parti a été l'occasion de leur donner l'onction nécessaire qui va les galvaniser et les pousser à la victoire partout, afin de confirmer l'assise politique nationale du Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (Rhdp) qui est et restera le plus grand parti de notre pays. Elle a été également une opportunité de mobiliser nos militants et de les inciter à s'engager dans la campagne électorale à venir. Cette belle cérémonie d'investiture prépare d'une campagne électorale dynamique au cours de laquelle nous mobiliserons tous nos efforts pour remporter ces élections régionales et municipales et continuer à mettre en œuvre, dans l'intérêt du peuple ivoirien, le programme de société du Président Alassane Ouattara.

En ce qui concerne le retrait du candidat du Rhdp dans la région du Moronou en faveur de Affi N'Guessan, président du Front populaire ivoirien (Fpi), cela représente une décision stratégique prise par le président du parti, Alassane Ouattara, dans l'intérêt de la solidité et de la stabilité de notre partenariat politique avec ce parti frère. Je voudrais aussi rappeler que dans plusieurs autres zones, des listes inclusives intégrant des militants Fpi ont été faites, conformément aux directives du directoire du Rhdp.



PHOTO : HONORÉ BOQSON

Dans un partenariat, chaque partenaire apporte quelque chose en vue d'assurer la viabilité de l'accord. L'objectif principal du Rhdp est de rassembler les forces politiques pour construire une Côte d'Ivoire prospère et harmonieuse. En soutenant Affi N'Guessan dans le Moronou, nous avons démontré notre engagement envers l'unité nationale et notre volonté de travailler ensemble pour le bien-être de notre pays. Nous sommes déterminés à regarder au-delà de nos différences et à nous concentrer sur les intérêts supérieurs de la nation. Ensemble, nous poursuivrons notre mission de développement économique, de consolidation de la démocratie et de promotion de la paix et de la réconciliation.

Comment est née l'idée du partenariat avec cet ancien régime ?

Le partenariat avec le Fpi est

né de la conviction profonde des deux partis à transcender leurs différences idéologiques dans l'intérêt supérieur de la cohésion nationale, de la stabilité et du développement durable de notre pays. Dans un contexte où la Côte d'Ivoire est engagée dans une dynamique encourageante de

Alassane Ouattara, au président du Fpi, Pascal Affi N'Guessan, le 28 octobre 2021, au Palais de la Présidence de la République. Cette rencontre entre les deux leaders politiques a été un moment clé qui a ouvert la voie à des discussions approfondies et constructives. Elle a permis d'établir un

“ Notre objectif principal était de présenter des candidats capables de représenter efficacement les intérêts de nos électeurs ”

développement socio-économique, nous avons réalisé qu'il était essentiel de transcender les clivages politiques et de travailler ensemble avec d'autres forces politiques pour faire face aux défis actuels. Ce partenariat a pris forme à la suite d'une série de rencontres, entre le Rhdp et le Fpi, initiées après l'audience accordée par le Président de la République

dialogue direct et franc, dans le but de rechercher des terrains d'entente et de jeter les bases d'une collaboration politique solide.

Pourquoi ne parlez-vous pas d'alliance, mais de partenariat avec le Fpi ?

Nous avons choisi d'utiliser le terme partenariat pour mettre l'accent sur notre volonté de travailler ensemble

sur des questions spécifiques d'intérêt national, tout en respectant les différences idéologiques qui peuvent exister entre nos deux partis. Cette approche traduit notre désir de promouvoir une politique plus inclusive, où différentes formations politiques peuvent contribuer à la construction d'une Côte d'Ivoire prospère et harmonieuse. De plus, le contexte politique dans lequel nous opérons actuellement joue un rôle important dans notre décision de choisir le partenariat. Enfin, il est important de souligner que notre choix de partenariat politique ne signifie pas que nous excluons la possibilité d'une alliance à l'avenir. Les partenariats peuvent servir de tremplin à une alliance plus formelle et durable, une fois que des bases solides et éprouvées par le temps seront établies.

Quels sont l'esprit et la lettre de cette nouvelle collaboration entre ces deux formations politiques opposées idéologiquement ?

Cette nouvelle collaboration montre qu'il est possible, dans l'intérêt national, de transcender les chapelles et les idéologies politiques et travailler ensemble pour impulser le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire. Fondé sur le dialogue, le respect mutuel et la recherche de solutions communes, notre partenariat avec le Fpi vise à renforcer l'unité nationale et la stabili-

de sensibilisation des populations et la promotion des valeurs de tolérance, de paix et de cohésion nationale sur le terrain. Les deux parties s'engagent à éviter toute posture, tout propos et tout acte susceptible de contrarier le processus de réconciliation nationale et de nuire à la cohésion sociale.

De plus, le partenariat entre le Rhdp et le Fpi prévoit le soutien aux efforts du gouvernement en faveur d'une justice indépendante, impartiale et crédible, ainsi que la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance. Cette collaboration marque une étape importante dans le paysage politique ivoirien, démontrant que malgré les différences idéologiques, les partis politiques peuvent trouver un terrain d'entente et travailler ensemble pour impulser le développement de notre pays.

Quel est votre commentaire sur le retour de Mabri Toikeusse et Marcel Amon Tanoh ?

Je salue le retour de Mabri Toikeusse et de Marcel Amon Tanoh et, surtout, la grandeur d'esprit du Président de la République, président du Rhdp, Alassane Ouattara, qui a su leur ouvrir les bras en bon père de famille. C'est là qu'on reconnaît un bon rassembleur, un vrai leader.

Nous sommes un parti politique ouvert, qui encourage le dialogue. Leur retour au sein du Rhdp démontre la capacité de rassemblement, la force de l'unité et de l'inclusivité de notre grand parti. Ce retour signifie également qu'ils ont été convaincus que notre vision pour le développement et l'émergence d'une Côte d'Ivoire rayonnante est la meilleure. Cela renforce notre cohésion et notre détermination à réaliser les objectifs du Rhdp et nous sommes confiants que leur engagement renouvelé bénéficiera à l'ensemble de notre parti et à la nation ivoirienne. Qu'ils sachent qu'ils sont les bienvenus parmi nous.

Le Rhdp a été en alliance avec le Pdci-Rda. Qu'est-ce qui a causé occasionné la rupture ?

Nous disons que le Rhdp ne s'est pas séparé du Pd-

ci-Rda. Cette formation politique dirigée par Henri Konan Bédié ne s'est pas aussi séparée de nous. Nous étions dans une alliance qui constituait, à la vérité, l'anti-chambre du parti unifié. Toutes les réflexions, dans cette perspective, ont été menées avec le Pdci-Rda. Les communiqués, les réunions ont été faits dans cette dynamique. C'est au moment de passer à l'acte que ce parti n'a pu juger nécessaire de poursuivre la marche. Il a donc posé quelques exigences en la matière, notamment celle concernant une alternance qui lui aurait été promise dont on n'a pas eu connaissance des conditions de négociation ni même des preuves. Je crois que c'est sur cette base que le Pdci-Rda a mis fin à l'aventure, sinon tous les documents qui attestent de la concordance des vues entre le Pdci-Rda et les autres partis comme le Rdr, le Mfa, l'Udpc, le Pit, sont là. A la vérité, ce n'est pas une alliance qui a été rompue. C'est plutôt un projet qui n'a pas pu être réalisé ensemble pour la création du parti unifié, le Rhdp.

Regrettez-vous aujourd'hui le départ du Pdci-Rda ?

Le Pdci-Rda n'est allé nulle part. Ce parti est resté là où il est. Notre projet commun n'a pu se concrétiser. Mais nous ne désespérons pas. Car nous restons d'accord avec le Pdci-Rda sur les valeurs de l'Houphouétisme que sont le rassemblement, la fraternité, l'union, la discipline, le travail qui fondent la création du parti unifié Rhdp. Nous ne désespérons pas du retour du Pdci-Rda au Rhdp.

Ce qui reste, ce sont les modalités pratiques pour vivre ensemble. Comme je l'ai dit, nous ne désespérons pas du tout. Nous pensons qu'à un moment donné, le Pdci-Rda va finir par comprendre que sa place est avec nous. Quand je parle de place, je fais allusion à l'Udpc, au Mfa et au Pit, ainsi de suite. Notre rêve, nos ambitions, notre vision sont les mêmes. A un moment donné, il va falloir dépasser nos orgueils et ambitions personnels pour privilégier l'intérêt de la Côte d'Ivoire et celui de l'ensemble des Ivoiriens.

Y a-t-il des démarches en cours pour que l'espoir se concrétise ?

Quand on parle de démarche, c'est comme s'il y avait eu rupture entre nous. Ce qui n'a jamais été le cas. Les deux premiers responsables de ces partis, je veux parler du Président Alassane Ouattara et du président Henri Konan Bé-



PHOTO : HONORE BOQSON

di échangent en tant que petit frère et grand frère. Ils se parlent même assez régulièrement, contrairement à ce qu'on pourrait croire ou ce que le discours politique pourrait faire croire. La Première dame Dominique Ouattara et l'ex-Première dame Henriette Konan Bédié se parlent aussi. Et de même que le Président de la République Alassane Ouattara et l'ancien Chef de l'État se parlent, c'est de cette même façon que la Première dame Dominique Ouattara et Nady Bamba se parlent. Tout ceci, pour vous dire qu'il n'y a jamais eu de rupture entre le Rhdp et le Pdci-Rda.

Le Oui prononcé par le Pdci-Rda au Congrès pour le vote de la révision constitutionnelle peut-il être considéré comme

Le 12 août 2022, vous avez été nommé secrétaire exécutif du Rhdp. Depuis votre arrivée à la tête de cet organe important, qu'est-ce que vous avez posé comme actions notables dans le cadre de votre mission ?

Depuis ma nomination en tant que secrétaire exécutif du Rhdp, le 12 août 2022, j'ai accompli plus d'une action dans le cadre de ma mission. Tout d'abord, comme vous le savez, un parti politique est créé pour faire de la compétition électorale et gagner des élections. C'est dans ce cadre que mon premier acte a été de mettre en place un dispositif et superviser ainsi de près l'opération de révision de la liste électorale, sur le trimestre d'octobre à décembre 2022, afin de bien préparer les élections munici-

rement le point lors des réunions du secrétariat exécutif ainsi qu'au directoire. Nous maintenons également une communication trimestrielle avec les secrétaires départementaux qui en ont la charge opérationnelle. Cette opération nous permet de mieux connaître notre base militante et de l'accroître, d'améliorer la communication avec nos responsables de base et de renforcer notre organisation interne.

Par ailleurs, j'ai entrepris et conduit des travaux de rénovation du siège du parti, situé à la rue Lepic à Cocody, afin de le moderniser et le rendre plus fonctionnel. Cela a créé un environnement propice à nos activités, aux réunions et aux échanges entre les structures du parti.

Enfin, j'ai mené auprès du président du directoire le

entreprises depuis ma prise de fonction, en plus de mes activités, en vue d'assurer le fonctionnement régulier du secrétariat exécutif du parti. Je continue à travailler avec dévouement et détermination pour renforcer notre parti et contribuer au progrès et à la prospérité de notre pays.

Les élections locales du 2

responsables aux enjeux des élections municipales et régionales et à l'importance de l'unité au sein du parti. Des sessions de formation ont déjà été organisées et nous mobilisons nos militants dans chaque localité en vue de faire comprendre à tous que l'unité est la clé de notre succès collectif. Concernant le dialogue,

" Nous ne désespérons du retour du Pdci-Rda au Rhdp (...) Notre rêve, nos ambitions, notre vision sont les mêmes "

septembre constituent, à n'en point douter, un des challenges du Rhdp en général et du secrétariat exécutif en particulier.

Comment appréhendez-vous ces échéances et quelles sont les dispositions prises pour aborder cette compétition électorale ?

Je voudrais d'emblée rappeler que le Rhdp est le premier parti politique de Côte d'Ivoire avec 149 postes de mairie sur 201, soit 74,12 % et 23 conseils régionaux sur 31, soit 74,19 %. Aux élections du 2 septembre, nous comptons conserver notre place de première force politique du pays en améliorant ces résultats. Cela dit, les élections locales du 2 septembre représentent un intérêt majeur pour le Rhdp pour deux raisons. D'une part, ce sont des élections de mi-mandat qui nous permettront de préparer les élections de 2025. En ce sens, elles nous permettront de démontrer notre occupation du terrain et la vitalité des structures de base afin de bien ajuster notre stratégie.

D'autre part, ces élections donnent l'occasion au Rhdp de défendre son bilan en matière de gestion des collectivités locales et d'évaluer la perception des populations quant à sa vision et ses actions de développement pour notre pays. Pour relever ce défi de renforcer notre implantation nationale, notre parti se concentre sur trois actions principales, à savoir la communication, le dialogue et la valorisation des réalisations du Président de la République, Alassane Ouattara, président du parti.

En termes de communication, nous mettrons en place une stratégie claire et efficace afin de sensibiliser nos militants, nos cadres et nos

nous favorisons la médiation entre les cadres du parti dans les différentes localités. Nous veillerons à ce que les préoccupations et les intérêts de chacun soient entendus et pris en compte, mais dans l'intérêt supérieur du parti. Des discussions constructives sont encouragées pour résoudre les divergences et les éventuelles tensions internes, afin de parvenir à un consensus et à une solidarité nécessaires à la victoire de nos candidats. En ce qui concerne la valorisation des réalisations du Chef de l'État, nous mettrons en avant les réussites du Rhdp dans chaque localité, qui sont en réalité les réalisations du Président de la République. Cette approche renforcera la confiance et l'adhésion de nos militants et des électeurs aux listes « Rassemblement et solidarité » conduites par nos candidats.

Le Rhdp, relativement aux discours de ses hauts cadres, veut faire une razzia à ces élections.

Dans cette perspective, la direction est farouchement opposée à toute candidature indépendante dans ses rangs. En dépit de cette volonté, il y a tout de même des cadres comme Touré Alpha Yaya dans la Bagoué et Adjaratou Traoré à Koumassi, qui ont déposé leurs dossiers de candidature. Que réservez-vous à ces militants qui ont bravé les directives de la direction du parti ?

En ma qualité de secrétaire exécutif du Rhdp, je n'ai de cesse d'appeler les militants, candidats, à observer scrupuleusement la discipline du parti. Je rappelle à tous qu'il est primordial que nous

" Nous ne permettrons pas que nos acquis soient détruits par des gens sans foi ni loi "

une lueur d'espoir d'un éventuel retour de ce parti au sein de l'alliance des Houphouétistes ?

Bien sûr. Le Pdci-Rda, à travers son groupe parlementaire, n'a pas voté sous la contrainte ni par complaisance. Il a voté en tenant compte de l'intérêt supérieur de la nation et des raisons objectives profondes qui ont été à la base de cette révision. C'est donc un signe d'espoir. Cela veut dire qu'on ne s'est jamais quitté, à la vérité.

cipales et régionales à venir. Nous avons veillé à ce que tous les militants, âgés de 18 ans au moins, soient inscrits sur la liste électorale afin de pouvoir exercer leur droit de vote lors des élections locales qui se tiendront le 2 septembre 2023.

Ensuite, j'ai eu à piloter l'opération de recensement des militants du Rhdp à travers la plateforme numérique appelée E-militants. J'ai fixé des objectifs de réalisation à tous les acteurs impliqués dans cette opération et nous faisons réguliè-

processus de sélection des candidats du Rhdp pour les élections municipales et régionales à venir. Avec le présidium et le directoire, nous avons travaillé à ce que ce processus soit transparent, démocratique et basé sur des critères objectifs. Notre objectif était de présenter des candidats capables de représenter efficacement les intérêts de nos électeurs et de mettre en œuvre notre programme politique. Ces actions ne sont que quelques-unes des nombreuses initiatives que j'ai

respectons les dispositions de nos statuts et notre règlement intérieur. L'article 35 de nos statuts interdit les déclarations contre les décisions du parti et les candidatures indépendantes, tandis que l'article 36 prévoit des sanctions telles que l'avertissement, le blâme, la suspension, l'exclusion temporaire ou définitive. Le secrétariat exécutif du Rhdp, que je dirige, a appelé et continue d'appeler tous les militants du parti, conformément aux directives du directoire, à faire preuve de discipline et à éviter les candidatures indépendantes ainsi que les initiatives visant à les soutenir. Notre objectif est de promouvoir l'unité et la cohérence au sein du parti en mettant l'accent sur la nécessité de candidatures uniques de militants afin de maximiser nos chances de succès. Fort heureusement, nous constatons avec satisfaction que nos cadres manifestent de plus en plus leur engagement envers le parti et leur volonté de respecter les directives et les stratégies du directoire. Nous continuons à mener des discussions ouvertes et constructives avec tous les responsables du parti, en mettant en avant les avantages des candidatures uniques aux différents postes électifs et en présentant les arguments favorables à cette approche.

Nous soulignons les défis potentiels liés aux candidatures indépendantes, tels que la division des voix et la dilution de notre potentiel électoral. Grâce à ces efforts conjugués, nous observons une compréhension accrue de l'importance de la solidarité et de l'unité parmi les militants et les cadres. Cela a conduit à une diminution notable des velléités de candidatures indépendantes, de nombreux cadres ayant choisi de soutenir la candidature officielle du Rhdp. Nous continuerons à travailler en encourageant les militants à rester fidèles et loyaux aux principes et objectifs du parti. La discipline militante est une exigence inhérente à l'appartenance à un parti politique, et nous sommes fiers de constater que nos cadres expriment de plus en plus leur engagement envers le Rhdp en respectant les directives définies. C'est grâce à notre engagement collectif et à notre cohésion que nous pourrons réaliser une victoire électorale significative pour le parti et pour la Côte d'Ivoire.

Certaines opinions venant de la base estiment que c'est le mauvais casting des candidats investis par le parti dans les circonscriptions électorales qui suscite ces candidatures



PHOTO : HONORÉ BOQSSON

indépendantes. Que pensez-vous de ces allégations et reproches ?

Je comprends que certaines opinions, concernant la désignation de certains candidats du parti pour les élections municipales et régionales, le disent. Cependant, il est important de souligner que la sélection des candidats s'est déroulée selon un processus rigoureux et transparent, en se basant sur des critères clairement définis et avec la participation de nombreuses personnalités du parti, y

mité des candidats au sein de la base. Il est essentiel de se tourner maintenant vers l'avenir et de considérer l'intérêt supérieur du parti, comme l'a souligné le président du parti lors de la cérémonie d'investiture : « En politique, il y a toujours une prochaine fois. »

Y a-t-il eu un mécanisme de désignation des candidats du Rhdp à ces élections ?

Absolument. Sur les instructions du président du parti, le directoire et le secrétariat

cessaires ont été faits sous l'autorité du directoire et du présidium. Les décisions résultant de ce processus de sélection ont été prises après de longs mois d'échanges et environ cinq réunions du présidium. C'est à l'issue de ce long processus que les candidats ont été choisis, dans le but de donner les meilleures chances de victoire à nos listes électorales. Il est primordial de souligner que ce mécanisme de désignation des candidats a été mis en place dans un souci d'équité, de transparence et

“ En soutenant Affi N'Guessan dans le Moronou, nous avons démontré notre engagement envers l'unité nationale et notre volonté de travailler ensemble ”

compris des représentants de la base, comme je l'ai mentionné précédemment. Notre objectif principal était de présenter des candidats capables de représenter efficacement les intérêts de nos électeurs et de mettre en œuvre notre programme politique. Il est impossible de satisfaire toutes les attentes et aspirations de chaque individu au sein du parti, mais nous avons travaillé pour trouver un équilibre entre les compétences et l'intégrité des candidats, les retours d'informations en possession de la direction du parti, ainsi que la légitimité

exécutif ont mis en place une procédure exigeante et rigoureuse de sélection des candidats du parti aux prochaines élections couplées, locales et régionales. Il est important de souligner que la sélection de nos candidats est basée sur des critères tels que le militantisme avéré, la légitimité politique, la proximité et la solidarité envers les militants et l'ensemble de la population. La procédure de sélection s'est déroulée en deux phases. Tout d'abord, il y a eu l'analyse suivie de la validation des dossiers de candidature. Ensuite, des arbitrages né-

de prise en compte des intérêts du parti et de la population. Nous avons veillé à ce que les candidats sélectionnés incarnent les valeurs et les principes du Rhdp, tout en présentant des profils solides et en étant en mesure de représenter au mieux les intérêts des électeurs.

Prévoyez-vous des sanctions contre les candidats indépendants ?

J'informe que tous ceux dont les velléités de candidature sont devenues des candidatures officielles violent les dispositions, les statuts et règlements du parti. Plus

grave, ils font preuve de défiance à l'égard de leur formation politique et, surtout, à l'égard du président du Rhdp, Alassane Ouattara, qui, lors de la cérémonie d'investiture, a dit en des mots simples mais très clairs et univoques qu'aucune candidature indépendante ne sera tolérée. Ni les candidats indépendants ni ceux qui les soutiennent. Ceux qui ont donc maintenu leur candidature, en dépit des recommandations du président du parti, font preuve de défiance à son égard. Ils tireront les conséquences de leurs actes.

Allez-vous accepter la victoire des indépendants, si'ils viennent vous la remettre ?

Je l'ai déjà dit haut et fort avant la publication de la liste des candidats. Je continue de le dire et je ne cesserais de le proclamer : les candidatures indépendantes constituent des actes notoires d'indiscipline. On ne peut pas dire une chose et son contraire. C'est-à-dire qu'on ne peut pas condamner les candidatures indépendantes et les célébrer après la victoire. C'est totalement irresponsable. Accueillir les candidats indépendants après leur sacre, c'est une menace de mort qu'on laisse planer sur la tête du parti. Je réaffirme que la direction du Rhdp va refuser la victoire des candidats indépendants si jamais, de façon extraordinaire, ils arrivent à gagner. Mieux, nous allons prendre des décisions avant même que les élections aient lieu, pour montrer ce que nous allons faire après ces échéances.

Par une décision aussi tranchée, ne risquez-vous pas de rejeter certains de vos militants ?

Ce que nous faisons, c'est aussi de la pédagogie. C'est même de la formation pour les militants. Sinon qu'est-ce qu'un militant ? Un militant, je le répète, est une personne qui décide d'adhérer volontairement à un parti politique, de se soumettre à ses statuts et règlements intérieurs qui comportent des dispositions sur la discipline. Donc celui qui ne peut accepter ces conditions n'est pas un militant.

Laurent Gbagbo est radié de la liste électorale pour cause de déchéance de ses droits civils et politiques. Ses militants, notamment les cadres de son parti, le Ppa-CI, exigent son inscription sur la liste. Un commentaire ?

La question de l'inscription de Laurent Gbagbo sur la liste électorale relève de la compétence des autorités

judiciaires, sur saisine de l'intéressé lui-même. Cependant, en tant que secrétaire exécutif du Rhdp, je tiens à souligner que la menace de troubles à l'ordre public réitérée par certains responsables du Ppa-CI n'est pas une approche constructive et responsable.

Je les appelle à la retenue et au sens de la responsabilité, notamment dans les propos qu'ils tiennent. J'espère qu'ils sont revenus d'exil pour aider à construire le pays dans un climat pacifique et non pour le détruire. De toute façon, nous ne permettrons pas que nos acquis soient détruits par des gens sans foi ni loi, dépassés par les enjeux actuels de développement et de réconciliation.

Une de vos phrases a suscité une vive polémique. Vous avez dit être un mouton du Président Ouattara. Quel est le sens de cette comparaison ?

C'est une expression populaire de nos militants que je partage. Le terme « mouton » utilisé par les militants du Rhdp ne doit pas être pris au sens littéral, car il s'agit d'une métaphore utilisée pour illustrer l'importance du respect de la discipline du parti et des directives de ses instances et de son président. Cette expression signifie que nous sommes des militants disciplinés, à la disposition du parti et de son président. Cela témoigne de notre détermination et de notre engagement envers la vision de notre leader pour notre pays. C'est un berger qui connaît ses brebis et ses brebis le suivent parce qu'elles le connaissent et lui font confiance. Au sein du Rhdp, nous sommes organisés et structurés. Les décisions prises par le Président de la République, qui est également le président du parti, sont le fruit de consultations et de discussions avec les responsables et les animateurs des différentes instances. Une fois ces décisions prises, en tant que militants disciplinés, nous les acceptons et les mettons en œuvre sans hésitation, car nous avons confiance en notre leader. Nous n'avons aucun problème à nous considérer comme les moutons du président de notre grand parti. Au contraire,

c'est un honneur pour nous, car cela met en évidence que nous avons, d'une part, une approche rigoureuse de la notion de discipline et, d'autre part, que nous avons un guide, un leader qui, de surcroît, est le meilleur berger de la Côte d'Ivoire ■

Élections locales

Vagondo Diomandé : " Les Fds sont prêtes à assurer la protection de chaque candidat..."

La ComNat Alpc a procédé au lancement d'une campagne de sensibilisation pour des élections sans violence, en présence des ministres Diomandé Vagondo et Kouadio Konan Bertin.

Organiser le 2 septembre prochain des élections en toute transparence et dans la sérénité. Telle est la volonté des plus hautes autorités de la Côte d'Ivoire. Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Diomandé Vagondo, l'a réitéré, hier, à la faveur de la cérémonie de lancement de la campagne de sensibilisation pour des élections apaisées et sans violence armée, au District d'Abidjan, au Plateau. Organisée par la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres (ComNat Alpc).

«Les Forces de défense et de sécurité se tiennent prêtes à assurer la protection de tous les citoyens, sans exception et de chaque candidat, sans discrimination, au cours de cette période électorale. Nous sommes déterminés à garantir un environnement sécurisé, propice à l'exercice libre du droit de vote, inhérent à toutes les sociétés démocratiques»,



Les autorités politiques et diplomates sont mobilisées pour des élections sans violence armée.

a-t-il déclaré.

Toutefois, il a mis en garde ceux des Ivoiriens qui vont naviguer à contre-courant des règles démocratiques. «Ceux qui se mettront au travers de

la paix nous verront sur leur chemin», a-t-il averti. Pour lui, la responsabilité de préserver la paix ne saurait reposer sur les seules épaules des forces de défense et de sécurité.

Au contraire, «elle incombe à chaque Ivoirien. Ainsi qu'à chaque acteur de la vie poli-

tique. Nous devons donc tous faire preuve de civisme», a-t-il exhorté, devant les nombreux éléments des Fds présents à la cérémonie.

En sa qualité de président de la cérémonie, Diomandé Vagondo a exprimé «haut et fort» la détermination du gouvernement à œuvrer à la préservation de la paix et de la stabilité en cette période cruciale. Pour le ministre, cette volonté de l'État est capitale dans la mesure où les élections locales devraient constituer un pilier central de la démocratie. Mais, fait-il savoir, force est de constater que «nous avons été témoins de violences et conflits inhérents aux élections. Hélas, à la base de souffrances inutiles faites au peuple de Côte d'Ivoire», a-t-il déploré.

Le ministre Kouadio Konan Bertin s'est réjoui de cette initiative qui, selon lui, s'inscrit dans les missions confiées à

son département ministériel. Pour lui, le ministère de la Réconciliation et de la Cohésion nationale qu'il dirige scrute et veille au quotidien à la paix et à la cohésion «comme du lait sur le feu».

Pour le président de la ComNat Alpc, Djokoh Djibré Léon, l'objectif de la campagne de sensibilisation à des élections sans violence armée s'inscrit dans la dynamique de préservation de la paix. Mais «aussi de protéger notre démocratie et construire un avenir meilleur pour la Côte d'Ivoire». Il a, par ailleurs, indiqué que plusieurs villes sont concernées par cette campagne.

La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreux membres du corps diplomatique, de représentants d'institution dont la Cei, d'Ong, de la société civile, etc. ■

MARCEL APPENA

Régionales dans le Moronou Ahoua N'Doli appelle à voter pour Affi

L'inspecteur général d'Etat, Ahoua N'Doli Théophile, superviseur général du Rhdp dans la région du Moronou, continue de battre le pavé pour les candidats du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (Rhdp). Il a profité de l'occasion pour appeler, le 30 juillet, les houphouëtistes de Tiémélékro et d'Anoumaba à voter, le 2 septembre, pour le candidat du Fpi, Pascal Affi N'guessan, aux régionales. «Sachez que la liste à ces élections régionales dans le Moronou sera composée des membres du Fpi et du Rhdp. Il faudra donc voter cette liste. Et ce,

en obéissance au président du parti», a fait savoir Ahoua N'Doli Théophile. «Le 2 septembre, quand vous irez aux élections municipales, il faut voter pour Samira et concernant les régionales, vous devez choisir Affi N'guessan», a-t-il poursuivi. Le superviseur général était dans ces deux localités afin de présenter Samira Tania Kouadio et Traoré Youssouf, les candidats du parti au pouvoir aux municipales aux militants. Rappelant l'engagement social et communautaire de la candidate Samira Tania Kouadio, Ahoua N'Doli Théophile a invité les populations à la plébisciter afin

qu'elle continue d'être active pour leur bien-être. Dans les deux localités, il a appelé à des élections apaisées. L'inspecteur général a aussi salué la cohésion et la discipline du personnel politique du Rhdp de Tiémélékro et d'Anoumaba qui s'est mobilisé autour des candidats choisis par les hautes instances du parti. Par ailleurs, Pascal Affi N'guessan était présent au meeting de Tiémélékro au cours duquel il a appelé ses militants à porter leur choix sur le candidat du Rhdp, au nom de l'alliance qui lie les deux partis politiques ■

PATRICK N'GUESSAN

Règlement des conflits

L'intervention des rois et chefs traditionnels souhaitée



Le politologue Julien Geoffroy Kouao.

Les têtes couronnées sont fortement respectées dans la société ivoirienne. Relativement à la considération que leur portent les forces vives, le politologue Julien Geoffroy Kouao, au cours d'une conférence de presse, hier, au Musée des civilisations au Plateau, a proposé que leurs actions soient renforcées pour le règlement des conflits en Côte d'Ivoire. En effet, pour lui, la chefferie a déjà les tribunaux traditionnels, les alliances interethniques pour arbitrer un différend. «Ils sont souvent mis à rude épreuve,

mais il faut saluer la volonté de nos chefs et rois de toujours rassembler les Ivoiriens», a-t-il insisté. Avant de plaider auprès de l'Etat pour l'octroi d'une indemnité aux chefs traditionnels «pour leur permettre d'agir au quotidien». Dans cette dynamique, le conférencier s'est félicité de la création de la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels. «C'est important, en ce sens que cela participe du renforcement des compétences, des pouvoirs, des prérogatives de ces autorités traditionnelles qui jouent un rôle important dans la conso-

lidation de la cohésion sociale et la préservation de nos traditions», a-t-il justifié.

Selon lui, cette institution, en plus de non seulement valoriser les initiatives des têtes couronnées, consolide aussi leur ancrage dans la société ivoirienne. S'adressant aux chefs traditionnels, Julien Geoffroy Kouao a demandé à ces «papas» de s'adapter aux différents changements de la société. Ce qui contribuera, à l'en croire, à rendre la tradition plus utile au monde ■

K. MAMADOU

Municipales à Yopougon Michel Gbagbo confie sa candidature aux femmes de « Koweit » et « Johannesburg »

Candidat du Ppa-Ci aux municipales, Michel Gbagbo est allé au contact de la base, le samedi 29 juillet. Il a communiqué avec des femmes de «Koweit» et de «Johannesburg», des sous-quartiers de Yopougon. Le représentant du parti fondé par Laurent Gbagbo aux municipales dans cette cité a saisi cette tribune pour décliner un pan de son projet de société.

Cette manifestation populaire a été organisée par les Directions locales de campagne (Dlc) du Ppa-Ci. Michel Gbagbo, dans son allocution en direction de ses «sœurs», a rassuré celles-ci de la facilité qui leur sera faite pour accé-

der aux fonds nécessaires à la réalisation de leurs activités commerciales en vue de leur autonomisation. Il s'est engagé aussi à trouver les ressources pour l'employabilité des jeunes à travers une politique gagnant-gagnant avec les entreprises exerçant sur le territoire communal.

Toujours dans le cadre de ses actions de terrain, Michel Gbagbo, peu avant sa rencontre avec les femmes de «Koweit» et de Johannesburg,

• Yannick Béry présente sa candidature à Marcory

Il est jeune et plein d'ambitions pour Marcory. Yannick Béry, pour être un acteur majeur de développement de sa cité natale, a décidé de briguer la mairie de cette commune.

A la présentation de sa candidature officielle, le samedi 29 juillet, au terrain Konan Raphaël de la Sicogi, il a partagé sa vision avec la foule mobilisée sur cet espace et acquise à sa cause. «Il y a 40 ans, je venais au monde ici à Marcory. Je suis un enfant de Marcory. Cette commune m'a tout donné. Quelle que soit ta bonne foi, ton sens du bénévolat, si tu n'as pas un peu de pouvoir, tu ne peux rien faire. C'est pourquoi, nous avons décidé de nous porter candidat indépendant dans l'intérêt des populations de Marcory. Oui, à 40 ans, Marcory m'a tout donné. En retour, j'estime qu'il est temps de lui redonner ce qu'elle a fait pour moi.

K. M.

COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU PROTOCOLE D'ÉTAT

Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, convie les personnalités civiles et militaires, les organisations professionnelles et associatives ci-après désignées, à la cérémonie commémorative du 63^e Anniversaire de l'Indépendance de la République de Côte d'Ivoire, qui se déroulera le Lundi 7 août 2023 à partir de 10 heures à Grand-Bassam, sur l'autoroute à péage.

Ce sont :

- 1-** Monsieur le Vice-Président de la République et Madame ;
- 2-** Messieurs les Anciens Présidents et Vice-Présidents de la République et leurs Conjointes ;
- 3-** Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et Madame ;
- 4-** Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale et Madame ;
- 5-** Monsieur le President du Sénat et Madame ;
- 6-** Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions et leurs Conjointes ;
- 7-** Messieurs les anciens Premiers Ministres et Présidents d'Institutions et leurs Conjointes ;
- 8-** Madame et Messieurs les Ministres d'Etat et leurs Conjointes ;
- 9-** Mesdames et Messieurs les Ministres et leurs Conjointes ;
- 10-** Madame et Messieurs les Ministres, Gouverneurs de Districts Autonomes et leurs Conjointes ;
- 11-** Monsieur le Directeur de Cabinet du Vice-Président de la République ;
- 12-** Madame la Secrétaire Générale Adjointe de la Présidence de la République ;
- 13-** Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier Ministre ;
- 14-** Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement ;
- 15-** Mesdames et Messieurs les Chefs de Mission Diplomatique et Représentants des Organisations Internationales ;
- 16-** Mesdames et Messieurs les Conseillers Spéciaux à la Présidence de la République ;
- 17-** Mesdames et Messieurs les Directeurs de Cabinet des Ministres à la Présidence de la République ;
- 18-** Monsieur le Chef de Cabinet du Président de la République ;
- 19-** Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint du Vice-Président de la République ;
- 20-** Messieurs les Directeurs de Cabinet Adjoints du Premier Ministre ;
- 21-** Monsieur le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, Ministère des

- Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora ;
- 22-** Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs au Département Central ;
- 23-** Mesdames et Messieurs les Consuls Honoraires ;
- 24-** Mesdames et Messieurs les Conseillers, Directeurs et Conseillers Techniques à la Présidence de la République ;
- 25-** Mesdames et Messieurs les Membres des Bureaux des Institutions de la République ;
- 26-** Messieurs les Procureurs Généraux près la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat, et la Cour des Comptes ;
- 27-** Monsieur le Premier Avocat Général du Parquet Général près la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat ;
- 28-** Mesdames et Messieurs les Avocats Généraux ;
- 29-** Madame et Messieurs les Premiers Présidents des Cours d'Appel d'Abidjan, de Bouaké, de Daloa, de Korhogo et de Commerce d'Abidjan ;
- 30-** Madame et Messieurs les Procureurs Généraux près les Cours d'Appel d'Abidjan, de Bouaké, de Daloa, de Korhogo et de Commerce d'Abidjan ;
- 31-** Mesdames et Monsieur les Présidents des Tribunaux de Première Instance d'Abidjan et de Yopougon, de Commerce d'Abidjan, et du Pôle Pénal Economique et Financier ;
- 32-** Messieurs les Procureurs de la République près les Tribunaux de Première Instance d'Abidjan, de Commerce, de Yopougon et du Pôle Pénal Economique et Financier ;
- 33-** Madame le Préfet de Grand-Bassam ;
- 34-** Monsieur le Président de l'Académie des Sciences, des Arts et des Cultures d'Afrique et des Diasporas (ASCAD) ;
- 35-** Monsieur le Général de Corps d'Armée, Chef d'Etat-major Général des Armées ;
- 36-** Monsieur le Général de Corps d'Armée, Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale ;
- 37-** Monsieur l'Administrateur Général, Directeur Général de la Police Nationale ;
- 38-** Monsieur le Général, Chef d'Etat-Major Particulier du Président de la République ;
- 39-** Monsieur le Directeur Général des Douanes ;
- 40-** Monsieur le Directeur Général des Affaires Maritimes et Portuaires ;
- 41-** Monsieur le Directeur Général des Forêts et de la Faune Et leurs collaborateurs ;
- 42-** Messieurs les Anciens Combattants ;
- 43-** Madame la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme ;
- 44-** Madame et Messieurs les Présidents des Autorités de Régulation ;
- 45-** Monsieur le Maire de Grand-Bassam ;
- 46-** Messieurs les Maires du District Autonome d'Abidjan ;
- 47-** Mesdames et Messieurs les Directeurs des Cabinets ministériels ;
- 48-** Madame et Messieurs les Présidents des Universités Publiques ;
- 49-** Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires ;
- 50-** Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration et Directeurs Généraux des Entreprises Publiques et Parapubliques ;
- 51-** Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
- 52-** Mesdames et Messieurs les Présidents des Ordres et Organisations professionnels ;
- 53-** Mesdames et Messieurs les Présidents, Secrétaires Exécutifs ou Secrétaires Généraux des Partis Politiques ;
- 54-** Messieurs les Présidents de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), de la Plateforme Unique des Petites et Moyennes Entreprises (PU-PME) et de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) et

les membres de leurs structures ;

55- Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des Centrales Syndicales (UGTCI - DIGNITE - FESACI - UNATRCI - HUMANISME) et cinquante (50) de leurs membres respectifs ;

56- Monsieur le Vice-Président et les membres du Directoire de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire ;

57- Monsieur le Président et les membres du Forum des Confessions Religieuses ;

58- Monsieur le Président et les membres du Conseil Supérieur des Imams (COSIM) ;

59- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile ;

60- Le Haut Conseil du Patronat des Entreprises de Transport Routier ;

61- La Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de Vivriers de Côte d'Ivoire ;

62- La Fédération Nationale des Commerçants de Côte d'Ivoire ;

63- Mesdames et Messieurs les Représentants des Associations Sportives ;

64- Monsieur le Président et deux cents (200) membres du Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire (CNJCI).

- Les cartons d'invitation sont à retirer au ministère d'État, ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Diaspora, auprès de la Direction Générale du Protocole d'État, du mercredi 26 juillet au mardi 1^{er} août 2022, de 9 heures à 17 heures.

- La mise en place sur le lieu de la cérémonie débutera à 7h30 minutes et prendra fin à 9h15 minutes, horaires de rigueur.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU PROTOCOLE D'ETAT
HYPOLITE K. YÉBOUÉ
AMBASSADEUR



ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS RESULTATS DE L'EMISSION SIMULTANÉE DE BONS ET OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU SÉNÉGAL DU 21 JUILLET 2023

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le vendredi 21 juillet 2023, à la demande de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor du Sénegal, l'émission simultanée de Bons et Obligations Assimilables du Trésor respectivement à trois cent soixante-quatre (364) jours, trois (3) ans et cinq (5) ans pour un montant de 30 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Sénegal en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 21 juillet 2023, suivant un système d'enchères à taux et prix multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

RESULTAT GLOBAL			
Montant global des soumissions (F CFA)	45 728 600 000		
Dont ONC	0		
Montant retenu (F CFA)	32 960 000 000		
Dont ONC	0		
Taux de couverture	152,43%		

Emission simultanée du 21 juillet 2023	BAT 364 Jour	OAT 3 ans	OAT 5 ans
Montant global des soumissions (F CFA)	12 768 000 000	25 854 600 000	7 106 000 000
Dont ONC	-	-	-
Montant retenu (F CFA)	-	25 854 000 000	7 106 000 000
Dont ONC	-	-	-

Montant Net	-	24 951 055 160	6 789 728 200
Taux Et Prix Marginal	-	95,5000%	94,0000%
Taux Et Prix Moyen Pondéré	-	96,5075%	95,5492%
Rendement Moyen Pondéré	-	7,34%	7,24%
Nombre de soumissions	17	19	10
Nombre de participants	5	11	8
Taux d'absorption	-	100,00%	100,00%

UMOA-Titres remercie, au nom du Trésor Public du Sénégal, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 21 juillet 2023

Le Directeur Adjoint de UMOA-Titres,

Chargé de l'intérim

Banassi OUATTARA

BP : 4709 Dakar RP-Sénégal – Tél. : +221 33 849 28 28
E-mail : umoatitres@umoatitres.org
www.umoatitres.org



AVIS D'APPEL D'OFFRES ÉMISSION PAR ADJUDICATION DU 07/08/2023 ÉMISSION SIMULTANÉE

UMOA-Titres ET LE TRÉSOR DU NIGER portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour la cession de Bons et d'Obligations du Trésor dont les termes sont les suivants:

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

Émetteur	: ÉTAT DU NIGER		
Montant Mis En Adjudication	: 30 000 MILLIONS DE FCFA		
DATE DE VALEUR	: 08 août 2023		
Adjudications	BAT 182 jours	BAT 364 jours	OAT 3 ans
Valeur nominale unitaire (en FCFA)	1 000 000 F CFA	1 000 000 F CFA	10 000 F CFA
Prix	-	-	Multiples
Taux d'intérêt	Multiples	Multiples	6,00%
Echéances	05 février 2024	05 août 2024	08 août 2026

---- DÉPÔT DES SOUMISSIONS ---

Date : lundi 07 août 2023 à 10h30mn TU (Heure limite)

*Les offres seront reçues à travers l'application
SAGETIL-UMOA*

BAT 182 jours: Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.

BAT 364 jours: Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.

OAT 3 ans: Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 6,00% l'an dès la première année.

Le Directeur Adjoint de UMOA-TITRES,
chargé de l'intérim
M. Banassi OUATTARA

Dakar, le 26 juillet 2023

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité
Publique de la République du Niger
M. Kader Amadou

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Pour plus d'informations, merci de contacter UMOA-Titres :
 email : umoatitres@umoatitres.org / Tel : +221 33 849 28 28 / Fax : +221 33 839 45 57

Amanien

PAR ARTHUR BANGA

Telle une larme de fond

Telle une lame de fond, les coups d'État successifs en Afrique de l'Ouest depuis 2020 entraînent notre sous-région dans les abîmes de l'insécurité, de la mauvaise gouvernance. Si jusque-là, on trouvait des prétextes pour justifier l'opprobre, le coup d'État survenu au Niger a mis en évidence le caractère égoïste, opportuniste. L'incompréhension est telle que la Communauté Internationale, dans son ensemble, condamne la tentative de coup d'État et demande le retour de l'ordre constitutionnel. Le dernier communiqué de la Russie l'illustre. Mais les regards sont surtout tournés vers la CEDEAO, l'institution sous-régionale. Que joue la CEDEAO au Niger ? Comment ramener l'ordre constitutionnel dans ce pays ?

L'institution sous-régionale joue gros sur le dossier nigérien. Sa capacité à juguler les crises, à garantir la démocratie et à enrayer l'épidémie de coups d'État – 6 en 3 ans – sur son espace est remise en cause. Plusieurs observateurs pensent que la relative tendresse avec laquelle elle a géré les putschs maliens, burkinabé et guinéens explique cette situation. En effet, si jusque-là, la CEDEAO parvenait, en cas de putsch, à instaurer un gouvernement civil de transition, elle n'y arrive plus. L'exemple d'Assimi Goïta a fait tache et inspire certains militaires peu républicains.

Si l'institution semble avoir pris la mesure de la situation en se montrant ferme dès son premier sommet post coup d'État nigérien, elle doit absolument parvenir à ses fins. Sa crédibilité et l'avenir de la gouvernance en Afrique occidentale en dépendent. Il est important que le message soit clair à l'endroit des véreux militaires qui y penseraient : les coups d'État ne peuvent plus être admis en Afrique occidentale.

Les sanctions prononcées à Abuja montrent cette détermination mais point besoin de les édulcorer surtout parce qu'une foule manipulée prendrait les rues de Niamey. La fermeté doit être la clé. Fermeté mais aussi unité d'actions avec le plus de partenaires possibles. La CEDEAO doit convaincre tous ses partenaires, en commençant par l'Union Africaine, de reprendre à leurs comptes les sanctions. Les condamnations ne peuvent pas être unanimes et les sanctions du seul fait de la CEDEAO. Les sanctions, pour être encore plus efficaces, doivent être soutenues et portées par le maximum de pays et d'institutions internationales. Ne pas oublier que dans le communiqué de la CEDEAO, l'option militaire est clairement mentionnée. Elle doit être envisagée et préparée de la meilleure des façons afin d'avoir une intervention rapide et efficace. Bien sûr, c'est le dernier levier que personne ne souhaite employer. Mais ça reste un levier qu'il faut envisager avec sérieux et efficacité.

Il est inadmissible que dans un pays qui sort d'un processus électoral salué par tous, pays qui gère le mieux la situation sécuritaire, un pays qui réussit des performances économiques intéressantes, que des putschistes renversent le pouvoir. On ne peut guère accepter que des gens, qui refusent leurs retraites ou leurs affectations, prennent en otage un pays. C'est hors de question. Ce serait un total manque de respect, un véritable pied de nez à la CEDEAO et à tous les démocrates et républicains du monde entier.

Même si des échecs étaient réels, cela ne peut guère justifier un coup d'État. Imaginons que chaque couac, chaque souci entraîne un changement anticonstitutionnel du pouvoir. Dans quel monde serions-nous ? Les coups d'État sont d'un autre âge, ils ne sauraient être la solution aujourd'hui. La CEDEAO doit faire en sorte que cette lapalissade s'ancre définitivement en Afrique de l'Ouest. Ce chantier commence par la réinstauration du président Bazoum ■

LA CHRONIQUE

de Venance Konan

Ressaisissons-nous

I s'est passé au Niger, selon toutes les informations qui nous sont parvenues, que le Président élu de ce pays avait voulu remplacer le responsable de la garde présidentielle qui avait été nommé par son prédécesseur. Alors, ce responsable, dont la mission est de protéger le Président, a retourné ses armes contre ce dernier et l'a renversé. Qu'est-ce qui peut justifier que des Nigériens et des Africains acclament ce putsch ? Le galonné qui a pris le pouvoir dans ce pays, pauvre parmi les pauvres, a tenté de justifier son coup par le fait qu'il n'était pas d'accord avec la stratégie de lutte contre le terrorisme du Président élu. Pourquoi donc pense-t-il que sa vision doit prévaloir

l'histoire, de 1312 à 1332, un empereur du nom de Kankou Moussa, présenté aujourd'hui comme l'homme le plus riche de tous les temps. Qu'a fait cet homme de cette immense richesse ? Il a chargé tout l'or de son pays sur des chameaux pour aller le distribuer aux Arabes, lors d'un pèlerinage à la Mecque, au point que le cours de l'or a chuté partout où il passait. Et il a dû s'endetter pour pouvoir rentrer chez lui. Qu'a-t-il fait dans son pays avec cette légendaire richesse ? Il a construit des mosquées. Ailleurs, des souverains moins riches que Kankou Moussa ont utilisé leur fortune pour construire des lieux de culte, mais aussi des universités, des infrastructures pour leurs pays,

Israël, à Rome ou à Lourdes plutôt que dans une activité économique rentable, nous serons à la traîne du monde entier. Tant que nous dépenserons notre énergie à consommer ce que nous ne produisons pas, tout en produisant ce que nous ne consommons pas; tant que nous dépenserons des milliards, chaque année, pour acheter des cheveux aux Indiens, personne dans ce monde, ni les Russes, ni les Chinois, ni les Européens, ni les Américains, personne ne nous prendra au sérieux. Et applaudir le premier troupion qui s'emparera du pouvoir en criant « à bas la France ! A bas l'impérialisme ! » n'y changera rien du tout.

En 1963, Aimé Césaire écrivait ces

Ne nous leurrons pas. Tant que nous trouverons plus intelligent de construire des églises, des temples et des mosquées plutôt que des écoles, des universités, des centres de recherche, nous croupirons dans notre misère... Que ceux qui applaudissent les coups d'État qui interviennent dans notre région, tout en fustigeant la Cedeao parce qu'ils croient que ces putschs font du mal à certains pays, aillent voir ce que sont devenues les populations du Mali, du Burkina Faso, de la Guinée aujourd'hui.

sur celle du Président ? Et en quoi le fait qu'elle soit différente de celle du Président doit l'amener à s'emparer du pouvoir par les armes ? Qu'est-ce qui peut légitimer sa prise de pouvoir ? Absolument rien. Et qu'est-ce qui, dans cette histoire, peut pousser des Nigériens à aller s'attaquer à l'ambassade de la France et à exhiber des drapeaux russes ? La haine contre la France serait donc devenue l'épouvantail que l'on agite désormais pour exciter les sots de notre région ! Et le drapeau russe, le morceau de sucre que l'on donne aux chiens qui ont bien obéi aux ordres de leur maître !

Ressaisissons-nous un peu. Il nous plaît d'imputer notre misère aux autres. Ils y ont certainement leur part de responsabilité. Mais il serait intéressant que nous nous interrogions nous aussi sur ce que nous faisons réellement pour sortir de cette misère. Rappelons qu'au Mali voisin du Niger, il y eut dans

financer des recherches qui ont débouché sur des découvertes scientifiques et technologiques, faire des conquêtes, industrialiser leurs pays, etc. Les Maliens d'aujourd'hui sont très fiers de leur grand empereur. Qu'ils aillent donc prier dans les mosquées qu'il leur a bâties et Allah viendra les sauver de leur misère. Ne nous leurrons pas. Tant que nous trouverons plus intelligent de construire des églises, des temples et des mosquées plutôt que des écoles, des universités, des centres de recherche, nous croupirons dans notre misère. Tant que nous attendrons que ce soit les autres, Français, Russes, Chinois, Turcs, Libanais, Marocains..., qui viennent exploiter nos ressources à notre place, investir dans nos pays à notre place, pendant que nous sommes dans nos temples, églises et mosquées; tant que nous trouverons plus important pour nous d'investir dans un pèlerinage à la Mecque, en

mots dans sa pièce « La tragédie du Roi Christophe » : « Tenez ! Écoutez ! Quelque part dans la nuit le tam-tam bat... Quelque part dans la nuit mon peuple danse... Et c'est tous les jours comme ça... Tous les soirs... L'océan est dans le buisson, le rôdeur à nos portes, le chasseur d'hommes à l'affût, avec son fusil, son filet, sa muselière ; le piège est prêt, le crime de nos persécuteurs nous cerne les talons, et mon peuple danse ! » Une partie de notre tragédie vient de là.

Que ceux qui applaudissent les coups d'État qui interviennent dans notre région, tout en fustigeant la Cedeao parce qu'ils croient que ces putschs font du mal à certains pays, aillent voir ce que sont devenues les populations du Mali, du Burkina Faso, de la Guinée aujourd'hui. Au fait, les Maliens, les Centrafricains, les Guinéens et les Burkinabé exploitent-ils eux-mêmes leurs ressources minières maintenant ? ■

Bts 2023

56 214 candidats à l'assaut du Brevet de technicien supérieur

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique a donné, hier, le ton de l'édition 2023 des épreuves écrites du Brevet de technicien supérieur (Bts).



La première épreuve a été ouverte par le ministre Adama Diawara.

Ne paniquez surtout pas. Prenez le temps de lire les épreuves avant de les entamer et faites-vous confiance. Évitez toutes formes de tricherie, car les surveillants veillent au grain... » Telles sont les

consignes du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Adama Diawara, aux candidats à l'examen du Brevet de technicien supérieur (Bts). C'était, hier, avant le lancement officiel des épreuves écrites au lycée classique

d'Abidjan-Cocody. 56 214 candidats étaient en lice, contre 61 002 l'année dernière.

55,5 % de ces candidats auront des épreuves dans les 10 filières tertiaires et les autres dans 23 filières industrielles. Il a exhorté les

apprenants à l'excellence qui est une des valeurs chères au Président Ouattara.

La Côte d'Ivoire de demain, a-t-il affirmé, va se bâtir à partir de l'excellence et non la tricherie.

Par ailleurs, il faut noter que les épreuves écrites se dérouleront du 31 juillet au 3 août 2023 ; les épreuves pratiques du 8 au 12 août et les résultats seront proclamés le 3 septembre. « J'ose espérer que le taux de réussite sera plus élevé que ce que nous avons enregistré l'an dernier (46, 05 %). Cette année, nous espérons que le taux sera meilleur », a déclaré le ministre Diawara.

1327 candidats exclus

Le ministre Adama Diawara est revenu sur le nombre d'étudiants exclus pour cause d'absence de baccalauréat. « Il ne s'agit pas de 3000 étudiants. Les statistiques peuvent le démontrer. C'est une exagération. J'ai pris le soin de poser la question au directeur des examens et concours, qui a communiqué le chiffre de 1327 étudiants exclus pour différentes raisons, parmi lesquelles, 1113 faux baccalauréats, 19 faux Brevets de technicien (Bt) et le reste, c'est soit de faux certificats d'inscription en année préparatoire, soit un nombre insuffisant de don-

nées du Bts. Nous luttons contre la fraude sous toutes ses formes. Quelques indélicats essaient de passer entre les mailles du filet en produisant de faux documents. Mais c'est peine perdue. Nous sommes en étroite collaboration avec la direction des examens et concours du ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation et nous vérifions tous les documents qui nous sont présentés. ». Pour ce qui est des sanctions, le ministre dit s'entretenir avec les services compétents en vue de se conformer aux textes réglementaires en la matière ■

ANGE M. EHOURADE

Célébration de l'excellence en milieu scolaire Une bourse d'études de 16 millions de Fcfa au meilleur bachelier de Grand-Bassam



Les meilleurs élèves pour l'année scolaire achevée et les autorités municipales, administratives et éducatives ont immortalisé le moment. (PHOTOS : DR)

Les élèves de Grand-Bassam ayant obtenu les meilleurs résultats au Cepe, Bepc et au Bac 2023 ont été célébrés, le 27 juillet, au centre culturel Jean-Baptiste Mocky de la ville historique.

C'était à l'occasion de la 5e édition du prix d'excellence en milieu scolaire. Les trois meilleurs pour chacun de ces trois examens à tirage ont été récompensés par le maire de la ville, Jean-Louis Moulot, en présence des autorités administratives, coutumières, politiques, éducatives et des parents d'élèves.

« La promotion de l'excellence dans tous les domaines dont l'éducation est une priorité à Grand-Bassam. Sur le plan éducatif, notre commune s'ilustre toujours de la meilleure

des façons, et ce, grâce aux efforts que la mairie consent pour que nous ayons toujours les meilleurs résultats », s'est félicité le premier magistrat de la ville.

En effet, Grand-Bassam enregistre chaque année de bons résultats aux examens à grand tirage, comme l'a relevé fièrement le Directeur régional de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (Drena) de Grand-Bassam, Issouf Bandalé. Pour cette session, a-t-il détaillé, les taux de réussite sont de 79% au Cepe ; 41% au Bepc et 31,6% au baccalauréat. Le deuxième meilleur résultat sur le plan national au baccalauréat a été obtenu par un élève du Lycée d'excellence Alassane Ouattara de Grand-Bassam, en la personne de Jean Falang Pou-

poin. Le jeune élève de 16 ans en classe de Tle C a obtenu 312 points à l'examen. L'an dernier, c'était un autre élève du même lycée qui avait obtenu la plus forte note de toute la Côte d'Ivoire.

Jean Falang Poupoïn qui est donc le porte-flambeau de l'excellence scolaire cette année a obtenu du maire Jean-Louis Moulot le prix spécial qui est une bourse d'études à l'étranger d'une valeur de 16 millions de F Cfa. Les autres élèves primés ont obtenu des ordinateurs, des tablettes et une récompense pécuniaire. Les meilleurs enseignants et le personnel éducatif du primaire et du secondaire ont aussi été récompensés par l'école de la ville ■

FAUSTIN ÉHOUAN

Passionnée par la promotion et la protection des droits de l'homme, Me Roseline Aka Sérikpa a annoncé, le 28 juillet, à Abidjan, la création d'une nouvelle structure dénommée Chambre haute internationale pour la dignité (Chid-H). À travers cet instrument, l'avocate au Barreau d'Abidjan veut jeter un nouveau regard sur les droits de l'homme. La Chambre haute internationale pour la dignité humaine veut préserver la dignité humaine, prunelle des premiers penseurs des droits de l'homme depuis le 18e siècle, contenue dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Mieux, la Chid-H veut garan-

tir le droit de chaque être humain à la liberté, à l'égalité et à l'équité sans distinction de race, de rang social, de sexe, de religion ou d'identité de genre, etc.

La Chambre haute internationale pour la dignité humaine, hormis son siège en Côte d'Ivoire, a des représentations en France, en Belgique, en Scandinavie et aux États-Unis (Alaska). « Nous voulons faire de grands progrès pour la protection des droits inhérents à tout homme et créer un monde plus juste, plus équitable et plus digne », a conclu l'avocate au Barreau d'Abidjan ■

PATRICK N'GUÉSSAN



Maître Roselyne Aka Serikpa, présidente de la CHID-H.

Systèmes d'information de Côte d'Ivoire Jean-Claude Sigui élu président du club des directeurs



des membres ; dynamiser le club et mobiliser des ressources additionnelles. Il compte également poursuivre les chantiers ouverts par son prédécesseur en renforçant l'ancrage du réseau des Dsi à l'intérieur du pays ainsi que les partenariats avec les grandes écoles par la mise en place de commissions de recherche.

Ingénieur informaticien et titulaire d'un Mba Total quality management, Jean-Claude Sigui a occupé plusieurs postes à responsabilités dans sa carrière. Notamment chef de projet, chef de production directeur R&D dans un cabinet conseil. Il a également occupé le poste de trésorier général, puis celui de vice-président du club Dsi ■

du club sur l'écosystème digital ; renforcer l'amitié, la capacité et les échanges de bonnes pratiques ; faciliter la transition employé/employeur

FRANCK YEO

Semaine nationale de la propreté

Le gouvernement engage les populations

Le message du gouvernement a été délivré par le ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, Bouaké Fofana.

Chaque année, en rapport avec de la célébration de la fête de l'indépendance, le gouvernement initie la « Semaine nationale de la propreté » (Snp). Une initiative instituée depuis 2016. Et pour cette 8e édition, prévue du 1er au 6 août 2023, il est question de marquer une pause et jeter un regard attentif sur la propreté du cadre de vie et de travail des populations. C'est pourquoi dans son message prononcé, hier, le ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, Bouaké Fofana, a rappelé que cette action gouvernementale, qui marque un engagement fort de l'Etat de Côte d'Ivoire, vise à impliquer toutes les couches sociales

dans la quête de la propreté et d'en faire une valeur de vie quotidienne. Pour lui, il s'agit de faire des localités, des villes durables ivoiriennes, attractives et plus productives. Mieux, la célébration de la Snp a pour objectif de poursuivre les efforts du gouvernement en matière de sensibilisation et d'éducation au changement de comportement, d'insister sur l'implication et la participation de la jeunesse au maintien de la propreté. Aussi a fait savoir le patron de la Salubrité, conformément à la volonté du Président de la République Alassane Ouattara, qui a décreté 2023 l'année de la jeunesse, le thème choisi cette année est « Jeunesse engagée pour une Côte d'Ivoire propre et prospère



Le ministre Bouaké Fofana, exhorte chaque jeune à adopter des bons réflexes pour la propreté de nos cités. (PHOTO : DR)

. A l'en croire, à travers ce thème, l'idée est de susciter l'engagement collectif et individuel des populations, particulièrement les jeunes. « Je voudrais exhorter chaque jeune à adopter des comportements et des bons réflexes en faveur de la propreté dans nos cités, à savoir jeter ses déchets dans une poubelle ; sortir sa poubelle aux horaires de passage indiqués des camions de collecte ; nettoyer et entretenir son espace de vie et de travail ; entretenir et embellir la devanture de sa maison ; contribuer aux opérations communautaires de propreté dans son quartier et dans sa commune ; ne pas jeter ses déchets et ses eaux usées dans les caniveaux ; ne pas uriner dans les rues et les caniveaux ; éviter les bruits de voisinage », a insisté Bouaké Fofana. Il a précisé que le bien-être, la quiétude et l'épanouissement des populations exigent l'engagement et la mobilisation de tous. « Quel que soit notre rang social, nous devons tous nous impliquer en donnant l'exemple, en montrant le chemin, en participant aux activités de sensibilisation et de maintien de la propreté. Chacun doit se sentir concerné par la question de la propreté du cadre de vie et de travail, car c'est ensemble que nous gagnerons le pari de la propreté, de l'attractivité et de la productivité de nos villes, communes et villages », a-t-il conclu ■

FATOU SYLLA

Protection civile

Des experts armés pour la gestion professionnelle des crises



Les participants ont rassuré sur l'utilisation à bon escient des acquis de la formation dans leurs pays respectifs. (PHOTO : DR)

Les rideaux du stage de deux semaines qui a réuni, à Grand-Bassam, seize experts en protection civile de huit pays dont la Côte d'Ivoire, se sont refermés le vendredi 28 juillet 2023. La cérémonie de clôture a été présidée par Jean-Fructueux Bako, directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, chargé de l'administration du territoire. Cette formation qui s'est déroulée du 17 au 28 juillet 2023 s'inscrit dans le cadre des actions de renforcement des capacités organisées chaque année par l'Organisation internationale de la protection civile (Oipc) pour une meilleure qualité de services de protection

civile en Afrique. Jean-Fructueux Bako s'est réjoui de l'organisation d'une telle

formation au profit des différents acteurs de la protection civile, notamment

ceux de la Côte d'Ivoire. Il les a exhortés à mettre effectivement en œuvre les

nouveaux outils mis à leur disposition par cette formation en gestion de crises et didactique méthodologique. Ces derniers sont désormais outillés pour relever certains défis auxquels sont confrontés les États dont celui de « la professionnalisation de la gestion des crises ». « Avec la multiplicité des structures et instances impliquées dans la prise en charge des situations d'urgence, cette formation permet aux différents acteurs de favoriser l'interopérabilité », a-t-il souligné. Relativement à cette professionnalisation de la gestion des crises en Côte d'Ivoire et au renforcement de la résilience des communautés, le directeur général de l'Office

EDOUARD KOUDOU

AVIS D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO

Le Maire de la commune de Soubéré a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours, allant du mercredi 26 juillet 2023 au vendredi 25 aout 2023 inclus, est ouverte dans les locaux des services techniques de la mairie de Soubéré au sujet d'une parcelle de terrain urbain d'une contenance de 16Ha 29a 40ca, sise à GALLEA 2 dans la commune de Soubéré, formulée par le Directeur Régional de la santé, de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle-CI de la Nawa, pour la construction d'un Centre Hospitalier Régional (CHR) à Soubéré.

Cette parcelle est située à GALLEA 2 et est délimitée :

- au Nord par les parcelles des familles Dalé et Toh ;
- au Sud par la parcelle de la famille Toh contiguë à un lotissement existant ;
- à l'Ouest par la parcelle de la famille Némé ;
- à l'Est par un couloir de haute tension.

Monsieur KOUASSI Kouadio Guillaume, Directeur des Services Techniques de la Mairie de Soubéré nommé Commissaire Enquêteur par décision municipale n° 216 /CS / SG/ST du 24 juillet 2023, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites, tous les jours ouvrables et aux heures réglementaires aux bureaux du Directeur des Services Techniques de la Mairie de Soubéré où un registre est ouvert à cet effet.

TRAORE LASSINA

AVIS D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur Gilbert Koné KAFANA, Maire de la Commune de Yopougon, porte à la connaissance du public qu'une enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de trente (30) jours, est ouverte du 24 juillet au 22 aout 2023, dans les locaux de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Yopougon, en vue de recueillir les oppositions et observations qui pourraient être faites à la demande formulée par la Direction de la Topographie et de la Cartographie du Ministère de Construction, du Logement et l'Urbanisme (MCLU) en vue du redressement du lotissement appliqué, habité et non approuvé dénommé « MPATHE » dans le cadre de la réforme de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une superficie de 08 ha 13 a 59 ca, sise à Yopougon Niangon Adjamé. Le site du lotissement est limité à l'Est par Niangon Adjamé 3^{ème} Extension, à l'Ouest par la voie SCB, au Sud par l'Autoroute de DABOU, et au Nord par Bougouniso et Niangon Attié (Commune de Yopougon).

Monsieur KOUAME N'GUESSAN, Directeur des Services Techniques, désigné Commissaire-Enquêteur, est chargé de recevoir dans un registre ouvert à cet effet, toutes les oppositions et observations qui pourraient être faites.

P/Le Maire & P.O
Le 1^{er} Adjoint au Maire
COULIBALY Issifou

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur Raoul ABY, Maire de la Commune de Marcory a l'honneur de porter à la connaissance de la population qu'une enquête de commodo et incommodo d'une durée de quarante-cinq (45) jours ouvrables allant du lundi 03 juillet 2023 au jeudi 17 aout 2023 inclus, est ouverte dans les bureaux de la Direction des Services Techniques et de l'Environnement de la Mairie de Marcory, au sujet d'une demande formulée par Monsieur KHALIFE HUSSEIN tenant à établir un Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur la parcelle de terrain d'une superficie neuf-mille-trois-cent-cinquante mètres carrés (9 305 m²), soit zéro hectare quatre-vingt-treize ares et cinq centiares (0ha 93a 05ca) à Abidjan (Commune de Marcory).

Monsieur AKOA EBBE François Xavier, Sous-directeur de l'Etudes des Travaux Neufs, de l'Urbanisme et de la Maintenance de la Direction des Services Techniques de Marcory, nommé Commissaire-Enquêteur par arrêté n° 01-2023/CM/SG du 27 juin 2023 de Monsieur le Maire a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les observations et oppositions éventuelles qui pourraient être faites, tous les jours ouvrables aux heures réglementaires dans les locaux de la Direction des Services Techniques où un registre est ouvert à cet effet.

Abidjan, le 27 juin 2023

Le Maire
ABY Akrobou Raoul Modeste

Festivités du 7 Août

Plus de 700 jeunes au défilé officiel à Grand-Bassam

Le ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique entend mobiliser de nombreux jeunes pour la réussite des festivités du 7 août.



4000 jeunes sont mobilisés pour participer aux différentes activités liées à la célébration à Grand-Bassam de l'An 63 de l'indépendance.

Jeunesse ivoirienne et Forces de défense et de sécurité pour l'engagement civique et la responsabilité citoyenne ». Tel est le thème de la célébration de la fête de l'indépendance de la Côte d'Ivoire pour cette année 2023. En

lien avec ce thème, le ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique entend mobiliser 720 jeunes à l'effet de prendre part au défilé officiel à Grand-Bassam, aux côtés des militaires dont le nombre

est estimé à 2000 hommes. Le ministre Mamadou Touré a fait l'annonce lors d'une rencontre avec une délégation du ministère de la Défense, à son cabinet, le jeudi 27 juillet 2023, à Abidjan-Plateau. Le colonel-major Charles Yaké, a au nom du ministre de la

Centres aérés de Treichville Amichia salue l'appel des enfants pour des élections apaisées



Le maire de Treichville a engagé les parents à donner un écho favorable aux désirs de paix des enfants. (PHOTOS : DR)

Le maire de la commune de Treichville, François Albert Amichia, a présidé, le 28 juillet, la cérémonie de clôture des centres aérés 2023. Placée sous le signe des élections municipales apaisées, la cérémonie organisée par la direction des services socio-culturels et de promotion humaine a eu lieu dans l'arrière-cour de la mairie. Plusieurs enfants de la cité n'zassa ont bénéficié de deux semaines de regroupement pendant lesquelles ils ont participé à des activités

socio-éducatives, manuelles, sportives et ludiques qui permettent le développement de leur personnalité. A travers des prestations de danses, des contes et de théâtre, les enfants ont appelé les habitants de la commune à cultiver la paix, surtout en cette période d'élection municipale. « Dieu parle à travers des enfants. Parents, mettons en œuvre ce vœu de paix cher à nos enfants... », a souhaité le maire François Albert Amichia. Avant de lancer des messages pour des élections

apaisées aux chefs de communauté qui sont les garants de la cohésion sociale. La directrice des services socio-culturels et de promotion humaine, Pauline Kouassi, a expliqué que les centres aérés pour les tout-petits est un espace d'aération de l'esprit de l'enfant qui, après neuf mois de scolarité, est en droit de faire le vide. Et de traduire sa gratitude au conseil municipal qui, chaque année, offre aux enfants des vacances saines et agréables ■

ANGE M. ÉHOURADÉ

Défense, fait savoir que ces 720 jeunes constitueront 12 détachements qui vont défilier aux côtés de 14 détachements militaires. Pour Mamadou Touré, dans le cadre de la coopération avec le ministère de la Défense, pour l'organisation des festivités, de nombreuses activités conjointes ont été arrêtées. Il est également prévu, dans la matinée du 6 août, des matchs de gala de football à Boua-

ké, Daloa et Korhogo entre les militaires et la jeunesse desdites localités, et dans la soirée, une « Marche au flambeau ». Le même 6 août, à Grand-Bassam, les jeunes procéderont, dans la matinée, à un dépôt de gerbe en mémoire des victimes de l'attaque terroriste, ainsi qu'au nettoyage de la plage et de l'hôpital général. Dans l'après-midi, ils disputeront un match de gala de football face à des élé-

ments des forces armées, avant de terminer par la « Marche au Flambeau » et le Concerto, dans la soirée. L'idée, selon le ministre de la Promotion de la jeunesse, est de montrer que l'Armée est en phase avec la jeunesse. Ainsi, pour la mobilisation, il est prévu 4000 jeunes pour participer aux différentes activités de Grand-Bassam ■

EDOUARD KOUDOU

Emploi-jeune

Un million de personnes bientôt impactées par les activités d'un consortium

Un million, c'est le nombre de personnes qui seront impactées par un programme de l'Alliance jeunesse Côte d'Ivoire (Ajci). Il s'agit d'un consortium de douze organisations de jeunesse qui a procédé au lancement officiel de ses activités, le 28 juillet, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, à l'occasion d'une conférence de présentation dudit programme. A travers ce Programme dénommé « Eburnie », l'Alliance entend contribuer à accroître les opportunités d'apprentissage, de renforcement des compétences et d'emploi ainsi que l'autonomisation professionnelle et sociale des jeunes en Côte d'Ivoire. Selon les membres de l'Alliance, « Eburnie » est une initiative qui vise à améliorer les conditions d'éducation, d'inclusion et d'autonomisation d'un million de jeunes en Côte d'Ivoire sur la période 2023-2025. Dans sa mise en œuvre, ce sont au moins 60 % de femmes qui en bénéficieront. « Eburnie » sera alors implanté sur l'ensemble du territoire. Il favorisera la



La présidente exécutive de l'Ajci, Sefora Kodjo (à gauche) a présenté les enjeux du programme défendu par son organisation.

création d'espaces « Eburnie » modernes et novateurs qui deviendront de véritables centres de vie et de développement pour les jeunes. Ces espaces abriteront des salles de formation, un Fablab, une médiathèque, un studio d'enregistrement, une terrasse d'agriculture urbaine, un théâtre de verdure pour les spectacles, une auberge de jeunesse ainsi que des espaces d'accueil et de restauration. Cette initiative entre dans le cadre du Programme national de développement (Pnd) et vient en complément à l'action gouvernementale. C'est depuis 2021 que l'Ajci travaille à l'élaboration de ce projet ambitieux pour créer des opportunités d'apprentissage et renforcer les aptitudes sociales et civiques des jeunes. Les différentes actions à venir ont été présentées aux potentiels partenaires et financiers. Il s'agit, entre autres, de la Bad, de l'Union africaine, de la Coopération française ■

E. KOUDOU



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Agence Nationale
De l'Environnement
ANDE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



ENQUETE PUBLIQUE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NIÉMENÉ-FOUMBOLO, DANS LE DÉPARTEMENT DE DABAKALA, présenté par la société SCORE, une Enquête Publique est organisée DU JEUDI 27 JUILLET 2023 AU VENDREDI 11 AOÛT 2023 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la SOUS-PREFECTURE DE NIÉMENÉ et à la SOUS-PREFECTURE DE FOUMBOLO pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LE DIRECTEUR
CAMUS ATTAH

Production de poisson

Le Japon accompagne la Côte d'Ivoire

L'Agence japonaise de coopération internationale a présenté aux journalistes les projets qu'elle finance dans plusieurs secteurs, notamment celui de la pisciculture

La Côte d'Ivoire et l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica) sont à pied d'œuvre pour intensifier la production nationale de poisson, à travers le Projet de relance de la promotion piscicole (Prepico).

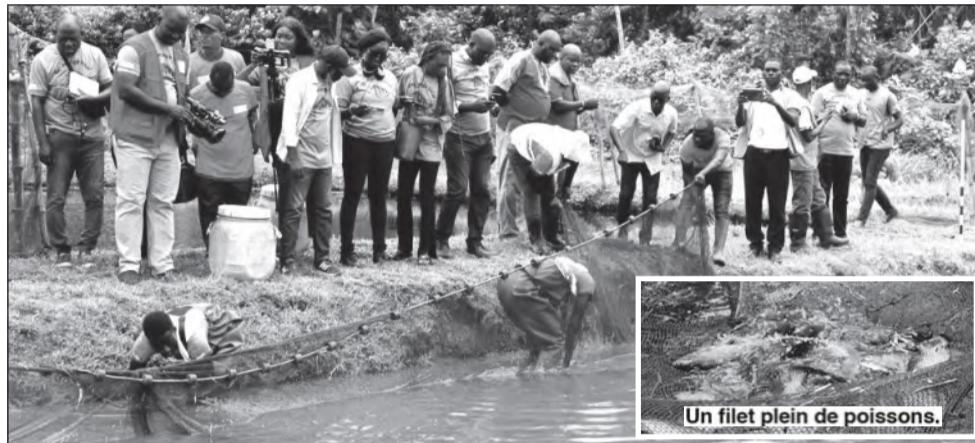
Les journalistes se sont imprégnés de cette initiative au cours de la visite guidée que la Jica a organisée à leur intention, dans plusieurs fermes piscicoles, les 26 et 27 juillet 2023.

A Grand-Bouboury (département de Dabou), le 27 juillet, le premier responsable de cette ferme, Dossou Gérard, a fait savoir qu'il a bénéficié de formations dans le cadre du Prepico 1 et 2. Aussi se réjouit-il des acquis qui ont permis d'optimiser le rendement de la ferme. Celle-ci produit environ 50 tonnes par an, a-t-il révélé.

Des informations qui sont de nature à réjouir les représentants de la Coopération japonaise.

Kawai Shoichiro, expert de la coopération japonaise, chargé de la commercialisation de poisson de pisciculture, a expliqué que l'assistance du Japon concerne la production et la commercialisation. De sorte à garantir les objectifs poursuivis. A savoir l'augmentation de la production ivoirienne de poisson issue de la pisciculture.

Koné Yacouba, directeur régional du ministère des Ressources animales et halieutiques (Mirah) de Dabou, a rappelé que la politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture 2022-2026, mise en œuvre par la tutelle, ambitionne de produire 150 000 tonnes de poisson à terme, afin de booster le rendement national. D'où son appel aux aquaculteurs à s'approprier la formation dis-



(PHOTO : JOSEPHINE KOUDJO)

Le gouvernement est à pied d'œuvre pour booster la production nationale de poisson.

pensée par les encadreurs du Prepico. Il s'agit, pour tous, de mettre à profit l'expertise

bien avérée du Japon dans le domaine de la pisciculture pour que la Côte d'Ivoire en

tire un grand bénéfice. A la fin de la visite de la ferme de Grand Bouboury, le chef de

Objectif : 8000 tonnes de poissons

Le Prepico se décline en deux composantes. Le Prepico 1 et 2. Le projet a trait à la production de quantité et la commercialisation de poissons.

Lors de la première étape de la visite à Azagué, Emmanuel Kouadio Yao, responsable du Prepico, a déclaré qu'avec l'expertise japonaise, les fermes piscicoles de cette localité bénéficient d'un accompagnement dans la production d'alevins de qualité.

En plus de l'élevage des alevins, il y est fait également le pré-grossissement et le grossissement des poissons. L'objectif est d'obtenir environ 95 % d'espèces mâles. Emmanuel Yao a, par ailleurs, rassuré que les alevins (environ 100 000 par mois) sont produits directement sur le site. Aussi espère-t-il réussir le challenge d'atteindre 8000 tonnes de poissons d'ici 2027 à travers ce projet. « Nous avons 10 sites que nous voulons appuyer dans les régions

de la zone cible du projet. Et s'il arrive à fonctionner normalement, on pourra atteindre notre objectif de 8000 tonnes d'ici 2027 », dit-il.

La variété de poissons produite dans ces fermes est le tilapia. Denis Konan, président de la coopérative simplifiée de pêche et d'aquaculture d'Abidjan (Scoops-PAA), a fait observer que les intrants représentent 70 % de leurs investissements. « Si nous pouvons avoir des aliments à moindre coût, cela va sûrement accroître nos revenus », a-t-il plaidé auprès du gouvernement. Selon lui, les taxes des équipements pour mener à bien leur activité coûtent parfois cher. C'est pourquoi il invite les autorités à se pencher sur la question. Denis Konan a, par ailleurs, appelé les bailleurs de fonds à aider les acteurs de ce secteur. Car, soutient-il, l'aquaculture peut générer des emplois. « Notre souhait, c'est d'avoir plus d'investissement pour développer ce secteur », a-t-il déclaré.

Le Prepico 2 vise à développer la chaîne de valeur, à réduire la dépendance en matière de protéine animale et à atteindre l'autosuffisance alimentaire. Il est cofinancé à hauteur de 4,5 milliards de F Cfa par la Coopération japonaise et la Côte d'Ivoire. Il a une durée de 6 ans. Les zones impactées par le projet sont Abengourou, Aboisso, Abidjan, Agboville, Adzopé et Dabou, a déclaré le Dr Kili Djolaud, vétérinaire, coordinateur du Prepico en Côte d'Ivoire. Le Prepico vient développer le secteur de la pisciculture et mettre à la disposition des Ivoiriens des produits sains, a avancé Dr Kili Djolaud. En plus des produits halieutiques, ce projet a également pour rôle de renforcer la capacité des acteurs de ce secteur en production et commercialisation de poisson ainsi qu'en gestion d'entreprise ■

M.-ANGE AKPA

Dans la mesure où la production est achetée d'avance par les acteurs du secteur, révèle Djoman Koachi.

La consommation annuelle de poisson en Côte d'Ivoire est estimée à plus de 600 mille tonnes. Tandis que la production nationale est de 110 000 tonnes (pêche et aquaculture). Les 500 000 tonnes restantes proviennent donc des importations. L'aquaculture contribue à un faible pourcentage soit 4 500 tonnes par an.

La Côte d'Ivoire fait donc des pieds et des mains pour réduire le gap entre la quantité de poisson produite et celle importée. Le pays entend, par-là, assurer son autosuffisance en production halieutique ■

MARIE-ANGE AKPA

L'appui de la Jica au Port d'Abidjan

Le « Press tour » organisé par l'Agence de coopération japonaise a débuté au terminal céréalier du port autonome d'Abidjan. Grâce à un prêt de 102 millions de dollars, soit environ 75 milliards de F Cfa accordé par la Jica à la Côte d'Ivoire, ce terminal a été construit dans le but d'accroître la productivité de la chaîne logistique de traitement des céréales : de l'accueil à l'entreposage en passant par la manutention. « L'objectif est de réaliser des économies d'échelle qui permettront d'offrir des produits de première nécessité plus abordables aux consommateurs finaux », a indiqué Stéphane Fall, chef du département études techniques et grands projets à la direction générale du Paa. Selon lui, l'exploitation des terminaux au port se faisait de manière éparses auparavant, mais

cette nouvelle infrastructure rassemble désormais toute la chaîne de traitement de céréales sur un seul et même site. Il a également expliqué que pour sa réalisation, 9,6 hectares de lagune ont été remblayés, dont 2,6 hectares pour les voies de circulation et la manutention, et 7 hectares pour les infrastructures à proprement dit. Cette infrastructure dispose de 3 postes à quais dont les profondeurs varient de 13 à 14 m. Grâce à cet ouvrage, la capacité d'accueil des navires céréaliers a augmenté, passant à 70 000 tonnes de cargaison contre 45 000 tonnes et permet de recevoir de manière simultanée 3 navires de 200 m de longueur. A l'en croire, d'ici 2030, le port d'Abidjan devrait traiter annuellement environ 4,5 millions de tonnes de riz ■

MA.AKPA



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Agence Nationale
De l'Environnement
ANDE

ENQUETE PUBLIQUE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE IMMOBILIER MIXTE A LA RIVIERA, DANS LA COMMUNE DE COCODY, présenté par la société NHOOD, une Enquête Publique est organisée DU VENDREDI 28 JUILLET 2023 au VENDREDI 11 AOÛT 2023 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la MAIRIE DE COCODY pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LE DIRECTEUR
CAMUS ATTAH



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Agence Nationale
De l'Environnement
ANDE

ENQUETE PUBLIQUE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) DU PROJET D'EXPLOITATION DU BLOC PETROLIER CI-12 AU LARGE DES CôTES DE GRAND-LAHOU, présenté par la société FOXTROT INTERNATIONAL, une Enquête Publique est organisée DU VENDREDI 28 JUILLET 2023 au VENDREDI 11 AOÛT 2023 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la PREFECTURE DE GRAND-LAHOU pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LE DIRECTEUR
CAMUS ATTAH

Entretien routier

Bruno Koné lance un programme de réhabilitation de 1 324 kilomètres

Le projet vise à traiter les axes routiers en terre en vue d'améliorer leur praticabilité et fluidifier davantage les échanges commerciaux dans les régions.

Le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Koné, a officiellement lancé, le 30 juillet, le programme d'Entretien routier (Per 2023-2025) pour les routes non revêtues dans la Bagoué à Diogo, village situé dans le département de Boundiali.

D'un coût d'environ cinq milliards de FCfa, ce projet consistera à traiter environ 1 324 kilomètres de route au cours des trois prochaines années. Il sera mis en œuvre par le ministère de l'Équipement et de l'Entretien routier et l'Agence de Gestion des Routes.

A l'occasion, le ministre a souligné que ce projet vise à traiter les axes routiers en terre en vue d'améliorer leur praticabilité et fluidifier davantage les échanges commerciaux et autres relations entre les habitants des zones cibles. Ces travaux, selon le ministre Bruno Koné, « permettent de faciliter l'accès aux infrastructures socio-économiques de base et, par



Le ministre Bruno Koné donne le coup de pioche pour le lancement des travaux.

la même occasion, la libre circulation des biens et des personnes. Elles permettront également de désenclaver de nombreux villages et de lutter ainsi efficacement contre l'exode rural grâce, notamment aux emplois qui seront générés par ce projet qui nécessitera de la main-d'œuvre

en masse ». Le ministre a également rendu au Président de la République, Alassane Ouattara, un hommage pour l'attention particulière qu'il a toujours accordée à la région de la Bagoué en ce qui concerne les projets de voirie. Au dire du ministre, cela s'est

matérialisé par le bitumage des axes Boundiali-Tengrela, Boundiali-Kani et Boundiali-Odienné, sans oublier les travaux en cours sur l'axe Kasséré-Kouto et bien d'autres sections qui ont bénéficié de travaux de reprofilage.■

EMELINE P. AMANGOUA

ASSEMBLEE NATIONALE

LE PRESIDENT



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

COMMUNIQUE

Il a été porté à la connaissance de l'Assemblée nationale, l'utilisation récurrente de certains signes distinctifs des Députés, notamment les cocardes (macarons), par certaines personnes ne faisant pas partie de l'Institution.

L'Assemblée nationale tient à rappeler d'une part, que **l'usage de ces signes distinctifs est exclusivement réservé aux Parlementaires et aux personnels de l'Institution**, et, d'autre part, que **l'utilisation sans droit d'insignes réglementés est réprimée par les dispositions pertinentes du Code pénal**.

En conséquence, toute personne en situation d'utilisation indue desdits insignes s'expose à la rigueur de la loi.

Fait à Abidjan, le 20 juillet 2023

Adama BICTOGO

**Salon de l'invention et de l'entreprise innovante
Les acteurs souhaitent un environnement favorable**

Les lampions se sont éteints sur la 9e édition du Salon africain de l'invention et de l'entreprise innovante (Saiit), après trois jours de travaux, du 24 au 26 juillet, à Abidjan. A la clôture de ces assises qui se tenaient, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire, pour la première fois en Côte d'Ivoire, le directeur général de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (Oapi), Denis Bohoussou, a affirmé qu'il est temps pour l'Afrique de mettre résolument l'invention et l'innovation technologique ainsi que leur valorisation au service du développement économique et social. Et trouver des réponses aux multiples défis auxquels elle est toujours confrontée. Il s'agit notamment, a-t-il souligné, des défis sanitaire, alimentaire, d'industrialisation, de création d'emplois et de richesse.

Dès lors, selon Denis Bohoussou, il importe de créer un environnement favorable à l'innovation en posant des actions concrètes. Ce sont, entre autres, l'octroi de moyens aux universités et centres de recherche, afin qu'ils traduisent en projets leurs idées ; la mise en place de mécanisme de financement de l'invention et de l'innovation technologique ; et la création de forums d'échanges entre le monde de la recherche et

celui des affaires. «Le chantier est vaste, mais c'est à ce prix que nos États réussiront la nécessaire transition technologique pour améliorer la compétitivité des entreprises, créer de la richesse et assurer le bien-être des populations», a-t-il souligné. Le directeur général de l'Oapi s'est félicité du succès de cette 9e édition qui a connu la participation de seize États membres, sur les 17 que compte l'Organisation et regroupé une cinquantaine d'inventeurs et une vingtaine d'entreprises innovantes.

Le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des Pme, Souleymane Diarrassouba a réaffirmé, à l'occasion, la volonté de la Côte d'Ivoire de mettre les inventions au cœur de son émergence économique.« Je voudrais vous rassurer de la volonté de la Côte d'Ivoire à œuvrer de concert avec vous pour la promotion de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle à des fins de développement dans nos pays et dans les États membres.

Ce, en vue de booster la capacité de nos entreprises ivoiriennes. Le gouvernement ivoirien continuera d'intensifier ses actions afin de faire émerger une véritable culture de la propriété intellectuelle dans notre pays », a-t-il déclaré.■

É. P. AMANGOUA



Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire

Tel : 27 22 41 46 16
e-mail : apromak@aviso.ci

PRIX D'ACHAT DU CAOUTCHOUC (M)

AOÛT-2023

Marché de référence du caoutchouc sec
Mois de base des cours (M-1)
Cotation moyenne SICOM
Cours moyen du dollar

SICOM à Singapour
juil-23
776,69 F.CFA
594,81 F.CFA

Qualité du caoutchouc

	Sec	Humide DRC60%
Cours moyen cotation F.CFA	776,69	466,01
Taxe d'enregistrement (DUS=1,5% du cours moyen cotation)	11,65	6,99
Prix après taxation	765,04	459,02
Décote 2 % : F CFA	15,53	9,32
Prix FOB de référence après décote FCFA	749,51	449,70
PrO = Prélèvements obligatoires (Fiscalité et parafiscalité)	33,65	20,19
Redevance Conseil Hévéa-Palmier à Huile (CHPH)	2,50	1,50
Redevance Contrôle, Qualité et Pesage (CQP)	0,12	0,07
Cotisation Fonctionnement Interprofession et famille professionnelle (OIA)	3,64	2,18
Cotisation Recherche et Conseil Agricole (FIRCA)	7,65	4,59
Cotisation Développement filière et Projets (PRODEV)	6,63	3,98
Contribution aux budgets des Organisations Internationales de l'Hévéa	0,10	0,06
Prélèvement Fonds de Soutien des Prix et d'Investissement (FSPI)	1,36	0,82
Prix Calculé hors Différentiel (PCh)	743,04	445,82
Prix d'achat aux planteurs F CFA :		
63 % du prix PCh	458,33	275,00
Rétrocession de la décote aux planteurs	3,11	1,86
Prix d'achat du caoutchouc humide carreau usine en FCFA (Pcu)	461,44	276,86
Pcu Arrondi à	462	277

Filière coton

Les acteurs proposent des solutions pour lever les contraintes

Dans le cadre de la célébration de son 20e anniversaire, le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (Firca) organise des journées promotionnelles des filières agricoles à son siège aux Deux Plateaux.



Cette journée constitue une opportunité de mieux présenter la filière coton. (PHOTOS DR)

Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (Firca) a organisé, le 25 juillet à son siège, aux Deux-Plateaux, une journée de promotion de la filière Coton. C'était dans le cadre des

journées promotionnelles agricoles organisées à l'occasion des festivités marquant son 20e anniversaire. A cette occasion, le président du Conseil d'administration du Firca, Koné Kassoum, a souligné que cette journée

consacrée à la filière coton constitue une opportunité de mieux présenter la filière, notamment les acteurs de la chaîne de valeur du coton en Côte d'Ivoire et leur savoir-faire. La rencontre a permis à des

experts d'échanger dans le cadre d'un panel sur le thème « La production cotonnière face aux effets

néfastes du changement climatique » et de proposer des solutions pour lever les contraintes auxquelles la filière est confrontée. « La filière coton joue un rôle significatif dans l'économie de la Côte d'Ivoire et dans le développement socio-économique des régions du Centre et du Nord. C'est pourquoi, la durabilité de la culture du coton doit être un défi à relever face aux facteurs exogènes qui menacent, à chaque nouvelle campagne, le dynamisme de sa croissance entamée depuis la mise en œuvre de la réforme des filières coton et anacarde en 2013 », a-t-il soutenu.

Pour sa part, la directrice de la production du Conseil du coton et de l'anacarde, Ouattara Mariam, représentant le directeur général de la structure, a souligné qu'au cours de la dernière décennie, la filière coton a consolidé une

remontée entamée depuis la fin de la crise de 2002 à 2011 avec une croissance continue de l'ensemble des paramètres (exception faite du résultat catastrophique de la dernière campagne causé par l'invasion des jassides). La production est ainsi passée de 310 114 tonnes pendant la campagne (2015-2016) à 539 623 tonnes en 2021-2022, avec un rendement de 1,2 tonne/ha en moyenne.

L'un des meilleurs rendements en coton graine de la sous-région ouest-africaine. « Ce dynamisme a été entretenu par le soutien continu du Gouvernement et les effets de la mise en œuvre des axes stratégiques de la réforme de 2013 par les acteurs et les partenaires techniques et financiers de la filière coton, dont le Firca. ■

CASIMIR DJEZOU

Espace Uemoa

Des experts-comptables renforcent leurs capacités à Abidjan

La deuxième session des journées techniques des stagiaires en 2e année du Diplôme d'expertise comptable et financière (Decofi) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) s'est ouverte, hier, à Abidjan. Organisée par l'Ordre des experts-comptables de Côte d'Ivoire (Oec-ci), en partenariat avec la Commission régionale pour la formation à l'expertise comptable et financière (Crefecf) de l'Uemoa, cette session prendra fin le 4 août. Elle vise à renforcer les capacités des experts-comptables stagiaires des Ordres des huit pays membres de l'Uemoa.

Le président de la cour d'appel de commerce d'Abidjan, Komoin François, parrain de la cérémonie, a expliqué que la fonction d'expert-comptable a un lien avec la justice. « Parmi les mesures d'instruction qui sont prévues par les différents codes de procédures, il y a l'expertise qui permet au juge de demander un avis à un technicien sur une question ne relevant pas

de sa propre compétence. Le juge est expert en droit mais il n'est pas expert dans les autres domaines », fait-il savoir.

Ainsi, lorsqu'un juge est confronté au domaine financier ou économique, il a recours aux experts-comptables pour s'éclairer, afin que la décision prise soit conforme au droit et au problème technique avec ce secteur. Il a invité les stagiaires à être assidus et qu'ils assimilent ce qui leur sera dispensé.

« La compétence ne se décrète pas, elle s'acquierte et se forge. La formation que vous avez aujourd'hui, vise à vous qualifier pour être de bons experts-comptables. Vous devez aussi faire un effort, au-delà de la formation technique qui vous sera dispensée, de vous construire une personnalité », a conseillé Komoin François.

Pour le président de l'Ordre des Experts-comptables de Côte d'Ivoire, Koné Drissa, ces journées sont très importantes dans le cursus de formation d'un expert-comp-

table. « L'expert-comptable a une formation diplômante de départ qui l'amène à avoir l'équivalent d'un Master 2, donc 5 années de formation après le baccalauréat et ensuite, il a trois années de stage professionnel dans un cabinet », dit-il, soulignant que c'est au cours de ce stage qu'ils font les journées techniques.

Cette formation se tient aussi bien en présentiel qu'en ligne. « Cette formation est une obligation parce que la connaissance est une denrée périssable et de façon constante, il faut la nourrir, la renforcer. Quand vous êtes diplômés, vous avez une obligation de formation continue de 40 heures chaque année », a déclaré Koné Drissa. Ajoutant que c'est à la fin des trois années de formation que ces stagiaires présenteront l'examen pour devenir expert-comptable diplômé. A noter que près de 120 experts-comptables stagiaires prennent part à cette formation. ■

FRANCK YEO

Sécurisation et valorisation des biens de l'État Les agents de la direction du patrimoine en conclave à Grand-Bassam

L'avant-projet d'arrêté, portant détermination des modalités de codification en comptabilité des matières et des codes de la nomenclature des biens de l'État, est au menu d'un séminaire de validation qu'organise, depuis hier, à Grand-Bassam, la Direction générale du budget et des finances (Dgbf).

La rencontre, qui s'achève jeudi, a été ouverte par Théodore Gnamien Konan, sous-directeur, représentant le directeur général adjoint du budget et des finances. Selon lui, la comptabilité des matières est une innovation majeure dans la gestion des biens de l'État.

« Elle (comptabilité des matières, Ndlr) a pour objet de recenser et suivre tous les biens (meubles, immeubles, établissements publics, etc). C'est un acte de modernisation des outils de gestion des finances publiques », a expliqué Théodore Konan.



Les participants à cet atelier ont été invités à apporter des contributions fortes pour construire une gestion exemplaire du patrimoine.

tabilité des matières (Sigescom) », a également affirmé le représentant de la Dgbf. Quant au représentant du directeur du Patrimoine d'État, Alphonse Olloh, il a soutenu que la mise en place d'une nomenclature exhaustive des biens de l'État est essentielle à la gestion efficace du patrimoine. Elle permettra, selon lui, de mieux évaluer la valeur de ces biens, d'optimiser leur utilisation et de prendre des décisions éclairées en matière d'investissements et de rénovations. « Une codification

claire et cohérente favorisera une meilleure organisation des données, une simplification des processus de suivi et de vérification dans le système de gestion de la comptabilité des matières », a-t-il affirmé.

Alphonse Olloh a invité ses collaborateurs à apporter des contributions fortes en vue de trouver des solutions adaptées aux besoins spécifiques pour construire une gestion exemplaire du patrimoine. ■

MARIE-ANGE AKPA

PRÊT SCOLAIRE

PRÉPAREZ LA RENTRÉE SCOLAIRE AUTREMENT
ET EN TOUTE QUIÉTUDE AVEC CORIS BANK INTERNATIONAL
CÔTE D'IVOIRE !

TAUX

0%*



1^{ER} AOÛT AU 31 OCTOBRE 2023
JUSQU'À 5 000 000 F CFA*

Détails de l'offre à consulter en agence*



16

Fraternité Matin

Dossier

Mardi 1^{er} août 2023

Regard

Retour des fêtes tournantes

Après Yamoussoukro, l'an dernier, c'est au tour de Grand-Bassam d'accueillir, cette année, la célébration officielle de l'An 63. La première capitale de la Côte d'Ivoire se prépare à vivre ce moment exceptionnel.

Hier, nous le disions, en choisissant cette ville historique qui renferme un pan important de l'histoire de la Côte d'Ivoire, notamment la lutte pour l'émancipation et l'indépendance, il s'agit de revisiter l'histoire.

Nous avons encore en mémoire la célèbre marche des femmes sur la prison de Grand-Bassam pour libérer leurs hommes qui y avaient été incarcérés parce qu'ils avaient simplement demandé l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Le rendez-vous de Grand-Bassam peut donc s'appréhender comme une action de ressouvenance. Le passé ne nous permet-il pas de mieux comprendre le présent et envisager le futur ? La jeune génération doit apprendre, connaître l'histoire du pays. D'où sommes-nous partis pour en arriver là aujourd'hui ?

ÉTIENNE ABOUA

La célébration de l'indépendance à Grand-Bassam, même si aucune information officielle n'a été faite, marque pour nous le retour des fêtes tournantes. C'est en 1964 que ce concept a été créé. La ville qui devait accueillir l'événement bénéficiait d'infrastructures : château d'eau, aéroport, hôtel trois étoiles, centre de santé, centre culturel, stade omnisports, mais aussi extension du réseau électrique, bitumage... Bref, tout pour être une ville moderne. La dernière fête tournée a eu lieu à Katiola, en 1979. La chute des matières premières a amené le Président Félix Houphouët-Boigny à surseoir la chose.

Au total, 13 villes et communes ont abrité les célébrations : Bouaké, Korhogo, Daloa, Man, Gagnoa, Bondoukou, Treichville, Plateau, Odienné, San Pedro, Abengourou, Dimbokro et, enfin, Katiola.

Grand-Bassam accueille, pour la première fois, la fête de l'indépendance. Elle n'aura pas forcément ce que les autres ont eu. Mais il faut dire, au passage, qu'elle a déjà bénéficié d'énormes investissements.

Pendant une journée, elle redeviendra la capitale de la Côte d'Ivoire et son économie, ce jour-là, sera dynamique. A elle maintenant de ne plus baisser les bras ■

Grand-Bassam

La population salue la tradition des fêtes tournantes

Dans leur majorité, les habitants de la cité balnéaire expriment leur gratitude au Chef de l'État pour cette décision.



Imam cheick Dramé. (PHOTOS : VÉRONIQUE DADIÉ)

de l'histoire de notre pays, la porte d'entrée de la spiritualité, c'est Grand-Bassam. Là où les premiers guides religieux, entre autres, le grand Cheick Amadou Bamba du Sénégal sont passés. Grand-Bassam fut la porte d'entrée des premiers missionnaires de l'Eglise catholique. Pour dire que le Président de la République est guidé par Allah (Dieu). C'est un grand visionnaire. Il est en train de faire sortir le pays des ténèbres à la lumière. Le Président Alassane Ouattara vient de penser à la ville de Grand-Bassam pour nous dire que c'est un nouveau départ. Nous devons amorcer un nouvel élan. Ce choix

est un message fort », a déclaré l'imam Moussa Dramé, premier responsable de la communauté musulmane du Sud-Comoé.

Le pasteur Kouakou Yao Désiré, président de l'association des serviteurs de Dieu des Eglises protestantes et évangéliques de Grand-Bassam, pour sa part, a déclaré que c'est une bénédiction de Dieu. Car, dit-il, c'est le Tout-Puissant créateur qui a inspiré le Chef de l'Etat. Parce qu'après les événements malheureux, y compris les inondations, Grand-Bassam accueille toute la République, cela voudrait dire que la ville renaît. Et cette célébration lui sera bénéfique. Notamment



Linda Diplo, déléguée départementale du Pdci-Rda.

avec quelques kilomètres de bitume et autres infrastructures.

Des présidents et présidentes d'Ong et chefs de communauté ont manifesté leur joie de recevoir toute la Côte d'Ivoire sur le sol bassamois, le 7 août 2023. Pour eux, cette décision du Chef de l'Etat démontre qu'il incarne les idéaux du Président Félix Houphouët-Boigny. « Infiniment merci au Président de la République. Le 7 août, Grand-Bassam sera sous les projecteurs. Un message fort en faveur de Grand-Bassam est entendu. Et ce message va réjouir femmes, jeunes et toute la population de Grand-Bassam », s'est exprimée Mme Sié Léocadie, présidente de l'Ong Jemima éducation, formation.

Sam », a déclaré Kouadio N'Dri Marc-Aimé, directeur général d'un complexe hôtelier installé sur le sol de Grand-Bassam, Adé Dakpo Claude, responsable commercial de Np ci limited, Ali Bambou, artisan, tous opérateurs économiques, saluent cette décision du Chef de l'Etat. « Depuis une semaine, nous avons des réservations qui s'étalent sur toute la première semaine d'août », a déclaré Kouadio N'Dri Marc-Aimé.



Kouame N'dri Marc Aimé, opérateur économique



Miessan Vincent De Paul, candidat aux municipales 2023.

Spécial Indépendance Fraternité Matin an 63



Mardi 1^{er} août 2023

Fraternité Matin Dossier

17

Qui affirme que cette célébration sera profitable aux opérateurs économiques du département.

Quelques attentes des populations

Dans son ensemble, la population de Grand-Bassam attend du Chef de l'État certaines réalisations qui pourraient changer non seulement son environnement de vie, mais aussi le bien-être de certaines couches sociales. Comme un seul homme, les personnes interrogées ont déclaré qu'avec le poids de l'âge, la ville de Grand-Bassam connaît certains problèmes.

A titre indicatif, ils ont pointé du doigt trois dossiers importants. Le premier s'impose en cette saison des pluies. Ce sont les énormes problèmes de drainage des eaux pluviales que la ville connaît. Ce qui provoque des inondations à chaque saison des pluies. Le deuxième dossier est celui de l'embouchure obstruée par d'énormes quantités de sédiments qui empêchent le fleuve Comoé de se déverser normalement dans la lagune et la mer. L'impact écologique et social est considérable selon eux. « Dieu merci, c'est un dossier dont l'État s'occupe déjà. Je voudrais saisir l'occasion pour en remercier le Président de la République et le Premier ministre, et les inciter à réaliser quelque chose de pérenne pour un bien-être durable des populations de Bassam », a exhorté Linda Diplo. La population de Grand-Bassam évoque également la question de l'approvisionnement de la ville en eau potable. Qui, selon elle, est une denrée rare dans la ville. Son service est défectueux. Ils disent attendre que cette fête de l'indépendance permette également de les soulager de cette préoccupation.

La population, dans sa majorité, sollicite l'autonomisation de la femme et des jeunes par la mise en place de canaux de financement. Une doléance qui tient plus d'un à cœur, car, selon certaines personnes, les jeunes une fois occupés, cela pourrait les éloigner de la drogue et de certains comportements peu recommandables. Faut-il le rappeler, le thème central de cette célébration est : « Jeunesse ivoirienne et forces de défense et de sécurité : Pour l'engagement civique et la responsabilité citoyenne » ■



Depuis la célébration de l'an 62, les lacs sont régulièrement entretenus.

Yamoussoukro, capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire, par ailleurs, ville natale du père fondateur de la Côte d'Ivoire moderne, a abrité, le 7 août 2022, le 62e anniversaire de l'accession du pays à la souveraineté nationale.

Un après, que peut-on en retenir ?

Différente des visites d'État, la célébration de la fête de l'Indépendance n'a pas enregistré de travaux spécifiques programmés à cet effet.

Mais, un élément important mérite qu'on s'y attarde : le nettoyage des lacs qui étaient couverts de végétaux aquatiques. « Depuis lors, le ministère de l'Environnement et du Développement durable a mis en place des équipes qui entretiennent régulièrement ces lacs », souligne le préfet

de Yamoussoukro, Coulibaly Gando.

Aujourd'hui, le constat est clair : la repousse rapide de ces végétaux aquatiques n'est plus qu'un mauvais souvenir. Surtout qu'il y a des engins nautiques pour entretenir régulièrement ces plans d'eau dès l'apparition des végétaux aquatiques.

A côté des lacs qui contribuent au charme de la ville de Yamoussoukro, les restaurateurs et hôteliers ont fait de très bonnes affaires à l'occasion du 62e anniversaire de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Même si ces derniers n'acceptent pas de communiquer leurs chiffres d'affaires.

L'an 62 de l'indépendance a permis de faire connaître Yamoussoukro par les nombreux invités de marque du Président Alassane Ouattara, nationaux et internationaux. «

L'indépendance a apporté un plus à Yamoussoukro, la capitale politique de notre pays », précise le préfet.

La commémoration de cette fête a été marquée par le gigantesque et merveilleux défilé militaire.

Concernant la voirie, les travaux avaient déjà été engagés.

Mais « l'indépendance a accéléré », selon lui, la première phase des travaux. La deuxième continue.

« Le Président de la République tient à ce que Yamoussoukro joue son rôle de capitale politique et administrative. Beaucoup de choses ont été faits dans ce sens », rappelle-t-il.

Une visite de la ville convainc de dire que Yamoussoukro qui avait des rues dégradées dans certains secteurs des quartiers 220 loge-



Coulibaly Gando, préfet de Yamoussoukro, parlant de l'an 62

ments et Dioulabougou, des voies broussailleuses dans d'autres, ce qui donnait l'impression que la vie y était au ralenti, a changé : ses larges rues sont redevenues propres et réhabilitées. Tous ceux qui occupaient illégalement le domaine public en ont été délogés.

Aujourd'hui, grâce au Chef de l'Etat Alassane Ouattara, Yamoussoukro, la ville chère au premier Président de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, ne semble plus être abandonnée. Elle respire bien et vit tout simplement ■

EMMANUEL KOUASSI

Paix et cohésion sociale renforcées

L'an 62 fut placé, par le Président Alassane Ouattara, sous le signe de la « consolidation de la paix et de la cohésion sociale ». Ces deux éléments peuvent être considérés, aujourd'hui, comme un acquis précieux qui soutient véritablement le progrès socio-économique de la ville

? Le préfet Coulibaly Gando y répond par l'affirmative : « A l'occasion de l'élection présidentielle de 2020, quelques soubresauts ont été enregistrés à Yamoussoukro. La célébration de l'indépendance a permis de renforcer la paix et la cohésion sociale. » ■

E. KOUASSI



L'une des belles et larges rues de Yamoussoukro, la capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire. (PHOTOS : JULIEN MONSAN)

JEAN BAVANE KOUIKA

Korhogo

Amadou Coulibaly célèbre plusieurs acteurs

Le ministre de la Communication et de l'Économie numérique promeut le mérite.



Amadou Coulibaly récompensant une championne de Wushu, Bakayoko Aminata. Photo DR

Après avoir récompensé les meilleurs élèves, étudiants et structures d'encadrement dans la journée du 29 juillet

2023, Amadou Coulibaly, ministre de la Communication et de l'Économie numérique, a participé à un dîner le même jour. Un dîner pour célébrer

ceux qui se sont démarqués, cette année, par la qualité de leur travail dans différents secteurs d'activité. Cette cérémonie s'inscrit

dans le cadre de la 12e Journée régionale du mérite et de l'excellence de la région du Poro. 14 personnes exerçant dans des domaines tels que le sport, la religion, l'éducation, l'administration publique... ont eu des trophées. Notamment Zié Coulibaly, 2e vice-président du conseil régional du Poro, Traoré Ibrahima, directeur régional de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, Kotchi Yapi Eric, double champion d'Afrique de Wushu (arts martiaux), Kablan Dawa (prix littéraire), Bakayoko Aminata, médaillée d'or au championnat national Wushu. Le ministre de la Communication et de l'Économie numérique leur a exprimé sa fierté et sa gratitude. Il les a, par la suite, encouragés à continuer de travailler pour entretenir la flamme de l'excellence ■

AMINATA DIARRASSOUBA
CORRESPONDANTE REGIONALE

• L'Inter-Mangue se dote d'un service technique chargé du conseil agricole



Les parties prenantes entendent s'instruire sur les techniques de traitement des vergers.

Le service technique de l'organisation interprofessionnelle des acteurs de la filière mangue de Côte d'Ivoire est une unité composée de techniciens agronomes au nombre de 10 dont 9 conseillers agricoles. Dans sa phase pilote, le projet couvrira les départements de Korhogo, Boundiali, Ferkessédougou, Sinématiali, Ouangolodougou et Niakaramandougou. Pour mener à bien sa mission, l'unité technique a reçu des motos et un drone agricole pour le traitement des vergers et la lutte contre les nuisibles.

La cérémonie de lancement du projet pilote de mise en place du service technique, chargé du conseil agricole de l'Inter-Mangue, s'est tenue, le jeudi 27 juillet 2023, dans un réceptif hôtelier de Korhogo, en présence de N'Guessan

Émile Kouassi, secrétaire général de la préfecture de région, représentant le préfet André Ekponon André.

« Le constat, c'est qu'on s'est rendu compte que les producteurs, malheureusement, n'ont pas la maîtrise technique de la culture du manguiers en termes de traitement des vergers et des bonnes pratiques agricoles. Il faut, de façon structurelle, à partir des connaissances acquises par certains, leur inculquer toutes les nouvelles techniques, notamment culturales, managériales en entrepreneuriat agricole », explique Pascal Nembelessini-Silué, président de l'Inter-Mangue. Au nom du directeur exécutif du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (Firca) Atsin Yao Léon, le chargé de programme, Ouya Adolphe

a souligné que le développement agricole ne saurait s'opérer harmonieusement sans une meilleure maîtrise des itinéraires techniques ; sans un chronogramme clair et bien défini afin d'accroître la productivité, tout en améliorant les revenus et développer la mise en relation avec les marchés d'exportation à travers le monde. Le superviseur du service technique, Ouattara Hetawélé Eliezer, abonde dans le sens de son prédécesseur : « Nous allons travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs de la filière mangue, notamment les producteurs, les commerçants, les transformateurs de sorte à ce que l'augmentation des revenus et la garantie des emplois générés par ladite filière soient effectives pour toutes la chaîne de valeur ■

EMMANUEL KOUASSI

Sakassou / Santé publique

De moustiquaires imprégnées distribuées aux ménages

Bonaventure Tiégbé, préfet du département de Sakassou, a procédé au lancement officiel de la mini campagne de distribution de masse des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action. C'était le 27 juillet 2023, à l'esplanade de la préfecture de Sakassou. Des moustiquaires destinées aux ménages vulnérables. A cette occasion, Bonaventure Tiégbé a fait une recommandation aux populations. « Chères populations, dormez sous les moustiquaires imprégnées. Il y va de votre santé ».

Pour sa part, Eugène Kouamé Kouadio, maire de Sakassou, a exhorté les populations à prendre d'assaut les différents points de distribution pour recevoir leurs moustiquaires imprégnées. Quant à Antoine Méa Tano,

directeur coordonnateur du Programme national de lutte contre le paludisme (Pnlp), il s'est réjoui de ce que les actions intensives, de 2017 à 2022, ont permis de réduire à 80% le nombre de cas de décès liés au paludisme. « Dans la nouvelle classification, Sakassou n'est plus maintenant la première localité où sévit le paludisme, mais la vingtième », a-t-il révélé. Non sans inviter les chefs de village et de famille à rendre propre leur environnement immédiat. « Des dispositions sont en train d'être prises par le ministère de tutelle pour que des drones procèdent à la pulvérisation des différents bas-fonds qui ceinturent la ville de Sakassou pour traiter tous les gîtes larvaires » ■

CHARLES KAZONY
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Région du Tchologo

Les agents des douanes ont leur mutuelle



Le colonel-major Issa Ouattara investi sous le regard des sages.

Es fonctionnaires de l'administration douanière du Tchologo s'organisent pour jouer leur partition pour le développement de leur région. Dans cette perspective, ils ont mis en place la Mutuelle des agents des douanes ressortissants de la région du Tchologo (Madoret). Le colonel-major Issa Ouattara, directeur général adjoint des douanes, en est le président. Il a été porté, par consensus, à la tête de cette structure, au terme d'une assemblée générale, le 29 juillet, au Musée des civilisations au Plateau. A peine élu, il s'est engagé à œuvrer pour le rayonnement de leur structure à travers des actions notables. Il s'est

surtout félicité de la confiance que ses jeunes frères ont placée en lui. Le colonel-major Issa Ouattara a, par ailleurs, salué cette initiative qui ambitionne de fédérer et canaliser toutes les énergies de la région, afin de s'inscrire dans le chantier de développement entamé par le président du conseil régional, le ministre d'État, ministre de la Défense, Téné Birahima Ouattara. « Cette mutuelle doit contribuer à favoriser les passerelles d'échanges entre les différents mutualistes, donc entre les agents des douanes ressortissants du Tchologo et nos parents. C'est un instrument de développement et de cohésion que nous venons mettre en place. Il est donc

important et nécessaire que nous ayons la caution de nos aînés dont le premier parmi nous, en tant que chef des chantiers de développement de la région », a-t-il expliqué. S'adressant aux mutualistes, il a soutenu que leur engagement en faveur du bien-être de leurs collègues et frères du Tchologo est exemplaire et mérite reconnaissance. « Le poids de cet accompagnement équivaut à nos attentes à l'endroit de la Madoret. Nous resterons exigeant tout en fondant beaucoup d'espoir sur la nouvelle équipe dirigeante qui sera désignée pour la conduite de notre mutuelle », a-t-il ajouté ■

KANATÉ MAMADOU

Raviart

Le collège moderne de N'Gban-Kassè désormais fonctionnel

Le président du Sénat engage les populations et les mutuelles à construire des logements et à recruter des enseignants bénévoles pour combler les déficits.



Les meilleurs collégiens du village ont été primés. (PHOTO : DR)

A près plusieurs années d'attente, le village de N'Gban-Kassè (regroupement de trois villages), situé dans la sous-préfecture de Raviart, a son collège moderne. Cette école, construite sur un financement du Contrat de désendettement et de développement (C2d), a été inaugurée, le 30 juillet, par Jeannot Ahoussou-Kouadio, président du Sénat. «Vous savez que de plus en plus, les enfants entrent très jeunes au collège : à 9, 10 ou 11 ans. Il faut qu'ils restent auprès de leurs parents afin de recevoir l'éducation nécessaire. Il y a eu beaucoup de déperditions par le passé, compte tenu du manque de collèges de proximité. Parce que ces enfants allaient parfois à 50 km des parents, à Didiévi ou à Tiébissou et à Bouaké. Et il fallait leur trouver des tuteurs », a relevé

le président du Sénat. Selon lui, les collèges de proximité apparaissent comme la solution idéale trouvée par le Président Alassane Ouattara afin de relever ces défis. Évoquant le déficit criant d'enseignants et le manque de logements pour les professeurs, il a engagé les populations et les mutuelles à construire des maisons et à recruter des enseignants bénévoles en vue de combler ces insuffisances. Le collège moderne de N'Gban-Kassè est à base 4 (4 classes pour chaque niveau). Les salles de classe, le bloc administratif, la salle multimédia et la salle polyvalente sont équipés.

Baully Hermanse, qui représentait le C2d à la cérémonie, a exhorté les cadres à mettre à la disposition des élèves des cantines scolaires. «Il faudrait que les

populations s'organisent avec la mutuelle de développement en vue de fournir un

repas chaud chaque midi aux élèves, surtout pour ceux qui viendront des villages voisins.

C'est une condition afin que ce collège serve à tous de façon optimale», a recommandé Baully Hermanse ■

N'DRI CÉLESTIN



mis en œuvre par



APPEL D'OFFRES OUVERT N° 83441709

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR L'ELABORATION DU PLAN DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DES COMMUNES DE DJOUGOU, COPARGO ET OUAKE

En tant que prestataire de services de la coopération internationale pour le développement durable et l'action éducative internationale, la GIZ s'engage dans le monde entier en faveur d'un avenir décent. Nous avons plus de 50 ans d'expérience dans les domaines les plus variés, qu'il s'agisse de la promotion de l'économie et de l'emploi, de celle de la paix et de la sécurité ou encore des thèmes liés à l'énergie et à l'environnement.

La gestion des eaux usées au Bénin est assurée pour la plupart du temps par des systèmes autonomes d'assainissement composés de latrines traditionnelles ou améliorées et de fosses septiques pour habitats modernes des grandes villes. Les eaux usées ménagères sont rejetées généralement à l'intérieur des cours, sur les voies publiques ou dans des canalisations précaires créées par les ménages et qui communiquent avec les ouvrages de drainage des eaux pluviales. Les eaux usées industrielles, quant à elles, sont déversées brutes ou partiellement traitées dans le milieu naturel. Ce mode d'assainissement inadapté pour les grandes villes qui connaissent une forte croissance urbaine et démographique constitue une menace sérieuse pour la santé de la population et la protection de l'environnement, paramètre incontournable pour un développement durable.

Le Gouvernement du Bénin a élaboré en 2007 la stratégie nationale pour une gestion durable de l'assainissement des eaux usées en milieu urbain. Cette stratégie, à travers un plan d'affaire préconise de doter le sous-secteur de l'assainissement à l'échelle nationale d'instruments techniques, technologiques, économiques, juridiques, institutionnels et organisationnels. C'est dans ce cadre que les Plans Directeurs d'Assainissement (PDA) des eaux usées pour les dix (10) villes ci-après : Cotonou, Abomey-Calavi, Sémè-Podji, Porto-Novo, Parakou, Abomey, Bohicon, Ouidah, Kpomassè et Tori ont été élaborés. Dans cette même dynamique, l'élaboration du Plan Directeur d'Assainissement des eaux usées des villes de Djougou, Copargo et Ouaké est planifiée. Elle est prise en compte par le Projet Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (AGIR-Eau) financé par la Coopération allemande au développement (GIZ).

Le Plan Directeur d'Assainissement demandé a pour but de proposer aux élus et à la DGDU, les solutions techniques et économiques durables les mieux adaptées à la collecte, au traitement et au rejet dans le milieu naturel des eaux usées d'origine domestique ou assimilée et industrielles. Ces solutions pouvant faire appel à des techniques relevant aussi bien de l'assainissement de type collectif que autonome, devront impérativement être en harmonie avec les préoccupations et les objectifs du Maître d'Ouvrage qui sont de (i) garantir à la population communale la résolution des problèmes liés à la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées en général ; (ii) préserver les ressources en eaux souterraines en veillant à leur protection contre les pollutions ; (iii) protéger la qualité des eaux de surface.

A cet effet, la GIZ envisage recruter un cabinet ou bureau d'études pour la réalisation dudit plan directeur d'assainissement des eaux usées. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le jeu complet du dossier d'appel d'offres en envoyant un mail à l'adresse suivante : BJ_Quotation@giz.de

Pour faciliter un traitement rapide de votre demande, veuillez absolument mettre en objet de votre courriel l'intitulé suivant : « **Dossier N° 83441709– Demande du DAO** » et fournir les renseignements suivants : Nom, adresse, N° d'Identifiant Fiscal Unique et le numéro de téléphone.

Les propositions rédigées en langue française sont reçues par mail à l'adresse BJ_Quotation@giz.de, avec en objet la mention : « **Dossier N° 83441709– ELABORATION DU PDA** » doivent être déposées **au plus tard le jeudi 31.08.2023 à 17h00**.

Le localier

LAKOTA. La commission d'examen des demandes d'agrément d'exercice de la profession de boucher, de gérant de poissonnerie et de chambre froide du département de Lakota s'est réunie à la préfecture. Elle a examiné récemment et validé 13 dossiers de demande sur 16 présentés.

La commission d'attribution d'agréments des bouchers et gérants de chambres froides se compose du corps préfectoral, du directeur départemental des ressources animales et halieutiques, d'un représentant de la mairie et d'autres autorités administratives et sécuritaires.

TENGRELA. Certains bâtiments des services publics de la ville de Tengrela font peau neuve à l'approche de la célébration de la fête de l'indépendance, a constaté l'Aip, le 28 juillet. L'Institution de formation et d'éducation féminine et l'antenne de l'Institut national de l'hygiène publique sont les premiers services à recevoir une couche de peinture dans le cadre du revêtement des bâtiments administratifs.

Des couches de peinture, des dessins et des écritures indiquant les différentes prestations offertes ont donné un coup de neuf aux bâtiments situés en bordure de la voie internationale A3. ■

Miss Côte d'Ivoire 2023

Mylène Djihony reçoit les clés de son véhicule

Fruit d'une entente entre le Comici et un concessionnaire automobile, ce véhicule restera à la disposition de la perle ivoirienne durant son mandat d'une année.



Victor Yapobi, président du Comici (à droite) et ses partenaires lors de la remise des clés.

Après son sacre, le 1^{er} juillet, lors de la finale du concours de beauté Miss Côte d'Ivoire, Mylène Djihony a officiellement reçu les clés de son véhicule. La cérémonie de remise des clés a eu lieu, le vendredi 28 juillet, au siège du concessionnaire automobile, à Marcory. Il s'agit d'un véhicule de

type 4x4 d'une valeur de 25 millions de FCfa. Il sera à la disposition de la reine de la beauté ivoirienne durant toute la durée de son mandat d'une année. L'enseigne a aussi procédé à la remise de chèques au cours de cette cérémonie. A raison de 500 000 FCfa à la miss et 250 000 FCfa à chacune de ses deux dauphines.

Le président du comité Miss Côte d'Ivoire, Victor Yapobi, a traduit sa reconnaissance au concessionnaire qui, à travers cette cérémonie de remise des clés, concrétise ses engagements. Pour lui, l'une des forces du Comici, c'est la crédibilité de cette institution. « Nous sommes là depuis 27 ans. Cette longévité est aussi liée au respect des engage-

ments que nous prenons », a-t-il soutenu. Il a fait savoir que la série des lots promis par les différents sponsors se poursuivra. Avec notamment la

remise des clés d'une maison qui s'effectuera très bientôt. Pour sa part, le concessionnaire, par la voix de son directeur commercial et marketing,

Samir Azzouzi, s'est dit honoré et disposé à poursuivre l'aventure avec le Comici ■

DRAMOUS YETI

Festival international des arts et de la culture de Cocody

Les festivités démarrent le 18 août

Samsung Galaxy A03s

La manifestation s'annonce riche en diversité culturelle.

à 4e édition du Festival international des arts et de la culture de Cocody (Fiacc) s'annonce très riche en couleur et en diversité culturelle. Et ce, du 18 au 20 août prochain, à l'hôtel La Rose Blanche et au stade d'Angré. La nouvelle a été donnée, le samedi 22 juillet, lors d'une conférence de presse, à la fabrique culturelle des Deux-Plateaux. Au cours de cette rencontre, il était question de présenter le festival et parler des innovations de cette

édition. Trois jours durant, tous ceux qui effectueront le déplacement vont découvrir et vivre les merveilles du riche patrimoine ivoirien. De la gastronomie à la danse traditionnelle et l'immersion culturelle en passant par le marché artisanal et bien d'autres pour le bonheur des festivaliers. Avec des thématiques fortes à l'endroit de la jeunesse. A savoir : « L'action culturelle en faveur de la sauvegarde des mœurs et de l'employabilité des jeunes », « Comment

vaincre le phénomène de la drogue en milieu scolaire ? » et « Les clés pour réussir sa vie professionnelle ». Côté innovation, la Guinée et le Sénégal seront à l'honneur à ce grand rendez-vous culturel. Pour Enock Oulaï, commissaire général du Fiacc, la culture est un élément crucial dans la société. Selon lui, cet événement vise à valoriser et promouvoir le patrimoine culturel ivoirien, africain mais aussi mondial ■

FLORENCE EDIE

Sublime Côte d'Ivoire Une start-up s'engage pour la promotion du tourisme local

Faire découvrir les meilleurs sites touristiques de la Côte d'Ivoire aux travailleurs, aux fonctionnaires et autres personnes, non seulement pour découvrir la diversité culturelle du pays, mais aussi pour leur bien-être, est le but de la start-up « Moon Drive ». Qui propose à toutes ces entités des possibilités de renforcement des liens en entreprise, l'attraction de nouveaux talents, la motivation du personnel et le renforcement de la fidélité.

« Nous voulons proposer à des groupes professionnels ou à des familles des voyages vers des destinations paradisiaques. Cela permettra de raffermir les liens entre travailleurs, patrons et personnel. Nous voulons également inculquer cette donne aux entreprises pour le bien-être de leurs travailleurs », a fait savoir Maïmouna Coulibaly, directrice générale de ladite start-up, le vendredi 21 juillet,



Maïmouna Coulibaly, Dg de Moon Drive, a donné les grandes lignes de son programme touristique.

à Cocody Bonoumin qui nourrit ainsi l'ambition de faire découvrir la Côte d'Ivoire dans toute sa dimension culturelle à la population. Car, dit-elle,

le tourisme ivoirien doit être avant tout l'affaire de tous ceux qui vivent dans ce beau pays.

C'est pourquoi, son équipe et elle proposent des sorties à des groupes de travailleurs (Team building) afin de partager des moments conviviaux entre collègues ou en famille. À travers des activités sportives, ludiques, gastronomiques, insolites ou de réflexion. Christian Bohouman, directeur de l'informatique, de la digitalisation et du développement des start-up, au ministère du Tourisme, a salué cette initiative. Qui, selon lui, s'inscrit dans le cadre des actions du ministère en vue de la promotion de la destination Côte d'Ivoire. Au nom de Siandou Fofana, il promet d'appuyer ce projet qui permet non seulement aux travailleurs de déstresser mais aussi de découvrir leur beau pays ■

JEAN BAVANE KOUIKA

Une présence dans le top 10 du concours top modèle. C'est la performance réalisée par Yasmine Wognin, qui défendait les couleurs de la Côte d'Ivoire lors de la grande finale du concours Miss supranational international, le 14 juillet, à Cracovie (Pologne). La perle ivoirienne a réalisé aussi d'autres performances dans ce concours. En effet, elle s'est hissée dans le top 2 en ce qui concerne les candidates africaines. Elle a aussi glané la 3^e place au concours « Supra fan vote ».

La représentante ivoirienne est de retour chez elle en Côte d'Ivoire, depuis le jeudi 20 juillet 2023. Reçue en grande pompe à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny de Port-Bouët



par ses proches et des fans, la jeune fille de 23 ans, même si elle n'a pas glané le titre ultime, peut être fière de son parcours. Avec le titre de Miss supranational Côte d'Ivoire, Yasmine Wognin était en lice avec plus de 80 candidates issues de plusieurs pays du monde. Parée pour hisser haut le drapeau de son pays, la première Dauphine du concours Miss Côte d'Ivoire 2022 dans la région du Poro a séduit avec de sublimes tenues lors des différents passages, mais surtout le mélange de couleurs "Nzassa" reflétant la diversité culturelle de son pays... Yasmine Wognin, haut de son mètre 70, étudiante en droit des affaires à HEC d'Abidjan, a mis toutes les chances de son côté ■

D. YETI

Sénégal

Le gouvernement annonce la dissolution du parti de l'opposant Ousmane Sonko

Le gouvernement sénégalais a annoncé, hier, la dissolution du parti de l'opposant Ousmane Sonko, moins de deux heures après son inculpation et son placement en détention pour « appels à l'insurrection et complot » contre l'État.

Le parti politique Pastef est dissous par décret », a annoncé le ministre de l'Intérieur, Antoine Diome, dans un communiqué, justifiant sa décision par ses appels « fréquents » à des « mouvements insurrectionnels » qui ont fait, selon lui, de nombreux morts en mars 2021 et juin 2023. Ousmane Sonko, 49 ans, investi candidat par son parti, voit ainsi s'ouvrir une troisième procédure judiciaire à son encontre, qui risque de compromettre encore davantage sa participation à l'élection présidentielle de février 2024. L'opposant avait été condamné le 1er juin à deux ans de prison ferme dans une affaire de mœurs, un verdict qui le rend inéligible en l'état, soulignant ses avocats et des juristes. Il avait été condamné le 8 mai à six mois de prison avec sursis à l'issue d'un procès en appel pour « diffamation », une peine largement perçue comme le rendant inéligible. Mais il n'a pas encore épuisé ses recours de-



Ousmane Sonko, opposant sénégalais.

vant la Cour suprême. Ousmane Sonko « a été inculpé et placé sous mandat de dépôt » par un juge d'instruction du tribunal de Dakar qui l'a auditionné, a indiqué lundi à l'AFP Me Ousseynou Ngom. « Huit infractions » lui sont reprochées, a indiqué à la presse Cheikh Koureissy Bâ, un autre de ses avocats. L'infraction « diffusion de fausses nouvelles » s'est ajoutée aux sept déjà reprochées par le parquet au plus farouche opposant du président Macky Sall, lors de son placement en garde à vue vendredi. Le procureur Abdou Karim Diop du tribunal de grande instance de Dakar l'avait accusé vendredi d'**« appel à l'insurrection, association de malfaiteurs, atteinte à la sûreté de l'État, association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste, complot contre l'autorité de l'État, actes et manœuvre à compromettre la sécurité publique et vol »** de téléphone portable d'une gendarmerie.

« C'est une farce », a décla-

ré à la presse Ciré Clédror Ly, un autre avocat de Ousmane Sonko. L'opposant poursuivait lundi sa grève de la faim qu'il a entamée vendredi, a dit à la presse Me Cheikh Koureissy Bâ.

Ousmane Sonko avait été arrêté vendredi après avoir affirmé sur les réseaux sociaux que les forces de sécurité présentes devant son domicile l'avaient filmé. Il a précisé avoir « personnellement arraché le téléphone et demandé à la personne de le déverrouiller et d'effacer les images qu'elle a prises », ce que cette dernière a refusé de faire.

Des gendarmes étaient ensuite intervenus et l'avaient arrêté. Il a régulièrement accusé le président Macky Sall de comploter pour l'écartier de la présidentielle de 2024. Le chef de l'État sénégalais, élu en 2012 pour sept ans, puis réélu en 2019 pour cinq ans, s'en est défendu. Il a annoncé le 3 juillet qu'il ne se présenterait pas à ce scrutin.

OUEST-FRANCE

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**Commune de Cocody**

Monsieur Jean-Marc YACE, Maire de la Commune de Cocody, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en application du courrier n°01751/MCLU/DGU/DDU/SAS/DB/GY du 12 JUIN 2023, du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme,

Une enquête de **commodo et incommodo** d'une durée de trente (30) jours à compter du **Mardi 01 Août 2023 au Mercredi 30 Août 2023 inclus** est ouverte dans les bureaux de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Cocody, au sujet d'une demande de convention tripartite sur une parcelle de terrain d'une superficie de **02 ha 12 a 86 ca** sise à **M'BADON** (Commune de Cocody) présentée par la **SOCIETE LKF SERVICES SARL**, Tél. : 07 98 30 96 01.

Monsieur OUATTARA Stéphane-Charles, Sous Directeur du Domaine et de l'Urbanisme de la Mairie de Cocody, nommé **Commissaire-enquêteur** par Arrêté Municipal N° 027/CC/SG/DST/2023 du 28 Juillet 2023 a qualité pour **recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations** qui pourraient être faites et ce, tous les jours ouvrables au bureau de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Cocody situé à la Riviera Golf où un registre est ouvert à cet effet.

Fait à Cocody, le 28 Juillet 2023

Le Maire
Jean-Marc YACE

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**Commune de Cocody**

Monsieur Jean-Marc YACE, Maire de la Commune de Cocody, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en application du courrier n°01238/MCLU/DGU/DT/CCLRGA du 20 Juillet 2022, de la Direction de la Topographie et de la Cartographie du Ministère de la Construction, du Logement et l'Urbanisme,

Une enquête de **commodo et incommodo** d'une durée de trente (30) jours à compter du **Mardi 01 Août 2023 au Mercredi 30 Août 2023 inclus** est ouverte dans les bureaux de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Cocody, au sujet du redressement d'un plan de lotissement de terrain d'une superficie de **06 ha 54 a 14 ca** sise à **COCODY SAINT VIATEUR** (Commune de Cocody) présentée par la **DIRECTION DE LA TOPOGRAPHIE ET DE LA CARTOGRAPHIE** (Tel : 27 20 21 38 98) au profit de la cité **HABITAT BELLE COUR**.

Monsieur OUATTARA Stéphane-Charles, Sous-Directeur du Domaine et de l'Urbanisme de la Mairie de Cocody, nommé **Commissaire-enquêteur** par Arrêté Municipal N°028/CC/SG/DST/2023 du 28 Juillet 2023 a qualité pour **recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations** qui pourraient être faites et ce, tous les jours ouvrables au bureau de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Cocody situé à la Riviera Golf où un registre est ouvert à cet effet.

Fait à Cocody, le 28 Juillet 2023

Le Maire
Jean-Marc YACE

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**Commune de Cocody**

Monsieur Jean-Marc YACE, Maire de la Commune de Cocody, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en application du courrier n°01766/MCLU/DGU/DDU/SAS/DB/CJ du 13 JUIN 2023, du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme,

Une enquête de **commodo et incommodo** d'une durée de **trente (30) jours** à compter du **Mardi 01 Août 2023 au Mercredi 30 Août 2023 inclus** est ouverte dans les bureaux de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Cocody, au sujet d'une demande d'établissement d'**Arrêté de Concession Définitive** sur une parcelle de terrain de superficie de **869 m²** sise à **AKOUEDO EXTENSION SUD** (Commune de Cocody) présentée par Monsieur KONE FANGOURAHA, Tél. : 07 09 11 17 24.

Monsieur OUATTARA Stéphane-Charles, Sous-Directeur du Domaine et de l'Urbanisme de la Mairie de Cocody, nommé **Commissaire-enquêteur** par Arrêté Municipal N°030/CC/SG/DST/2023 du 28 Juillet 2023 a qualité pour **recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations** qui pourraient être faites et ce, tous les jours ouvrables au bureau de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Cocody situé à la Riviera Golf où un registre est ouvert à cet effet.

Fait à Cocody, le 28 Juillet 2023

Le Maire
Jean-Marc YACE

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**Commune de Songon**

Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de **commodo et incommodo** d'une durée de **trente (30) jours** allant du **lundi 31 juillet 2023 au mardi 29 août 2023 inclus**, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet d'une demande de convention tripartite sur la parcelle de terrain d'une superficie de **06 ha 74 a 07 ca** sise à **ADIAPOTO-MORONOU EXTENSION**, dans la commune de Songon au profit de la société **LROD BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (LBATP)**.

Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé **Commissaire-Enquêteur** par décision municipale N°057/CS/SG/ST du 31 juillet 2023 de Monsieur le **Maire de Songon**, a qualité pour **recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations** qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet.

Le Maire
Eric N'KOUMO-MOBIO

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**Commune de Songon**

Monsieur Jean-Marc YACE, Maire de la Commune de Cocody, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'en application du courrier n°01580/MCLU/DGU/DDU/SAS/DB/GY du 02 JUIN 2023, du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme,

Une enquête de **commodo et incommodo** d'une durée de **trente (30) jours** à compter du **Mardi 01 Août 2023 au Mercredi 30 Août 2023 inclus** est ouverte dans les bureaux de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Cocody, au sujet d'une demande d'établissement d'**Arrêté de Concession Définitive** sur une parcelle de terrain de superficie de **3184 m²** sise à **AKOUEDO EPHRATA EXTENSION COMPLEMENTAIRE** (Commune de Cocody), présentée par Monsieur KOUAME ARTHUR GERVAIS, Tél. : 05 05 24 84 85.

Monsieur OUATTARA Stéphane-Charles, Sous-Directeur du Domaine et de l'Urbanisme de la Mairie de Cocody, nommé **Commissaire-enquêteur** par Arrêté Municipal N°029/CC/SG/DST/2023 du 28 Juillet 2023 a qualité pour **recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations** qui pourraient être faites et ce, tous les jours ouvrables au bureau de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Cocody situé à la Riviera Golf où un registre est ouvert à cet effet.

Fait à Cocody le 28 Juillet 2023

Le Maire
Jean-Marc YACE

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**Commune de Songon**

Le Maire de la commune de Songon a l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'une enquête de **commodo et incommodo** d'une durée de **trente (30) jours** allant du **lundi 31 juillet 2023 au mardi 29 août 2023 inclus**, est ouverte dans les locaux de la Mairie de Songon au sujet de l'approbation du plan de lotissement dénommé « **ADIOPODOUME EXTENSION** » sur la parcelle de terrain d'une superficie de **27 ha 90 a 15 ca**, dans la Commune de Songon.

Monsieur ELEGBE Kodja Jean, Chef des Services Techniques de la Mairie de Songon, nommé **Commissaire-Enquêteur** par décision municipale N°058/CS/SG/ST du 31 juillet 2023 de Monsieur le **Maire de Songon**, a qualité pour **recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations** qui pourraient être faites à ce sujet et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires, aux bureaux des Services Techniques de la Mairie de Songon où un registre est ouvert à cet effet.

Le Maire
Eric N'KOUMO-MOBIO

Coup d'État au Niger

La junte accuse la France de vouloir "intervenir militairement"

es militaires nigériens qui ont pris le pouvoir à Niamey en renversant le Président élu, Mohamed Bazoum, ont accusé Paris à la télévision nationale, hier, de vouloir « intervenir militairement » pour rétablir au pouvoir le Président déchu, Mohamed Bazoum.

La junte militaire qui a pris le pouvoir, la semaine dernière, au Niger, a affirmé, hier, que le gouvernement renversé avait autorisé la France à conduire des frappes sur le palais présidentiel pour tenter de rétablir le Président Mohamed Bazoum dans ses fonctions. Ce dernier a été destitué par un groupe de soldats de l'armée nationale.

« Dans sa ligne de conduite, allant dans le sens de la recherche des voies et moyens pour intervenir militairement au Niger, la France, avec la complicité de certains Nigériens, a tenu une réunion à l'état-major de la Garde nationale du Niger, pour



Le général Abdourahamane Tchiani, ancien chef de la garde présidentielle

obtenir des autorisations politiques et militaires nécessaires », indique un communiqué lu à la télévision nationale nigérienne. Dans un autre communiqué, les putschistes accusent « les services de sécurité » d'une « chancellerie occidentale », sans préciser laquelle, d'avoir tiré dimanche à Niamey du gaz lacrymogène sur des manifestants soutenant la junte, avec « pour conséquence six blessés, pris en charge par les hôpitaux » de la capitale. Emmanuel Macron a menacé, dimanche, de répliquer « de manière immédiate et intraitable » à toute attaque contre les ressortissants de la France et ses intérêts au Niger, où des milliers de manifestants favorables au putsch militaire ont ciblé l'ambassade de France à Niamey. Certains ont voulu y entrer, avant d'être dispersés par des tirs de grenades lacrymogènes.■

OUEST-FRANCE

France

Le nombre de détenus dans les prisons atteint une nouvelle fois un record historique

a surpopulation carcérale bat un nouveau record puisqu'au 1^{er} juillet 74 513 personnes étaient détenues dans les prisons françaises. C'est la sixième fois depuis novembre 2022 que ce triste record est battu. Une surpopulation carcérale chronique qui avait valu à la France une nouvelle condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme le 6 juillet dernier. Mois après mois, le nombre de détenus en France ne cesse d'augmenter et les records d'incarcération tombent les uns après les autres. Ils étaient 72 809 le 1^{er} novembre 2022, 73 080 le 1^{er} avril, 73 699 le 1^{er} juin et 74 513 au 1^{er} juillet. Pour la première fois, la barre des 74 000 prisonniers a donc été franchie, soit 814 détenus de plus en seulement un mois et près de 2 500 en l'espace d'une année, selon les chiffres officiels du ministère de la Justice publiés ce lundi 31 juillet.

Il y a désormais 16 643 personnes de trop dans les prisons françaises par rapport au nombre de places disponibles qui est actuellement

RFI

ANAH
AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT
Société anonyme à participation financière publique majoritaire au capital de 4.556.200.000 FRS CFA
Siège Social: BD du Général de GAULLE-Immeuble Le MIRADOR Adjamat - 01 BP 1856 ABIDJAN 01

ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE AU 31/12/2022

BILAN		
ACTIF	2022	2021
Actifs Immobilisés	3 883 675 433	3 513 406 294
Actifs Circulants	27 640 423 525	31 298 167 611
Trésorerie-Actif	2 985 595 702	2 120 864 035
TOTAL	34 509 694 660	36 932 437 940

PASSIF		
	2022	2021
Capitaux propres	6 337 997 644	10 849 745 978
Dettes Financières	2 292 446 953	2 965 003 897
Passif Circulant	25 879 163 370	22 556 565 230
trésorerie-passif	86 693	561 122 835
TOTAL	34 509 694 660	36 932 437 940

COMPTE DE RESULTAT

LIBELLE	2022	2021
Chiffres d'Affaires	5 617 921 683	10 546 138 554
production stockée	- 541 965 093	- 3 621 526 204
autres produits d'exploitation	1 529 952 763	1 761 593 036
Production de l'exercice	6 605 909 353	8 686 205 386
Achats consommés	3 291 061 170	5 032 646 440
Services extérieurs et autres consommations	5 974 080 573	6 128 776 656
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	9 265 141 743	11 161 423 096
VALEUR AJOUTÉE	- 2 659 232 390	- 2 475 217 710
Charges de personnel	1 056 431 062	1 079 873 403
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 3 715 663 452	- 3 555 091 113
Reprise de provisions	209 105 694	670 193 417
Transfert des charges	-	-
TOTAL	209 105 694	670 193 417
Dotation aux amortissements et aux provisions	722 558 229	845 085 521
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 4 229 115 987	- 3 729 983 217
Produits Financiers	-	-
Charges Financières	284 480 941	238 523 364
RESULTAT FINANCIER	- 284 480 941	- 238 523 364
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 4 513 596 928	- 3 968 506 581
RESULTAT HAO	29 938 202	- 73 220 469
Impôt sur le résultat (IMF)	28 089 608	35 000 000
RESULTAT NET	- 4 511 748 334	- 4 076 727 050

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
ZA	Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	1 559 741 200	617 710 053
FA	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FB	Capacité d'Auto-financement Globale (CAFAG)		-3 884 840 153	-3 811 963 926
FC	- Variation d'actif circulant HAO (1)		455 745 232	3 653 700
FD	- Variation des stocks		618 554 388	5 028 685 122
FE	- Variation des créances		2 583 444 466	4 373 103 176
	+ Variation du passif circulant (1)		3 322 598 140	-2 790 778 887
	Variation du BF liée aux activités opérationnelles			
FB+FC+FD+FE :	6 980 342 226	6 614 663 111		
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	3 095 502 073	2 802 699 185
FF	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		0	-23 000 000
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-695 584 076	-120 915 951
FI	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-3 500 000	-21 346 667
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 100 002	3 832 864
ZC	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		8 740 096	10 898 817
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	-689 243 978	-150 530 937
FK	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FL	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FM	+ Subventions d'investissement reçues			
FN	- Prélèvements sur le capital			
	- Dividendes versés			
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	0	0
FO	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FP	+ Emprunts (2)		0	0
FQ	+ Autres dettes financières diverses (3)		0	0
	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		-980 490 286	-1 710 137 101
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	-980 490 286	-1 710 137 101
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	-980 490 286	-1 710 137 101
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	1 425 767 809	942 031 147
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	H	2 985 509 009	1 559 741 200
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N		2 985 509 009	1 559 741 201

Infrastructures Sportives

Une Agora et une piscine olympique d'une valeur de 5 milliards pour Attécoubé

La pose de la première pierre des deux infrastructures a eu lieu hier.

Dans moins de deux ans, la commune d'Attécoubé aura un autre visage grâce à la vision du Président de la République, Son Excellence Alassane Ouattara, à travers la politique nationale du sport. A l'instar de certaines communes et villes de l'intérieur, Attécoubé sera dotée bientôt d'une agora et d'une piscine olympique. Le coût cumulé de ces deux infrastructures de proximité s'élève à 5 milliards de FCfa. La cérémonie officielle de la pose de la première pierre qui a eu lieu, hier, à l'Espace Agoua, a permis aux autorités et aux maîtres d'ouvrage de présenter ces deux œuvres et d'expliquer l'impact qu'ils auront sur les populations.

Parrain de la cérémonie, le président du Sénat ivoirien, l'honorable Jeannot Ahoussou-Kouadio, a salué la vision du Président de la République pour ces projets qui s'inscrivent dans la politique nationale du sport. « Ce sont des outils de développement de la Côte d'Ivoire qui viennent allonger la liste des réalisations pour améliorer le cadre de vie des populations



Le président du Sénat, Jeannot Ahoussou Kouadio a procédé à la pose de la première pierre des deux édifices

d'Attécoubé», a-t-il dit.

Après avoir sillonné plusieurs villes et communes de Côte d'Ivoire pour présider, soit à la pose de la première pierre, soit à l'inauguration de ces

infrastructures de proximité, le ministre des Sports, Paulin Claude Danho avait, cette fois, également la casquette de récipiendaire en tant que premier magistrat de la com-

mune. Comme il l'a lui-même imaginé, « le cordonnier sera enfin bien chaussé », pour traduire toute sa fierté de recevoir ces deux édifices qui

vont changer le visage de la commune. « C'est un jour exceptionnel de voir lancer sur le même site des infrastructures d'une telle dimension et dont le coup cumulé s'élève à

5 milliards de FCfa. Cela va permettre à la commune de sortir de l'ornière. Les jeunes ne vont plus jouer dans la rue et les noyades seront du passé. Nous devons cela à l'engagement et à la vision du Président Alassane Ouattara pour sortir les jeunes de l'oisiveté. Nous avons la concrétisation de ce qu'il a souhaité pour la jeunesse », a déclaré Paulin Claude Danho.

Enfin, l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, Jean Christophe Belliard, dont le pays finance les agoras en Côte d'Ivoire, a souligné l'impact que ces projets auront sur les populations en citant en exemple l'agora de Kouroumassi qui a été inaugurée il y a deux ans par le Président français, Emmanuel Macron. Celle d'Attécoubé, elle, sera livrée en fin d'année 2024. Il faut indiquer que la piscine olympique d'Attécoubé qui est entièrement financée par l'Etat de Côte d'Ivoire est la 4e dans le cadre du projet aïsance aquatique, après celles d'Abobo, de Yopougon et Marcory Injs. Elle sera livrée dans 18 mois. ■

CÉLESTE KOLIA

Jeux de la francophonie Troisième médaille ivoirienne en attendant les finales d'athlétisme



Arthur Cissé prêt à aller chercher l'or en finale du 100m, aujourd'hui.

La Côte d'Ivoire a enregistré sa troisième médaille, hier, aux 9e Jeux de la Francophonie qui se déroulent en République démocratique du Congo. C'est encore la lutte qui a fait flotter le drapeau ivoirien dans le ciel congolais. Amy Youin a remporté la médaille d'argent, après avoir perdu la finale dans la catégorie des -76 kg contre une athlète roumaine.

Un total de trois médailles qui devrait s'accroître, aujourd'hui, avec les finales en athlétisme. Trois athlètes ivoiriens se sont, en effet, qualifiés pour les finales du 100m qui se disputent aujourd'hui. En finale hommes, Cissé Gue Arthur, le sprinteur ivoirien, sera un candidat sérieux à la médaille d'or, après avoir terminé 2e de sa demi-finale avec un chrono de 10.14, derrière le Camerounais Esme Emmanuel Alobwede, avec un chrono de 10.03.

Une finale qui s'annonce explosive, mais la victoire est toujours dans les cordes du sprinteur ivoirien qui déjà a couru en dessous des 10 secondes, cette saison. S'il est dans de bonnes dispositions, il peut égaler son record au stade des Martyrs de Kinshasa,

sa, ce soir et damer le pion à ses adversaires.

La Côte d'Ivoire aurait pu placer deux athlètes en finale chez les hommes. Malheureusement, Diomandé Ibrahim qui s'était qualifié pour les demi-finales s'est blessé

et n'a pu se qualifier pour la finale. Il y aura, en revanche, deux sprinteuses ivoiriennes dans la finale du 100 m dames. Koné Maboundou qui a terminé première de sa demi-finale avec un chrono de 11.17 et Gbaj Jessika, 2e

de sa demi-finale avec 11.27, tenteront de monter sur le podium et d'offrir deux médailles à la Côte d'Ivoire au sprint

court féminin. Pour cette même journée de mardi, outre les finales du 100m qui retiendront

l'attention, les judokas ivoiriens entreront en lice dans l'après-midi.

CÉLESTE KOLIA

•L'expertise ivoirienne au service des jeux

Délégué par la Fifa pour organiser les neuvièmes Jeux de la francophonie qui battent leur plein à Kinshasa, en RD Congo, Sory Diabaté n'y est pas allé tout seul. L'ancien homme fort de la Fifa s'est entouré de plusieurs compétences ivoiriennes qu'il a sollicitées pour organiser au mieux les compétitions de football des jeux qui ont lieu du 28 juillet au 6 août.

En plus de Sory Diabaté à Kinshasa, il y a Séry Louis, président-délégué de l'Edus d'Aboisso. Il participera au rendez-vous en qualité de commissaire aux matchs. Ebé Jean Jacques, président-délégué de l'Union sportive des clubs de Grand-Bassam va s'occuper d'organiser les réunions techniques et Namory Coulibaly, ex-chef comptable à la Fédération ivoirienne de football, qui a été également coopté, a en charge la logistique et les finances du comité. Ils ne sont pas seuls dans la capitale congolaise. Puisque



Ebe Jean-Jacques fait partie des Ivoiriens qui organisent le tournoi de football des Jeux de Kinshasa

Sory Diabaté a fait appel à deux autres Ivoiriens qui servent au niveau de l'arbitrage et des médias. Il s'agit de l'ex arbitre-assistant international, Yéo Songuijolo, nommé responsable des arbitres et d'Adou Mel, journaliste sportif, qui collabore avec la Commission médias du comité international des jeux en tant qu'officier médias. On annonce également l'arrivée d'un autre Ivoirien, Ouattara Aboubacar, résidant au Maroc et qui intégrera le groupe technique.

L'objectif de l'ancien patron de la Ligue de football professionnel (Lpf) est de permettre à ces acteurs du football ivoirien d'avoir beaucoup d'expériences pour l'animation du football en Côte d'Ivoire.

Un beau geste du délégué technique de la Fifa, Sory Diabaté, dont l'expertise dans l'organisation des grands événements sportifs ne souffre aucun doute. ■

PAUL BAGNINI

Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et Madame,
 Son Excellence Monsieur Henri Konan BEDIE, Président du PDCI-RDA et Madame,
 Son Excellence Monsieur Laurent Gbagbo, Président du PPA-Cl et Madame,
 Son Excellence Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Vice-président de la République de Côte d'Ivoire et Madame,
 Son Excellence Monsieur Daniel Kablan DUNCAN, Ancien Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire et Madame,
 Monsieur Patrick ACHI, Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire et Madame,
 Monsieur Adama BICTOGO, Président de l'Assemblée Nationale de la République de Côte d'Ivoire et Madame,
 Monsieur Jeannot AHOUSOU-KOUADIO, Président du Sénat de la République de Côte d'Ivoire et Madame,
 Madame Chantal Nanaba CAMARA, Présidente du Conseil Constitutionnel de la République de Côte d'Ivoire,
 Docteur Eugène Aka AOUELE, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la République de Côte d'Ivoire et Madame,
 Monsieur N'GOLO COULIBALY, Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et Madame,
 Madame Henriette DAGRI DIABATE, Grande Chancelière de la République de Côte d'Ivoire,
 Sa Majesté Awoula Désiré Amon TANOÉ, Roi des N'Zimas Kotoko de Côte d'Ivoire, Président de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de la République de Côte d'Ivoire,
 Son Eminence Jean-Pierre Cardinal KUTWA, Archevêque Métropolitain d'Abidjan,
 Docteur Simone EHIVET GBAGBO, Présidente du Mouvement des Générations Capables (MGC)

Sa Majesté Nanan KANGA Assoumou, Roi des Abourés Ehé de Moossou, sa notabilité et Madame,
 Sa Majesté Nanan AHOBA Pie X Joseph Aïpri, Roi d'Ebrah et Madame,
 Sa Majesté Nanan MIESSAN Kacou Venance, Roi des Abourés Ehivet de Bonoua,

Nanan NOGBOU Augustin, Chef de Famille Assomolo de Moossou et Madame,
 Monsieur Guy Félicien COFFIE, Chef de la Famille COFFIE et Madame,
 Veuve Léopoldine COFFIE TIEZAN, Vice-Présidente du PDCI-RDA
 Nanan AYEMOU Beugré Florent, Chef de Famille OGBOUSOUHON d'Ebrah et Madame,
 Nanan EHUI Léon et Madame, Notable à Bonoua,
 Monsieur GNANGRA Kadjo, Chef de Famille à Bonoua et Madame,

Son Epouse, Victorine Marie-Gabriel de Jésus WODIE née GBOKO-DAILLY

Les Enfants Francis WODIE

Monsieur Jean-Christophe WODIE et enfant : Loïc
 Monsieur Franck WODIE et enfants : Noé, Liam, Mathis
 Docteur Francis Woëdje WODIE Jr, Epouse née Yasmine DOUKOURE, et enfants: Mickaela, Emalyne
 Madame Cynthia WODIE et enfants : Yéléna, Maïlys, Eliora
 Madame Mandah Séphora WODIE Epouse N'CHO et son Epoux Jean-Martial N'CHO

Les frères et sœurs

Madame Marie-Ferdinande WODIE Epouse DESCLERCS
 Veuve Clémentine WODIE NIAMKEY,

Madame Gilberte Hortense WODIE Epouse N'ZI KOUASSI Eugène,
 Madame Jeanne Louise WODIE,
 Madame Monique WODIE,
 Monsieur Firmin WODIE,
 Monsieur Alain WODIE,
 Madame Agathe WODIE,
 Madame Sylviane WODIE

Monseigneur Raymond AHOUA, Evêque du Diocèse de Grand-Bassam
 Révérend Père Basile DIANE, Curé de la Paroisse Saint Antoine de Padoue de Moossou,
 Révérend Père Éric Norbert ABEKAN, Curé de la Paroisse Saint Jacques des Deux-Plateaux,
 Révérend Père Raoul ABEAMON, Curé de la Paroisse Notre Dame de la Tendresse de la Riviera Golf, ses deux Conseils et la Communauté Paroissiale,
 Monsieur Jean Emmanuel Clément AKOBE, Fondateur de la Communauté Catholique Mère du Divin Amour et Madame,
 Révérend Père Yves KISSI, Modérateur Général de la Communauté Catholique Mère du Divin Amour et son Conseil,
 La Grande Famille de la Communauté Mère du Divin Amour,

Les petits-enfants, arrières petits-enfants, arrières-arrières petits-enfants de l'aïeul Justin AHUA COFFIE

Monsieur le Ministre Martin BLEOU, Madame, enfants, petits-enfants et Famille

Les neveux et nièces

Les enfants et petits-enfants de :
 -Feu Nicolas OPOUE WODIE,
 -Feue Louise WODIE Epouse Joseph DIOMANDE,
 -Feu Honorat WODIE,
 -Madame Marie-Ferdinande WODIE Epouse DESCLERCS,
 -Veuve Clémentine WODIE NIAMKEY,
 -Madame Gilberte Hortense WODIE Epouse N'ZI KOUASSI Eugène,
 -Madame Jeanne Louise WODIE,
 -Madame Monique WODIE,
 -Monsieur Firmin WODIE,
 -Monsieur Alain WODIE,
 -Madame Agathe WODIE,
 -Madame Sylviane WODIE

Les cousins et cousines

Les enfants et petits-enfants de Feue OPOUE OKOU Thérèse à Ebrah et Abidjan, Madame KOUASSI ASSINDJO Christine, frères, sœurs, enfants et petits-enfants,
 Madame Valentine WODJE épouse KOUAME AMANI, enfants et petits-enfants,

Tante KADJO Affoué Juliette à Moossou, enfants et petits-enfants

Le Chef et la Communauté villageoise d'ONAHIO, Sous-Préfecture de Galébré
 Les Grandes Familles SERIGBIDIEWA: GBOKO, DAILLY, VOZON, BOHIRI, DOGOH, BOSSE, WAIORO et SOUKOU.
 Les familles alliées : LEGRE, GALLE, DOZA, ZADI.
 Le Patriarche Ferdinand DAILLY et Famille
 Madame Henriette DAILLY, Veuve Pierre DAILLY, enfants, conjoints et petits-enfants
 La Grande Famille Etienne KOIZAN

La Famille KADJO BROU,
 Les Familles Alliées: PORQUET, KOUASSI, WADJAMS, ADANDE, N'DOUMI, KANGAH, BLE, DIOMANDE, DESCLERCS, N'ZI, DAILLY, GBOKO, DE SOUZA, DIARRASSOUBA, ROBERT,

MONNEY, DOUKOURE, GERVAIS, IPAUD LAGO, ATTOUMBRE, NIAMKEY, N'CHO, WILSON, ANOUMA

La Génération N'Nowé de Moossou,

La Génération Noudjou d'Ebrah,
 La Génération N'Nowé Tchagba n°1 de Bonoua Kumasi

Ont l'immense tristesse de vous annoncer le rappel à Dieu, le lundi 3 juillet 2023 à Abidjan, de leur bien-aimé Fils, Frère, Epoux, Père, Cousin, Oncle, Gendre, Neveu, Beau-Père, Grand-Père et Ami :

Francis WODIE

Ancien Président du Conseil Constitutionnel de Côte d'Ivoire

Ancien Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ancien Député de Cocody

Fondateur et Ancien Président du Parti Ivoirien des Travailleurs (P.I.T)

Membre Fondateur de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO)

Ancien Président de la Section Ivoirienne d'Amnesty International

Premier Doyen Ivoirien de la faculté de Droit de l'université d'Abidjan

Membre fondateur et Premier Secrétaire Général du SYNARES

Commandeur de l'Ordre National de la République de Côte d'Ivoire

Auteur de plusieurs ouvrages et publications

Le programme des obsèques s'établit comme suit :

MARDI 25 JUILLET 2023

DE 19H00 A 21H00: VEILLEE ACADEMIQUE SUR L'ESPLANADE DE LA PRESIDENCE DE L'UNIVERSITE FELIX HOUPHOUËT BOIGNY D'ABIDJAN COCODY

VENDREDI 28, SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUILLET 2023

DE 18H00 A 20H00: PRESENTATION DES CONDOLEANCES AU DOMICILE FAMILIAL SIS A LA RIVIERA GOLF, RUE F.A.O

LUNDI 31 JUILLET 2023

DE 18H00 A 21H00: SOIREE HOMMAGE ET CELEBRATION A LA SALLE DES FETES DU SOFITEL ABIDJAN HOTEL IVOIRE

MERCREDI 2 AOUT 2023

DE 19H00 A 21H00: VEILLEE RELIGIEUSE A LA CATHEDRALE SAINT PAUL D'ABIDJAN PLATEAU

VENDREDI 4 AOUT 2023

DE 8H00 A 10H00: LEVEE DU CORPS SUR LE PARVIS DE LA CATHEDRALE SAINT PAUL D'ABIDJAN PLATEAU, SUIVIE DE LA MESSE DE REQUIEM ET DE L'INHUMATION AU CIMETIERE DE MOOSSOU (GRAND-BASSAM)

DIMANCHE 6 AOUT 2023

11H00: MESSE D'ACTION DE GRACES EN L'EGLISE NOTRE DAME DE LA TENDRESSE DE LA RIVIERA GOLF



FRANCIS WODIÉ

**Président du Conseil Constitutionnel de la République de Côte d'Ivoire
(2011 - 2015)**

**AVIS DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
SARL UNIPERSONNELLE
DENOMMEE : «
MERVEILLE ESSO
ENTREPRISE »**

Siège social: ABIDJAN
COCODY ANGRE,
Capital social: 1 000 000 F
CFA

Par acte du 14/06/2023, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques suivent:

OBJET :
-ACTIVITES TRANSPORT -
LOGISTIQUE

- BTP

-CREATION DE PLANTATIONS

Et pour la réalisation de l'objet social :

-L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles

-L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

-La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

-La prise de participation dans toutes sociétés existantes ou devant être créée.

-Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extention ou le développement.

DENOIMINATION: «
LEADERSHIP SERVICES
V.A.»;

SIEGE SOCIAL: ABIDJAN
COCODY ANGRE,
CONTACT: 07 07 43 28 92 /
merveilleessoentreprise@gmail.com

DUREE: 99 ANS ;

CAPITAL SOCIAL : 1 000 000 F CFA divisé en 100 parts de 10 000 F CFA chacune, représentatif d'apport en numéraire, ainsi qu'il résulte du DEPÔT N°44332 DU 14/06/2023

GERANT STATUAIRE : M.
ESSO AKPA ARNAUD

-Dépôt du Greffe du CEPICI : sous le N°44332 DU 14/07/2023,

N°RCCM N°CI- ABJ-03-2023-B13-06690 DU 14/07/2023

POUR AVIS : LE GREFFIER
ET LE GERANT
FC100145189-131314

Etude de Maître SONZAHY

Vao Vincent Notaire
ABIDJAN COCODY ANGRE
8e TRANCHE LA DJIBI, Rue Principale, Immeuble Ange-Manuela,

Tel/ Fax (+225) 22.50.23.17, 28
B.P 458 ABIDJAN 28.

**CONSTITUTION DE SOCIETE
SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
DENOMMEE « PRO
BATISSEURS » SIGLE «
PROBAT ».**

Aux termes de deux actes reçus par Maître SONZAHY Vao Vincent, Notaire à Abidjan, le 02 Février 2023, portant statuts et déclaration notariée de souscription et de versement, il a été constitué une Société ayant

les caractéristiques suivantes : FORME: SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, OBJET: la construction de maisons à vendre pour la société elle-même ; la construction de maisons pour les tiers ; la promotion immobilière ; la rénovation de bâtiments ; tous travaux liés aux bâtiments (travaux d'électricité, de menuiserie, de peinture, de plomberie et de carrelage...) ; DÉNOMINATION : « PRO BATISSEURS » SIGLE « PROBAT », SIEGE SOCIAL : ABIDJAN, ABOBO, ABOBOTE, ILOT N°48, LOT N°57, APPARTEMENT 57, SECTION CADASTRALE AP, 27 BP 219 ABIDJAN 27 DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au RCCM; CAPITAL SOCIAL: UN MILLION DE FRANCS CFA (1.000 000 F CFA) FRANCS CFA, divisé en DEUX CENT (200) parts sociales de CINQ MILLE FRANCS CFA (5.000 FCFA) chacune, numérotées de 1 à 200; GERANT: Monsieur Jean Léon LEBOEHI. Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan suivant Procès-verbal de Dépôt du 29/06/2023 sous le numéro N° 47856/GTCA/RC/2023 suivi de l'immatriculation au RCCM du même Greffe sous le numéro CI-ABJ-03-2023-B12-03727.

Pour avis le notaire
FC100145155-131281

**ETUDE DE MAITRE
OUFFOUE D BERNARD/
NOTAIRE Cocody Corniche ;
route du siège de Nestlé ;
au-dessus de la pharmacie «
LA CORNICHE », 3ème étage.
01 BP 7779 ABIDJAN 01
Tel: 22 44 47 45 / Fax: 22 44
47 53**

CONSTITUTION DE SOCIETE

**SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE: « KOLAKO »
en abrégé
« SCI KOLAKO »**

Aux termes de la DNV et des statuts en date du Vingt Quatre Avril Deux Mille Vingt Trois reçus par Me OUFFOUE D. Bernard, Notaire, il a été constitué une SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE. Dénomination: «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KOLAKO » en Abrégé «SCI KOLAKO».

Objet : La promotion immobilière ; l'administration et la gestion du patrimoine immobilier appartenant à ladite société ; la gestion et l'administration de tous immeubles ; Achat de terrain, maisons, bâtiments ; la construction d'immeubles à usage d'habitation ; la mise en valeur de terrains ; l'acquisition de biens immobiliers ; la construction, la réhabilitation d'immeuble ; l'aménagement de bâtiments ; la participation de la société à toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangère ayant un objet similaire ou connexe. Capital social : 1 000 000 F CFA. Siège social: Abidjan – Cocody Riviera BONOUNMIN, non loin d'Abidjan Mall, immeuble Kaya, appartement C4, 10 BP 116 Abidjan 10. GERANT : Monsieur TOURE

ABDER RHAMANE est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée. Durée: 99 ans. Dépôt au greffe : N° 38842/GTCA/RC/2023 du 30/05/2023. RCCM: N° CI - ABJ-03-2023B42-00066 du 26/05/2023 au Tribunal de Commerce d'Abidjan.

Pour Avis
Le Notaire
FC100145196-131318

**AVIS DE CONSTITUTION
AS HOLDING SARL
NO RSC : CI-GRDBSM-
2023-B-3267 DU 16/03/2023
PV DE DEPOT : 3275 DU
16/03/2023**

**AUX TERMES DES
STATUTS ET RÈGLEMENT
INTÉRIEURS SOUS-SEING
PRIVÉ ENREGISTRÉ A LA
SECTION DE TRIBUNAL DE
GRAN-BASSAM, IL A ÉTÉ
CONSTITUÉ UNE SARL DONT
LES CARACTÉRISTIQUES
SONT LES SUIVANTES :
DÉNOMINATION : AS
HOLDING SARL
SIEGE SOCIAL : GRAND-
BASSAM
OBJET SOCIAL :
-TRANSPORT
-COMMERCE GENERAL
-BTP
-AGRO-ALIMENTAIRE
-DIVERS
DURÉE DE VIE : 99 ANS
GERANT : SACKO AMADOU
Capital : 1.000.000 F CFA
DÉPÔT AU BUREAU DE ME
KAKOU T.K. REMI GREFFIER
EN CHEF A LA SECTION
DE TRIBUNAL DE GRAND-
BASSAM**

**POUR
AVIS LE GERANT SACKO
AMADOU
FC100145174-131297**

**AVIS DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE
COOPERATIVE
SIMPLIFIEE,
COOPERATIVE AGRICOLE
“COADEBA” DE
GUIAPLEU
(SCOOPS -COADEBA)**

Au terme des statuts sous seing privés déposées au rang des minutes de Maitre KOUASSI YAO MARCEL, Administrateur des Greffes et Parquets, Greffier en Chef à la Section du Tribunal de DANANE, il a été constitué une société coopérative dénommée SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE, COOPERATIVE AGRICOLE COADEBA DE GUIAPLEU, ayant pour objets : la Production, la collecte, le stockage, et la Commercialisation des Produits Agricoles.

Dénomination: SCOOPS -COADEBA, Siège social: GUIPLEU, dans la sous-préfecture de Danané, Région du Tonkpi, BP DANANE, Cél : 07 49 31 52 24. Durée : 99 ans. Capital social : 850 000 F Président du Comité de Gestion: Mr MARIKO SOULEYMANE, Secrétaire Général : Mr MARIKO TIEMOKO.

**INSCRIPTION FAITE au
Registre des Sociétés
Coopératives tenu au Greffe
de la section du Tribunal de
DANANE, 25/07/2023, sous le
numéro : RSC : CI-DAN-**

2023-B 09
Pour Avis, le PCG
Mr MARIKO SOULEYMANE
FC100145168-131293

**AVIS DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE
COOPERATIVE
SIMPLIFIEE, ENTREPRISE
COOPERATIVE DES
PRODUCTEURS
AGRICOLE DE MAN
(SCOOPS - ECOOPAM)**

Au terme des statuts sous seing privés déposées au rang des minutes de Maitre KOFFI MANZAN, Administrateur des Greffes et Parquets, Greffier en Chef Adjoint au Tribunal de première instance de MAN, il a été constitué une société coopérative dénommée SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE, SOCIETE ENTREPRISE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE MAN, ayant pour objets : la Production, la collecte, le stockage, et la Commercialisation des Produits Agricoles.

Dénomination : SCOOPS - ECOOPAM, Siège social : MAN, Région du Tonkpi, BPMAN, Cél : 07 08 11 04 37/07 69 56 89 00. Durée : 99 ans. Capital social : 1 000 000 F Président du Comité de Gestion: Mr SANGARE ISSA, Secrétaire Général : Mr DOUMBOUYA DJIBRIL. Trésorier Général : DIALLO MAMADOU.

**INSCRIPTION FAITE au
Registre des Sociétés
Coopératives tenu au Greffe
de la section du Tribunal de
DANANE, le 13 JUILLET 2023,
sous le numéro : RSC : CI-
MAN-2023-CO 55.**

Pour Avis, le PCG
Mr SANGARE ISSA
FC100145170-131295

**AVIS DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE
COOPERATIVE
SIMPLIFIEE, SOCIETE
COOPERATIVE AGRICOLE
“KANOU-KOUALOU II” DE
TEAPLEU
(SCOOPS -KANOU-
KOUALOU II)**

Au terme des statuts sous seing privés déposées au rang des minutes de Maitre KOUASSI YAO MARCEL, Administrateur des Greffes et Parquets, Greffier en Chef à la Section du Tribunal de DANANE, il a été constitué une société coopérative dénommée SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE “KANOU-KOUALOU II” DE

**TEAPLEU
(SCOOPS -KANOU-
KOUALOU II)**

Au terme des statuts sous seing privés déposées au rang des minutes de Maitre KOUASSI YAO MARCEL, Administrateur des Greffes et Parquets, Greffier en Chef à la Section du Tribunal de DANANE, il a été constitué une société coopérative dénommée SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE, SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE “KANOU-KOUALOU II” DE TEAPLEU, ayant pour objets : la Production, la collecte, le stockage, et la Commercialisation des Produits Agricoles.

Dénomination : SCOOPS - KANOU-KOUALOU II, Siège social : TEAPLEU, Région de TONKPI, BP ZOUANG-HOUNIEN, Cél : 07 49 03 79 63 . Durée : 99 ans. Capital social : 1 200 000 F CFA. Président du Comité de Gestion: TIEU KOUAPLE ARCHILLE, Secrétaire Général : Mr KPAN MINKOAPEU SERGE.

INSCRIPTION FAITE au

**Registre des Sociétés
Coopératives tenu au Greffe
de la Section du tribunal de
DANANE, le 25/07/2023, sous
le numéro : RSC : CI-DAN-
2023-B 10.**

Pour Avis, le PCG
Mr TIEU KOUAPLE ARCHILLE
FC100145169-131294

**AVIS DE constitution
d'une SARL
BÉNÉDICTION
ENTREPRISE (B.E SARL)
GUIGLO**

Au terme des statuts il a été constitué une SARL Unipersonnelle dénommée Bénédiction entreprise Guiglo qui a pour activités principales en République de Côte d'Ivoire et à l'étranger : Tous travaux de construction de bâtiments et de génie civil , notamment tous travaux en béton armé et généralement les travaux publics et autres et diverses prestations diverses...

Dénomination :
SARL
NOM COMMERCIAL
B.E Entreprise

ADRESSE SIÈGE :
Guiglo, quartier Houphouet Boigny Tel : 0759990295

Durée : 99 ans à partir de la date des immatriculations au RCS.

Capital : 5 000 000 FCFA

Administration :

Gérant
Lessie Sema Stéphanie Ruth

Dépôt au greffe de la section du tribunal de Guiglo , sous le numéro d'immatriculation : CI-GUI-2022-B-466

FC100145162-

**DECLARATION
D'ASSOCIATION
SŒURS DOMINICAINES
DU SAINT ROSAIRE
ARRETE N°1389/MIS/
DGAT/DAG/SDVA**

La loi relative aux associations N°60-315 du 21 Septembre 1960 et d'autre part, aux instructions contenues dans le circulaire N°150/INT/AT/AG en date du 1er Juillet 1999, donne aux personnes ci-dessous énumérées, récépissé de déclaration pour l'association définie comme suit :

**DENOMINATION : SŒURS
DOMINICAINES DU SAINT
ROSAIRE**

**SIEGE SOCIAL : ABIDJAN
COCODY ANGRE PAPAYERS,
RUE DE L'ASSOMPTION,
LOT 512, ILOT 51 ; 31 BP 113
ABIDJAN 31**

**OBJET SOCIAL :
-CONTRIBUER A
L'EDUCATION ET A
LA FORMATION DES
RELIGIEUSES**

**-COLLABORER A LA
PASTORALE PAR
L'EVANGELISATION ET LA
CATECHESE**

**-PROMOUVOIR L'EDUCATION
ET L'ENCADREMENT
DES JEUNES FILLES A
TRAVERS UN PROGRAMME**

**D'ALPHABETISATION ET
D'APPRENTISSAGE DES
METIERS**

**-MENER DES ŒUVRES
CARITATIVES ET
MISSIONNAIRES**

-ASSISTER LES MALADES

**NOM ET PRENOMS DES
MEMBRES DU BUREAU
EXECUTIF**

**DELEGUEE : Sœur LIDIA
CERUTI**

**VICE-DELEGUE : Sœur
TONGA ZRAMPIEU**

BLANDINE SECRETAIRE GENERAL :

**Sœur BAHA POYE VIRGINIE
FAIT à ABIDJAN,**

19 OCTOBRE 2021

**LE MINISTRE DE
L'INTERIEUR ET DE LA
SECURITE**

Général Vagondo Diomande

FC100145157-131282

**ETUDE DE MAITRE
GNAKOURI D. AMOS,
NOTAIRE A ABIDJAN
05 B.P 636 ABIDJAN 05 / TEL:
22 44 46 62**

**ABIDJAN COCODY MERMOZ
FACE CITE UNIVERSITAIRE**

CONSTITUTION DE SOCIETE

**Aux termes de la DNV et
des Statuts reçus par Maître
GNAKOURI D. AMOS en
date du 12 Juin 2023, il a été
constitué une société dont les
caractéristiques suivent :**

**FORME:SARL
UNIPERSONNELLE;-OBJET
:Gestion et utilisation
de chambres funéraires-
conservation et transfert
des corps-vente de cercueil
et accessoires funéraires-
transport funéraire(location
de corbillards et tous types
de véhicules funéraires)-</b**

SERIGRAPHIE, IMPRIMERIE
-AGRICULTURE : PRODUCTION VEGETALE
ELEVAGE
-SUIVI
-TRANSPORTS
-FORMATIONS
-COIFFURE
-COUTURE
-ASSAINISSEMENT
FC100145179-131307

AVIS DE CONSTITUTION SOCIETE KM TRANSPORT « KM TRANSPORT »
Siège social : SONGON, BIMBRESSO

Aux termes de la DSV et statuts par acte Sous Seing Privé, enregistrés au Tribunal de Dabou, le 30 Janvier 2023, il a été constitué une SARLU aux Caractéristiques suivantes :

Dénomination; KM TRANSPORT « KM TRANSPORT »
Objet: Transport de personnes et de marchandises, commerce général, diverses prestations de services, Import-export, vente de voitures et de pièces détachées d'automobiles.

Capital social : 1.000.000 FCFA
Dirigeant: M. KABORE ALIDOU (GERANT)
Durée : 99 ans
RCCM: N°CI-DAB-01-2023-B13-00020 du 30/01/2023 au Tribunal de commerce de Dabou.

Pour Avis
M. KABORE ALIDOU
FC100145175-131291

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes des Statuts et de la Déclaration de souscription et de versements, par acte de sous seing privé, reçu au greffe du tribunal de première instance de Bouaké, il a été procédé à la constitution d'une société à responsabilité limitée dénommée : OUEDAL Elec sarl qui a les caractéristiques suivantes:

Objet: prestations de services et ventes de matériels dans les domaines du BTP, électricité, etc....
Capital: 1 000 000 Siège social: BOUAKE, broukro ;
Gérant : TOURE ABRAHAM ; N°RCCM: CI-BKE-01-2023-B12-00180 ; Durée: 99 ans.
FC100145182-131306

AVIS DE CONSTITUTION SOCIETE MUTUELLE POUR LA VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE « MUVEP »

Siège social : TANDA, BP 134 TANDA
Aux termes de la DSV et statuts par acte Sous Seing Privé, enregistrés au Tribunal de Bondoukou, le 02 Août 2018, il a été constitué une SARL aux Caractéristiques suivantes :

Dénomination ; MUTUELLE POUR LA VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE « MUVEP »
Objet: La création

d'établissements privés pour aider les communes à s'équiper en infrastructures scolaires de la maternelle au supérieur, la valorisation de l'enseignement privé à travers la recherche de l'excellence et le respect de la fonction d'enseignante.

Dirigeant : M. DOUMBIA DAOUDA (GERANT)
Durée : 99 ans
RCCM: N°CI-BKO-2018-B-249 du 02/08/2018 au Tribunal de commerce de Bondoukou.

Pour Avis
M. DOUMBIA DAOUDA
FC100145177-131301

AVIS DE MODIFICATION OCDS IMMOBILIER SARLU No RCCM : CI-ABJ-03-2023-M-02609 DU 14/07/2023

Aux termes des statuts et règlement intérieurs sous-seing privé enregistré au Tribunal de Commerce d'Abidjan, il a été procédé à la modification d'une SARLU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : OCDS IMMOBILIER SARLU
SIGLE : OCDS I.H SARLU
SIÈGE SOCIAL : ABIDJAN COCODY RIVIERA FAYA ; 03 BP 3401 ABIDJAN 03
MOTIF DE LA MODIFICATION: MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ; MISE A JOUR DES STATUTS
OBJET SOCIAL :
-LOTISSEMENT ET VENTE DE TERRAIN
-CONSTRUCTION IMMOBILIERE
-LOCATION
-GESTION ET VENTE DE BIEN IMMOBILIERS
-GENIE CIVIL
-HOTELERIE
-ACHAT ET VENTE DE TOUS PRODUITS NON PROHIBES
-IMPORT- EXPORT DE MARCHANDISES
-IMPORTATION, UTILISATION ET VENTE DE VEHICULES USAGERS

-GESTION ET VENTE DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS
-IMPORT-EXPORT DE TOUS PRODUITS OU MARCHANDISES NON PROHIBES
-ACQUISITION DE PARTS SOCIALES OU ACTIONS DE TOUTES SOCIETES CIVILES OU COMMERCIALES

-GAZ (HYDROCARBURES
-PETROLE (HYDROCARBURES)
-MINES (EXTRACTION, TRANSPORT ET TRANSFORMATION MINIERS)
DURÉE DE VIE : 99 ANS
GERANT : DANON TOKOU CHANTAL
CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 F CFA
DEPOT AU BUREAU DE Me TOHOUA HERMANCE POLLEY EPSE ETTIENADMINISTRATEUR DES GREFFES

POUR AVIS LE GERANT DANON TOKOU CHANTAL
FC100145180-131303

ETUDE DE MAITRE TIMITE FATIM YASSINE NOTAIRE ABIDJAN

Société Civile Immobilière : « IMMO LUXE »
CAPITAL: 1.000.000 F CFA
SIEGE: ABIDJAN-MARCORY ZONE 4C RUE DU CANAL ILOT 22 LOT 294 BATIMENT B APPARTEMENT B1G, 1ER ETAGE A GAUCHE.
CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes des statuts, par acte reçu au rang des minutes de Maître TIMITE FATIM YASSINE, le 07 JUIN 2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière, ayant pour objet : La propriété, la gestion, l'administration, la disposition pour son compte exclusivement du patrimoine immobilier dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport location ou autrement ; L'administration d'immeubles bâtis ; L'achat de terrains nus ou bâtis, urbains ou non ; La construction sur les terrains qu'elle aura à sa disposition de tous bâtiments et autres ouvrages nécessaires à la réalisation de son objet social ; Le cautionnement simplement hypothécaire pour garantir les prêts des pour acquérir les logements à édifier ; Et généralement, toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières, ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation dès lors qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. ; DENOMINATION: SCI « IMMO LUXE », SIEGE : ABIDJAN-MARCORY ZONE 4C RUE DU CANAL ILOT 22 LOT 294 BATIMENT B APPARTEMENT B1G ,1ER ETAGE A GAUCHE. Administrateur: Monsieur KONATE AMADOU. DUREE : 99 ans. Capital : 1.000.000 F CFA en numéraire. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce, le 24 juillet 2023 sous le numéro 55748/GTCA/RC/2023.

POUR AVIS LE NOTAIRE
FC100145172-

REGLEMENT PREVENTIF DE LA SOCIETE SCORS S.A

La Section de Tribunal d'Aboisso, statuant en audience non publique, contradictoirement et en premier ressort ; Déclare recevable la requête de la société SOUTH OIL RUBBER SUPPLY en abrégé SCORS SA aux fins d'ouverture à son profit de la procédure de règlement préventif ; L'y dit bien fondée ; L'admet au bénéfice de la procédure de règlement préventif ; Homologue le concordat préventif proposé tout en constatant que : -Le délai sollicité, pour apurer le passif, est de trente-six mois ou trois (03) ans à compter du prononcé de la présente décision ; -La société GROFIN SGB SARL s'y est partiellement opposée et a sollicité que le paiement de sa créance soit échelonné sur une période de trente (30) mois soit deux ans et demi ;

-Seule la société COOPEC s'est totalement opposé à un échelonnement de sa créance ; -Aucune remise de créances n'a été consentie par les créanciers, en l'état

; Donne acte à la société SOUTH OIL RUBBER SUPPLY en abrégé SCORS S.A des mesures proposées pour son redressement ; Désigne d'office, Monsieur KONAN MARCEL, Expert-comptable en qualité de Syndic à l'effet de surveiller l'exécution du concordat préventif homologué ; Nomme Monsieur BLEAKEUHOUA PRINCE, Juge à la Section de Tribunal d'Aboisso, en qualité de Juge Commissaire pour contrôler les activités du syndic et rédiger un rapport à l'intention du Tribunal tous les trois (03) mois et à tout moment à sa demande ; Dit que le présent jugement sera publié dans un journal d'annonces légales conformément aux disposition des articles 17, 36 et 37 de l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'Apurement du Passif ; Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de la procédure.

Fait à Aboisso, le 27 Juillet 2023

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE MISE A JOUR DES STATUTS

I^o) Par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02 Juin 2023, la collectivité des associés a décidé de:

Changer la dénomination de la société initialement dénommée « SCI BATOUL » comme suit « SCI BATOUL KLAIT ». ;

-De la mise à jour des statuts de la société dénommée « SCI BATOUL KLAIT ». ;

Mr Konan Yao Alain G déclare avoir égaré le Certificat de Propriété Foncier TF1407 du Fromager appartenant à Feu KOUAME Konan N'Sikan, conformément à un certificat de déclaration de perte établi au commissariat de Police du 1er Arrondissement de Gagnoa le 20/07/2023 à 11H34 MN sous le N° 2266/PU-1-GAG. OP N° 2266/PU-1-GAG Du 20/07/2023.
FC100145146-131280

AVIS DE CONSTITUTION SAMASSI TRANSPORT

AUX TERMES DES STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEURS SOUS-SEING PRIVÉ ENREGISTRÉ A LA SECTION DE TRIBUNAL DE GRAND-BASSAM, IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SCOOPS DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT LES SUIVANTES :

DÉNOMINATION : SAMASSI TRANSPORT
SIÈGE SOCIAL : GRAND-BASSAM, QUARTIER IMPERIAL-CONGO
OBJET SOCIAL : TRANSPORT DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES, COMMERCE GENERAL, PRESTATIONS DIVERSES DE SERVICES
DURÉE DE VIE : 99 ANS
GERANT : SAMASSI MAMOUTOU CAPITAL: 1.000.000 FCFA
DÉPÔT AU BUREAU DE Me KAKOU T.K. REMI ATTACHE DES GREFFES ET PARQUETS A LA SECTION DE TRIBUNAL DE GRAND-BASSAM
IMMATRICULÉ AU REGISTRE DES SOCIÉTÉS LE 24/03/2021 SOUS LE NUMÉRO : CI-GRDBSM-2021-B-2684

POUR AVIS LE GERANT SAMASSI MAMOUTOU FC100145193-131317

L'APPROVISIONNEMENT DE SES ADHERENTS EN PRODUITS INDUSTRIELS ET EQUIPEMENT NECESSAIRES A LEURS ACTIVITES...

ETUDE DE MAITRE GNAKOURI D. AMOS, NOTAIRE A ABIDJAN

05 B.P 636 ABIDJAN 05 / TEL: 22 44 46 62

ABIDJAN COCODY MERMOZ FACE CITE UNIVERSITAIRE

SCI BATOUL KLAIT
SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1.000.000 F CFA
SIEGE SOCIAL: ABIDJAN MARCORY
01 BP 9138 ABIDJAN 01 RECEPISSE DE CONSTITUTION N°CI-ABJ-03-2023-B40-00028

AVIS DE DECLARATION DE MODIFICATION RCS CI-MAN-2022-C2-186

Modifications relatives à la personne morale NO RSC CI-MAN-C2-186

Siège social: Blolequin NO RSC : CI-MAN-B 65
Forme judiciaire : Société coopérative avec conseil d'administration (Coop-CA)

Capital: 3 000 000 FCFA
Objet :

Production, COLLECTE, Vente des produits agricoles (Hévéa, café, cacao, Palmier à Huile, anacarde etc...) et les produits vivriers de ses membres

Dénomination : Société coopérative Agricole Bénédiction (SCOABEB-COOP-CA)
MODIFICATION RELATIVES A L'ETABLISSEMENT

Numéro RCCM actuel : CI-GUI-2022-088 du 28/10/2022
Nouvelle adresse : Blolequin MODIFICATION RELATIVES A L'ETABLISSEMENT

Ci-MAN-2018-B-65
MODIFICATION RELATIVES AUX
Dirigeants

-Issiaka Cissé , Président
-SAWADOGO ABDOUN, VICE PRÉSIDENT
Nouvelle commission surveillance
Osset Florence Melene, Trésorière

Dépôt au greffe de la section du tribunal de Guiglo , sous le numéro d'immatriculation RCS : CI-MAN-2022-C2-186
FC100145163-131286

AVIS DE CONSTITUTION SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE JOBI-IVOIRIENNE D'ACHAT DE PRODUCTIONS AGRICOLES

NO RSC : CI-GRDBSM-2023-B-16 DU 01/06/2023

AUX TERMES DES STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEURS SOUS-SEING PRIVÉ ENREGISTRÉ A LA SECTION DE TRIBUNAL DE GRAND-BASSAM, IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SCOOPS DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT LES SUIVANTES :

DÉNOMINATION : SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE JOBI-IVOIRIENNE D'ACHAT DE PRODUCTIONS AGRICOLES SIGLE : SCOOPS JOBI-IAPA SIÈGE SOCIAL : BONOUA, QUARTIER KOUASSI LOT 21 ILOT 52/05 46 53 27 80/07 07 98 05 00
OBJET SOCIAL : -ASSURER OU FACILITER LA PRODUCTION -L'ECOULEMENT OU LA VENTE DES PRODUITS AGRICOLES PROVENANT DES EXPORTATION DE SES MEMBRES, SOIT EN L'ETAT, SOIT APRES CONDITIONNEMENT OU TRANSFORMATION, SOIT APRES CONSERVATION : -ASSURER

AUX TERMES DES STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEURS SOUS-SEING PRIVÉ ENREGISTRÉ AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE D'ABIDJAN, IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SCOOPS DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT LES SUIVANTES :

DÉNOMINATION : SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE SEWETO DE KATIOLA

SIGLE : SCOOPS-SKA

SIÈGE SOCIAL : TREICHVILLE ARRAS : seweto2023@gmail.com

OBJET SOCIAL :
-COLLECTE
-PRODUCTION
-ACHAT DE PRODUITS AGRICOLES
DURÉE DE VIE : 99 ANS
PCG : GNANDE ZEAN ARISTIDE
SCG : MLY BLESSON ROMAIN
TRESORIER : TANOH ETIEN ALEXANDRE
Capital : 25.000.000 F CFA
DÉPÔT AU BUREAU DE Me JULIEN KONAN N'GUÉSSAN GREFFIER EN CHEF AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE D'ABIDJAN

POUR AVIS LE PCG GNANDE ZEAN ARISTIDE
FC100145171-131296

DECLARATION DE CONSTITUTION DE PERSONNE MORALE
CI-BRO-23-B-27

Au terme des statuts soussigné privé déposés au rang des minutes des Greffes et parquets, Maître KOUETA KOROTOU, Administrateur des greffes et parquets greffier en chef Adjoint au tribunal de Commerce de Bondoukou, il a été constitué une déclaration de constitution de personne morale. Qui a pour activité principale donc la coopérative a pour objet en républiques de côte d'ivoire et étranger :

ACTIVITE(S) EXERCÉE(S)
-PROMOUVOIR L'ACTIVITE AGRICOLE ET MINIERE.
DENOMINATION: SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTUERS MINIERES DE DJOM

FORME JURIDIQUE:
SCOOPSPAMID-SCOOPS
ADRESSE: DJOM
CAPITAL SOCIAL: 2.000.000 F CFA

DUREE : 99 ans
PRESIDENT : AMOAKON ZAKARIA
Inscription faite au registre des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Bondoukou le 28/07/2023, sous le numéro CI-BKO-23-B-27
POUR AVIS LE PRESIDENT AMOAKON ZAKARIA
FC100145181-131304

AVIS DE MODIFICATION SOCIETE COOPERATIVE DE CAFE-CACAO
No RSC : CI-MAN-2023-C2-85 DU 24/07/2023

AUX TERMES DES STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEURS SOUS-SEING PRIVÉ ENREGISTRÉ AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE MAN, IL A ÉTÉ PROCÉDÉ A LA MODIFICATION D'UNE SOCIETE COOPERATIVE AVEC C.A (CI-MAN-2021-B-32 DU 29/04/2015) DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT LES SUIVANTES :

DÉNOMINATION : SOCIETE COOPERATIVE DE CAFE-CACAO
SIGLE : SOCAF-COOP-CA
SIÈGE SOCIAL : BIANKOUMA
OBJET SOCIAL :
-PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS

AGROPASTORALE
DURÉE DE VIE : 99 ANS
PCA: QUENUM ELOH KOUAMELAN CLEMENT-BRICE
VICE-PRESIDENT: SOMBO JEAN BAPTISTE WILLIAN
SECRETAIRE GENERAL: TOURE ADAMA
TRESORIERE GENERALE: AMANI AMENAN EDWIGE STEPHANIE
TRESORIERE GENERALE AJointe: ROKA LAURE PATRICIA
CAPITAL SOCIAL: 10.000.000 F CFA
DÉPÔT AU BUREAU DE Me KOFFI MANZAN GREFFIER EN CHEF AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE MAN

POUR AVIS LE PCA QUENUM ELOH KOUAMELAN CLEMENT-BRICE
FC 100145045-131188

AVIS DE BORNAGE CONTRADICTOIRE

Le Conservateur de la Propriété Foncière et des Hypothèques de BOUAKE soussigné, à l'honneur d'informer Monsieur KOUASSI Jean-Claude qu'il sera procédé le 03 aout 2023 au bornage contradictoire d'un immeuble situé à BOUAKRO, SOUS-PREFECTURE DE BROBO, consistant en un terrain rural d'une contenance totale de 97HA 91A 78CA et borné au Nord par un terrain non immatricule, au Sud par un terrain non immatricule, à l'Est par un terrain non immatricule et à l'Ouest par un terrain non immatricule, dont l'immatriculation a été demandée par le Directeur des Domaines à ABIDJAN suivant réquisition du 03/02/23 n°647.

Et l'invite, en conséquence, à vouloir bien y assister ou s'y faire représenter par un agent dument muni d'une délégation spéciale, pour veiller, le cas échéant, à la sauvegarde des intérêts de l'administration.
Il le prie, en outre, de bien vouloir, d'une part, compléter et faire tenir au chef coutumier intéressé l'avis ci-joint tendant à obtenir sa présence à l'opération ; en second lieu, faire apposer sans retard, dans l'intérêt du public, le placard également ci-joint au lieu habituel des affichages administratifs, et enfin remplir et retourner l'accusé de réception d'autre part.

P/I LE CONSERVATEUR DE KORHOGO SANOGO Hamed
Administrateur Principal des Services Financiers FA2307-1145

AVIS DE CONSTITUTION SOCIETE IMMOBILIERE LE JOURDAIN NO RCMC : CI-GRDBSM-2023-B-4507 DU 14/04/2023

AUX TERMES DES STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEURS SOUS-SEING PRIVÉ ENREGISTRÉ A LA SECTION DE TRIBUNAL DE

GRAN-BASSAM, IL A ÉTÉ CONSTITUÉ UNE SARL DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT LES SUIVANTES :
DÉNOMINATION : SOCIETE IMMOBILIERE LE JOURDAIN
SIÈGE SOCIAL : BONOUA, KOUMASSI ILOT 52 LOT 21 /05 46 53 27 80/ 07 07 98 05 00
OBJET SOCIAL :
-LA LOCATION DE TOUT TYPE DE MATERIELS ROULANT ET IMMOBILIERE
-IMPORTATION ET EXPORTATION DE MARCHANDISES DIVERSES
-TRANSPORT DE MARCHANDISES...
DURÉE DE VIE : 99 ANS
GERANT : ADJOBI DINGUI HONORE
GERANT : KADIO THAUPÉ EVARISTE RAPHAEL
CAPITAL : 1.000.000 F CFA
DÉPÔT AU BUREAU DE Me KAKOU T.K. REMI GREFFIER EN CHEF A LA SECTION DE TRIBUNAL DE GRAND-BASSAM

POUR AVIS LE GERANT ADJOBI DINGUI HONORE
FC100145183-131309

Avis de constitution SOCIETE SOCIETE « ENTREPRISE MODERNE DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS EN COTE D'IVOIRE » en abrégé « EMBTP-CI »
Siège: Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUAMASSI INCHALLAH LOT 43 ILOT 44 ENTRE LE FEU DE INCHALLAH ET LA PHARMACIE MARAIS PROGRES 1 BLOC INCHALLAH, Lot 403, Ilot 44

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/07/2023, et enregistrés au CEPICI le 25/07/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: SOCIETE « ENTREPRISE MODERNE DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS EN COTE D'IVOIRE» en abrégé « EMBTP-CI »
Objet: -BATIMENT TRAVAUX PUBLICS (RE HABILITATION CONSTRUCTION - AMENAGEMENT)

-FOURNITURE DE BUREAU - MATERIEL E T MOBILIER - TRANSIT - SOUS TRAITANCE - PRESTATIONS DIVERS
ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL:

- L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES
-L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AU PRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC LA POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX.

-LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUT, FONDS DE COMMERCE.
- LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREER

-ET GÉNÉRALEMENT, TOUTES OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.
Capital : 1.500.000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (15,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.
Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUAMASSI INCHALLAH LOT 43 ILOT 44. ENTRE LE FEU DE INCHALLAH ET LA PHARMACIE MARAIS PROGRES 1 BLOC INCHALLAH, Lot 403, Ilot 44 Dirigeant(s)

M KOUAME KOUAKOU SAMSON (GÉRANT)
RCCM: n°CI-ABJ-03-2023-B 13-08398 du 27/07/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.
Durée: 99 ans
Dépôt au greffe : n°55736/GTCA/RC/2023 du 27/07/2023
POUR AVIS LE CEPICI FC100145176-131300

MODIFICATION DANS LA SOCIETE

Date de création 12/11/2019 COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE RIZ D'AHOUTY COOPAIC-CA.
CAPITAL SOCIAL: 1 000000 SIEGE SOCIAL TAABO RSC: CI-TIA-2019-B-025
Agreement de modification de la personne morale.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mai 2023, les membres ont trouvé la dénomination suivante: **COOPERATIVE AGRICOLE DE CEREALES.**
Dépôt de deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, Modification du registre de commerce sous le numéro CI-TIA-2021-008 en date du 25 Juin 2022.

LA SUITE DE L'OBJET SOCIAL

-Production, la transformation, la valorisation et la mise à marche de céréales dans l'Agnéby- Tiassa et en Côte d'Ivoire,
-La promotion et le développement de la céréaliculture afin d'atteindre la souveraineté alimentaire,

-La défense des intérêts des acteurs de la filière céréaliculture
-Coordination à toutes les étapes de la chaîne
-Valeur ajoutée à chaque étape

-Approche régie par la loi du marché à la demande locale, nationale, internationale des consommateurs
FC100145179-131307

IN MEMORIAM

02 Août 2022 - 02 Août 2023

Voici déjà un an qu'il a plu au Seigneur de rappeler à lui notre bien-aimée:



Jeanne Chantal Gervais épouse Konan

En ce jour anniversaire de cette doulouse séparation, son époux, ses enfants, ses petits-enfants, ses frères et soeurs, les familles Gervais, Konan et alliées prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour elle.

Ils vous informent qu'une messe sera dite en sa mémoire le **Mercredi 02 Août 2023 à 19h00 à l'église Saint Jacques des II Plateaux.**

FC100144817-130959

SNPECI
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRESSE ET D'ÉDITION DE CÔTE D'IVOIRE

Fraternité Matin

INFORMATION À LA CLIENTÈLE

La Direction Générale de la SNPECI porte à la connaissance de ses clients la révision des horaires du bureau des **Avis et Communiqués** comme suit :

❖ Du lundi au vendredi :

De 07h30 à 16h30 en continu

❖ Le Samedi :

De 08h00 à 12h00

De même, la caisse restera ouverte pendant l'heure de pause en semaine et le samedi de 08h à 12h.

Cette mesure vise à assurer une satisfaction complète de nos clients

La SNPECI vous remercie pour la confiance.

Le Directeur Général

Mardi 1^{er} août 2023

Sa Majesté AWOULA AMON TANOE Désiré, Roi des N'ZIMA KOTOKO
 Le grande famille EZOHILE
 La grande famille GOUAMENE Bably de Gnathio DEGOUE
 Monsieur RABET Antoine et famille
 Monsieur ABY Raoul, Maire de la Commune de Marcory

Ses enfants

Monsieur ZEHIA Roger
 Monsieur et Madame HOIMIAN-Agénor Jean Claude, enfants et petits enfants
 Monsieur et Madame OUEGNIN Alain, enfants et petits enfants

Ses petits-enfants

René-Philippe, Jonathan, Patrick-Olivier, Sullivan, Cédrick, Elijah, Claude -Emmanuel

Famille des neveux et nièces
 OSSOUET Bernard, YOHOU Anatole, OURAGA Guisso, SOKOU Prosper, DJEGNA Jean, KOOU Lambert, KOUDOU Pierre, DAGARET Jérôme, KRASSO Joseph, N'DIAYE René à Dakar

Les familles

N'DIAYE Malick-Zehia, HOIMIAN-AGENOR, ADON OUEGNIN François,

Les familles alliées

BAMBA, ETOUNGA MANGUELLE Daniel, ETTY, ELIKA, DADIE Gabriel, KOUAME-ADJIBA

Les familles amies

DALOUMAN, AUREAUD, BOMOI, SUNTHER, VARLET, MORRISON, ZAHUI, ADOM, DJOMAN, DICK, SORGHO, BROU, WAOTTA, HARDING, SAKHO, ARNAUD, NIALY

Le Curé de la Paroisse Saint Thérèse de Marcory et son conseil, La Légion de Marie de la Paroisse Sainte Thérèse de Marcory, La CEB Sainte Catherine LABOURE de la Paroisse Sainte Thérèse de Marcory L'Association OYEYE
 Tous les amis de Marcory Champroux

Ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur mère, sœur, cousine, tante, grand-mère, arrière-grand-mère, amie:

**GOUMENE ONOHI Jeannne**

Rappelée à Dieu le **Lundi 17 Juillet 2023** à Abidjan dans sa 85^{ème} année

Le programme des obsèques s'établit comme suit

Présentation des condoléances

Samedi 29 au lundi 31 Juillet 2023 au domicile de la défunte sis à Marcory Champroux de 18h à 20h

Veillée de prières

Mercredi 02 Août 2023 de 20h à 21h 30mn en la Paroisse Ste Thérèse de Marcory suivie d'une veillée traditionnelle au domicile de la défunte

Levée du corps

Le vendredi 04 Août 2023 de 8h à 9h sur le parvis de la Paroisse Ste Thérèse de Marcory suivie de la messe de requiem et de l'enterrement au cimetière municipal de Grand-Bassam route d'Azuretti

Un cocktail de remerciement vous sera servi ensuite aux Jardins du littoral en face de la cathédrale St-Esprit de bassam.

Messe d'action de Grâces

Dimanche 06 Août 2023 à 10 h 10 en la Paroisse Ste Thérèse de Marcory

Prions pour le repos de son âme

FC100144991-131130

Son Éminence Bishop BENJAMIN BONI, Président de la Conférence Annuelle de l'Église Méthodiste Unie Côte d'Ivoire (EMI-CI)

Son Éminence Très Révérend Pasteur ISAAC BODJE, Secrétaire de la Conférence Annuelle de l'Église Méthodiste Unie Côte d'Ivoire

Très révérend Pasteur MOISE N'DE, Surintendant du District de Divo, Temple Ephphatha de DIVO

Le Révérend Pasteur MELESS EMMANUEL, Pasteur principal du circuit de Divo et Président du Conseil de l'Église Méthodiste Unie Temple Mont Carmel de Divo

Madame MARCELLINE BEDA, Présidente de l'Union Nationale des Femmes de l'Église Méthodiste Unie Côte d'Ivoire ;

Docteur DEZA SALOMON, Président des Laïcs de l'Église Méthodiste Unie du District de DIVO

Révérend Pasteur SIE JACOB , Pasteur principal du circuit de Nebo

Le Catéchiste DJA Bruno, catéchiste de l'Église Méthodiste Unie Côte d'Ivoire, District de Divo

Le patriarche GBOTTA OKOBÉ JEAN, Conseiller Pédagogique à la retraite et la Grande Famille KOUASSI DADIÉ à Tekpalilié Nébo, Divo ;

Le patriarche ADJE DADIÉ JEAN et la Grande famille BOBODOUA à Dogossolilié, Nébo, Divo ;

Les enfants DADIE Sheila, DADIÉ Olivia épouse OUA DETOH, DADIÉ Cyrille, DADIÉ Ziga Arthur, DADIE Christian et leurs épouses et les petits enfants

Ont la profonde douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de leur fille, nièce, sœur, cousine, tante, Belle-mère, belle-fille, mère, grande mère :

**DADIE EPSE ZAKPA WEGON CHRISTINE
1953-2023**

*Fonctionnaire à la retraite,
Ex Présidente de l'Union des Femmes de l'Église
Méthodiste Unie du District de DIVO*

Décès survenu le **03 juillet 2023**, à la Polyclinique Farah, ABIDJAN.

PROGRAMME

Du jeudi 21 au Samedi 23 juillet 2023 de 19 heures à 21 heures : Présentation des condoléances au domicile des enfants de la défunte sis à Bingerville Santai, route de Akandje, cité Colombe 2

Mercredi 26 Juillet 2023 de 19 heures à 21 heures : Culte de soutien à l'Église Méthodiste Unie, Temple Galilée du Plateau-Dokui

Vendredi 04 et Samedi 05 Août 2023 de 18 heures à 21 heures : Présentation des condoléances au domicile de la défunte sis à Divo, quartier Vatican après le groupe scolaire Daniel Egny

Mardi 08 Août 2023 de 22 Heures à l'aube : Veillée traditionnelle au Village de NEBO

Jeudi 10 Août 2023 de 21 heures à l'aube : Veillée religieuse à l'Église Méthodiste Unie, Temple Ephatha de Divo (Concert d'artistes)

Vendredi 11 Août 2023 à 10 heures :

-Levée de Corps sur le parvis de l'Église Méthodiste Unie, Temple Ephatha de Divo, suivi du Culte d'inhumation ;
 -Transfert du Corps et inhumation au cimetière de NEBO.

N°25072023

AVIS DE REMERCIEMENTS

Les familles CISSE à Abidjan, Mankono, Paris et Toulouse, COULIBALY de Sagouradougoula du canton Gouran s/p de Kamalo à Séguéla et Abidjan, le Kabla Mamina de Mankono, PETY Gilbert à Agban-village, DIA Kouakou à Abidjan, AKA Bilé à Aboisso et Abidjan, ADIKO à Assouba et Abidjan, N'DRI Kouamé Yocoly, LOUKOU Koffi, Doudou SOW,

Sa veuve : CISSE AHOU ELISE

Ses enfants: RITA, MACAIRE, FATOU, OUMAR, MARIAM, SALI, KALIL, MAKONI

Ses petits-enfants: KYLIAN KADER, ABDUL AZIZ, NETANYA MARIE-AXELLE, ILYES YERIM, LENY MATHEO, DJALYSS EULALIE, JAHLIL MAMADOU, LAYNAH AHOU, LAH'LYA MANKONI.

Les familles alliées: DOSSO, FOFANA, SANOGO, BAKAYOKO, COMARA, KONE, DIABY, KIGNAMAN-SORO, OUATTARA, KANTE, BROU, TOURE, KIPRE, CAMARA.

Très touchées par les nombreuses marques d'affection, de sympathie, d'amitié, de compassion, et de solidarité qui leur ont été témoignée lors du rappel à Dieu le **mardi 20 juin 2023** de leur regretté fils, frère, époux, père, grand-père et ami :

**EL HADJ CISSÉ MAMADOU**

*Ex-directeur commercial à la SODEFOR, ex-
Président de l'association pour le développement
de Mankono (ADM).*

Les cérémonies de **40^{ème} jour auront lieu Inch Allah le samedi 05 août 2023 à Mankono.**

Et dans l'impossibilité de joindre tous ceux qui de près ou de loin, ont compati à leur épreuve en leur apportant un soutien spirituel, moral, matériel ou financier tiennent à leur exprimer leur infinie gratitude.

Plus Particulièrement :

- La famille TOURE à Abidjan, Brazzaville et Bouaké,
- La famille BAGOU Edmond à Bassam et Abidjan
- Monsieur & Madame KAKOU Jeannot
- Monsieur et Madame BOUAH Jean-Baptiste
- Les familles YAPOBI Angèle, et ADIKO Ildevert
- La famille COBINAH à Abidjan
- Le Colonel de Corps d'Armée KAUNAN Stanislas
- Le Commandant Ladji KARAMOKO
- Maitre FOFANA Issouf
- Monsieur FOFANA Vadiko
- Monsieur Habib M'BENGUE
- L'association familiale ANIAMAN Yô fê.
- Le personnel de la SNEDAI
- Le personnel de SITARAIL, l'amicale des cadres, l'association des femmes et le SYNTRARAIL.
- La Fédération Internationale des Travailleurs des transports et sa direction sous régionale Abidjan
- Monsieur Désiré Gouani DAGAUD.

Que tous ceux qui l'ont connu aient une pensée pieuse pour lui. Merci pour tout.

Que Dieu tout puissant, source de toutes grâces et de tous biens vous bénisse et dirige vos vies.

Demeurons en prière !

FC100145185-131305

IN MEMORIAM

1^{er} Août 2022 - 1^{er} Août 2023

Voilà déjà 1 an qu'il a plu au Seigneur de rappeler auprès de lui:



N'da Koffi Augustin KASSI,
Ingénieur Commercial,
Consultant et Professeur de Marketing

À l'occasion de ce premier anniversaire de décès, sa famille et les alliées, renouvellent leurs sincères remerciements à tous ceux qui leur ont apporté réconfort, soutien moral, matériel et financier lors de cette douloureuse séparation.

Ils les prient de se souvenir de lui et d'avoir une pensée pieuse pour son repos éternel auprès de Dieu.

*« Je suis la résurrection et la vie.
Celui qui croit en moi, même s'il meurt, vivra. »
(Jean 11:25).*

FC100145192-131315

IN MEMORIAM

01 août 2006
01 août 2023

MAHAMA OUATTARA
dit la Scierie

Aujourd'hui cela fait 17 ans que tu nous as quittés par la volonté d'Allah swt.

Cependant ton souvenir restera éternel en nous papa, malgré le temps qui passe et quelque soit où chacun de nous se trouve.

En ce jour anniversaire que tous ceux qui l'ont connu aient pour lui une pensée émue.

Une cérémonie de firdaws sera commémorée en son intention à Sorobango pour le repos de son âme.



FC100145165-131288

Les grandes familles:
ATSEPI, ABOUEU, OBIN, OBO, AMON, YAPI et familles alliées à Abié (S/P Agou), Ayalo, Lobo-Ope, Bécédi-brignan, Abidjan, Paris, Londres
Frères et sœurs :
N'CHO ACHIAYE LUDOVIC, YAVO CHO VIERGE MARIE, AFFOU YABA HENRIETTE, AKICHI API Laurentine, N'CHO ADOU, ATSEPI YAPI EUGÈNE, et la veuve ATSEPI N'CHO NICODÈME née ATSE Glwadys Joëlle et tous les enfants de son défunt mari, Ont la profonde douleur de vous faire part du rappel à Dieu du:

Dr ATSEPI N'CHO NICODÈME,
Médecin Chirurgien chef à Dabakala

PROGRAMME DES OBSEQUES

•JEUDI 03 AOUT 2023

Veillée Traditionnelle au domicile familial sis à Abobo Agbékoi en face de l'école primaire Agbékoi **de 20 Heure à l'aube,**

•VENDREDI 04 AOUT 2023

Veillée Religieuse à l'église Harriste d'Abobo Agbékoi **de 20 Heure à minuit**, suivie d'une veillée traditionnelle de minuit à l'aube.

•SAMEDI 05 AOUT 2023

Levée du corps à **8heure** sur le préau de l'église Harriste d'Agbékoi suivie du transfert à Abié-Sud S/P AGOU et inhumation au cimetière dudit village.

Infoline : 07 08 09 43 55 / 01 53 28 75 98

FC100145113-131240



NANAN KOUABRAN DONGO, chef de canton HIAWO kotoko de Lamoli Le chef du village d'Essikro LES GRANDES FAMILLES M. Kokpingno à Lamoli M.ESSY YAO à Essikro et à Lamoli La famille Signoh ABO Kobenan ,ses veuves ,ses enfants et petits enfants M. Kouakou Menzan Bernard et famille à Agnibilekro, Broukro et Abidjan Kouame Adjoumani Julien et famille à Broukro et Abidjan M. Yao Menzan dit Agba et famille à Lamoli et Abidjan M. Becho Alphonse,Président de la mutuelle de développement Economique et social de Lamoli(MUDESLA)

M. Adingra Kossou Issouf, Président de la mutuelle des Ressortissants de Tangamourou à Abidjan et banlieues(MURTAB)
M. Yeboua Yacouba Ouattara, Président de la mutuelle de Développement Economique et social de Djadoubango
M. Siaka Ouattara Idrissa , Directeur du centre national Technique de lecture Biblique (CNATELPAC)
M. Essi Kouamé David, Pasteur principal de l'Eglise Pentecôte Internationale de cote d'ivoire à Koumassi
M. N'guettia kouakou Michel, Capitaine des Douanes, Chef de section à la direction des Régimes Economiques au Port Autonome à Abidjan et Familles Mme ESSY Abenan N'Guettia, ménagère et enfant à Lamoli et Abidjan
M. Abenan Balibe et enfants à Lamoli et Abidjan
M. Abenan Kra et enfant à Méagui

Ont la profonde douleur de vous faire part du rappel à DIEU de leur fille, sœur, épouse, mère:

ESSY ADJA FODJO

survenu le 06 juillet 2023 à Lamoli

PROGRAMME DES OBSEQUES

Samedi 29 juillet 2023

15h30 -22h : Veillée funèbre à Yopougon Toits rouge, Offoumou Yapo (espace maquis Zanzan)

Vendredi 04 aout 2023

16h00: Levée du corps à la morgue de l'hôpital Général de TANDA, suivie du transfère à Lamoli, département de TANDA (S/P DE TIEDIO)

20H -00H : Veillée religieuse à la cour familiale
Minuit à L'aube : Veillée traditionnelle à la cour familiale

Samedi 05 Aout 2023

09H: Messe de requiem à l'église, suivie de l'inhumation au cimetière de Lamoli

11h: Présentation des dons, animation sur la place publique de Lamoli

Dimanche 06 Aout 2023

Messe d'action de grâce à l'Eglise

FC100145201-131324



La grande famille de feu ZUNON GOTTA GABRIEL à Boboua -Bahouan
La famille de feu ALBERT KOFFI NGUESSAN à Bouaké, Abidjan, Paris et Londres
La famille BLE TOUALY à TAHIRAGUHE, Abidjan, Paris et Bordeaux
La grande famille TCHEGBLO DJEDJE GAUZE à Brizeboua
La famille de feu AUGUSTE ACKAH LAMBERT à Grand-Lahou
SERI LOROUGNON ANATOLE et famille à Brizeboua
ZEZE GBOGA MICHEL, frères et sœurs à Abidjan
SERI KOUBA Bernadette et sœurs à Gagnoa
GAUZE Philomène et sœurs à Agboville
BAI BOUABRE PAUL, Chef du village de Brizeboua
La grande famille DIDIA à Brizeboua
Docteur EMMOU ACKAH Sylvestre, Député maire de Port-Bouet et son conseil municipal
Les enfants SERI KORE à Port-Bouet
M. YAO HUGUES EDGARD NGUESSAN et enfants à Londres et Abidjan
M. GAUZE BLE Séraphin et famille à Beoumi et Abidjan
M. BOUAZO Fabrice et famille en Allemagne et Abidjan
Mme GAUZE Rachel épouse PIEKOURA et famille à Paris et Abidjan
ont la profonde douleur de vous faire part du rappel à dieu de leur regrettée fille, sœur, mère, grand-mère :

GOTTA SUZANNE épouse GAUZE,

survenu le mercredi 05 juillet 2023 à l'hôpital général de Koumassi, des suites d'une longue maladie.

Le programme des obsèques est le suivant :

Mercredi 02 et Jeudi 03 aout 2023 de 18h30-21h: Présentation de condoléances au domicile Familial, Sis à Port-Bouet Sogefiba, Bloc 112, entre le Carrefour Radio Espoir et le Stade Seny Fofana

Vendredi 04 aout 2023 de 20h à l'aube: Veillée religieuse et traditionnelle au Parking situé entre le Maquis Bel Air et le Bar Charbon

Samedi 05 aout 2023 à 9H: Levée du corps à la Morgue de l'hôpital Général de Port-Bouet, suivie de l'inhumation au cimetière Municipal de Koumassi.

FC100144969-13105

AVIS DE PRISE DE CONTACT

CONVOCATION

Nous, Monsieur KOUAKOU YANN EDDY, juge de la section de Tribunal de Grand Bassam chargé des affaires matrimoniales convoquons, Monsieur KONE MAMADOU, sans emploi, domicile inconnu, le 11/10/2023 à 09H00 pour une affaire le concernant

Fait à Grand-Bassam,
le 19 juillet 2023
le président

FC 100144740-130869



Toute la communauté Lawa, la grande famille Dibahio, les familles Gnaly Ouan, Wanhi Gnohou, Digbeu Gozia, Némé Gnaly, Némé Gnéki, Séri Gnohoiki, Digbeu Kabié, Séri Ipo, Zahiri Lorougnon, Vodi, Zoulo enfants et petits-enfants à Godoua, Bolia, Balam, Saioua, Abidjan, France et USA, Les grandes familles Kambou, Sanogo, Porquet, Karaboué, Legret, Kébé, Dieudonné, Alla N'dja, Teasson et Alliés à Abidjan, Bouaké, Sakassou, France, Londres, Canada et USA Sa majesté Nanan Tigori Gnammin Roi du Djuablin, Nanan Koko Reine Mère d'Agnibilékro, Nan Kouadio N'Doli chef de cours, M. Yoboua, Malan Noel et la grande famille Malan à Agnibilékro, à Abidjan et à Londres. M. Diallonka Aldjouma Serge Marius à Londres. Mme Kambou Céline, enfants et petits enfants à Abidjan, Londres et USA Ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de:



OUAN GADJE SABINE

PROGRAMME DES OBSEQUES

-30 et 31 Juillet 2023: Présentation des condoléances au domicile familiale de 18h à 20h. (voir QR code ci-dessous)

-Mercredi 02 Aout 2023: Veillée religieuse de 19h00 à 21h00 à l'église Notre Dame du perpétuel secours de Treichville.

-Vendredi 04 Aout 2023: Veillée religieuse et hommage à la défunte de 19h à 00h au domicile familial.

-Samedi 05 Aout 2023: Levée du corps à 8h00 sous l'apamat Saint Jean Paul II à la paroisse Notre Dame du perpétuel secours de Treichville, 8h30: Messe de requiem à l'intérieur de l'église suivie de l'inhumation au cimetière de Williamsville

-Dimanche 06 Aout 2023: Messe d'action de grâce à 9h à l'église Notre Dame du perpétuel secours de Treichville.

OUAN GADJE SABINE

Sachez que l'éternel est Dieu ! C'est lui qui nous a faits. Et nous lui appartenons ; nous sommes son peuple et le troupeau de son pâturage.

Entrez dans ses portes avec des louanges, dans ses parois avec des cantiques ! Célébrez-le, bénissez son nom !

PSAUME 100 V3-4

FC100145160-131298

AVIS DE PRISE DE CONTACT

CONVOCATION

Nous, Monsieur HUE BI, JEAN-CLAUDE REMI, Juge de la section de Tribunal de Grand-Bassam chargé des Affaires Matrimoniales, convoquons, Madame OUATTARA FATIM ANGE, sans Emploi, domicile Inconnu, le 11/10/2023 à 09h00 pour une affaire la concernant. Grand-Bassam le 26 Juillet 2023 Le Président FC100145114-131241

IN MEMORIAM

19 JUIN 2022
19 JUIN 2023

Voilà déjà un An qu'il a plu au Seigneur de faire entrer dans sa félicité Céleste sa servante, notre bien-aimée :

ARCHER JOCELYNE SYLVIE Epouse Yao

En ce jour anniversaire de son décès,

Les Grandes Familles :

-Yao Gervais à Moapé, Abidjan, Dakar et Paris
-Archer Kacou à Abidjan, Anyama et Paris

-Diby à Moapé et Abidjan

-Yassi Anon à Moapé, Abidjan, France et Canada

-Blagnon à Abidjan et Tabou

-Boni Yapi à Moapé, Abidjan et Paris

-Marcos à Tabou, San-Pedro et Abidjan

-Koubé, Bosson, N'douba à Abidjan, Tabou, Lyon, Montréal, Paris et Akounougbé

-Boni, Ohoueu, Allabé, Aké, Odi à Moapé, Abidjan, Paris et New York

-Les Familles alliées :

Veuf Yao Abou Philippe, les enfants et petits-enfants Arnold, Maryse, Paul-Axel, Louise-Marcelle, Junior, Samuel, Eliakim et Jocelyne-Esther

Réitèrent leur infinie gratitude à tous, pour les nombreuses marques de compassion, de soutien matériel, financier, spirituel, d'affection et d'amitié qui leur ont été témoignées.

Vous prient de vous unir d'intention pour le repos de son âme et/ou d'assister aux cérémonies de levée de deuil suivant le programme ci-après :

Samedi 05 Août 2023 :

De 20h00 à 23h00 : Veillée de prières à la cour familiale à Moapé

De 23h00 à l'aube : Veillée traditionnelle

Dimanche 06 Août 2023

08h00 : Messe d'action de Grâce en la Paroisse Saint Jacques de Moapé suivie d'une procession au cimetière catholique de village.

Que Dieu, dans son insoudable miséricorde, vous bénisse.

FC100145158-131283

- Le Chef de Village N'DRI Konan Lambert et la Grande famille NDRI Yao à N'Dri kahakro et Bobo
- La Grande famille N'GUÉSSAN Souanga à N'Dakro et Nimbo
- La grande famille TANOH à Abidjan et Bouaké
- Le Chef de Canton et la Notabilité de Niakara
- La Grande Famille FOROBA à Niakara
- La Grande famille KONE Namingtonan à Niakara, Bouaké, Abidjan, Canada
- La grande famille KONE Manwa à Niakara, à Arikokaha
- La Famille Des sauny en France
- La Famille Amany à Abidjan
- La Famille Djeti à Abidjan, et en France
- La Famille TOURE à Katiola
- La Famille OUUFFOU à Abidjan, Yamoussoukro
- La grande famille ONE à Béhibouo et Abidjan
- La Famille KONE à Abidjan, Latokaha, Canada
- La Famille BOLI à Abidjan, Canada, France, Etats-Unis
- La Famille CHY à Kounfa, Abidjan, France
- Les familles amies à Katiola, Bouaké, Abidjan
- Les enfants Clémentine, Yvonne, Alfred, François-Lucien, Charles, Justine, Virginie, Aubin, Alphonse, léger, Marie-Thérèse, Marie Louise.
- Et petits enfants à Katiola, Abidjan, France, Canada.
Ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur fille, sœur, cousine, nièce, tante, épouse, mère, grand-mère et amie:



TANOH AYA THÉRÈSE

Survenu le 3 juillet 2023 à Abidjan

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Jeudi 27 juillet 2023 de 19h30–20h30

Veillée religieuse en l'Église St Jean de Cocody

Vendredi 04 Août 2023 de 7h30–8h30

Levée de corps à IVOSEP, Salle Ahmed BAKAYOKO, suivie du transfert à Katiola.

Vendredi 04 Août 2023 de 21h00 à 23h00

Veillée religieuse à la Cathédrale Sainte Jeanne-d'Arc de Katiola.

De 23h00 à 6h00

Veillée Traditionnelle au domicile de la défunte

Samedi 05 Août 2023 à 7h00

Messe de requiem à la Cathédrale Ste Jeanne-d'Arc suivie de l'inhumation au Cimetière Municipal de Katiola

Dimanche 06 Août 2023 à 7h00

Messe d'action de grâces à la Cathédrale Ste Jeanne-d'Arc de Katiola

FC100144919-131051

Les grandes familles THA HOU GOUE DJOUMOU et GOVIA,

La veuve SOGNON née KOUAKOU N'GORAN ET Enfants à Abidjan et en Europe,

Ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur fils, neveu, père, frère, Oncle, grand-père et ami:



SOGNON ANATOLE CLAUDE
Ex Capitaine de Police ;

survenu le mercredi 05 juillet 2023 à Abidjan-RCI, dans sa 67 ème année.

PROGRAMME DES OBSEQUES

-26 Juillet 2023

De 19h à 20h30mn : Veillée à l'Eglise Ste Jeanne d'ARC de Treichville

-03 Août 2023 :

De 19h à 20h : Veillée religieuse à l'Eglise St Jean Baptiste d'Adjouffou

De 21h à l'aube: Veillée traditionnelle au Groupe Scolaire BAD (derrière Wharf, Port-Bouet)

-05 Août 2023 :
07h30 : Levée du corps sur le parvis de l'Eglise Ste Jeanne d'Arc de Treichville suivie de l'inhumation au cimetière de Williamsville.

-06 Août 2023 :
10h : Messe d'action de grâce à l'Eglise St Jean Baptiste d'ADJOUFFOU.

Qu'il repose en paix

FC100144900-131030



SNPECI
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRESSE
ET D'ÉDITION DE CÔTE D'IVOIRE

INFORMATION À LA CLIENTÈLE

La Direction Générale de la SNPECI porte à la connaissance de ses clients la révision des horaires du bureau des **Avis et Communiqués** comme suit :

❖ Du lundi au vendredi : De 07h30 à 16h30 en continu

❖ Le Samedi : De 08h00 à 12h00

De même, la caisse restera ouverte pendant l'heure de pause en semaine et le samedi de 08h à 12h.

Cette mesure vise à assurer une satisfaction complète de nos clients

La SNPECI vous remercie pour la confiance.

Le Directeur Général

Adjamé Indénié Bé Général de Côte d'Ivoire • contact@fratmat.info • info@fratmat.info
(+225) 27 20 30 60 00 • (+225) 27 20 30 60 01
Expérience et référence depuis 1964

Taekwondo / Grande fête du Cristal

Cristal arrose le 8^e Dan du Grand M^e Kraidy

Le père fondateur du Cristal académie était à l'honneur, samedi, à Biétry.

Les élèves de Cristal Académie de taekwondo se sont retrouvés, dimanche, à Biétry. La 3e édition de la grande fête annuelle du club était dédiée au nouveau grade du Grand Me Kraidy Lucien. « Chaque année, nous nous retrouvons pour partager de bons moments et faire le point sur nos activités concernant notre club et la fédération. En 2021, nous avons fait des passages de grade de 3e à 7e dan et notre Grand Me Kraidy Lucien, père fondateur du Cristal, a passé avec succès son 8e dan en Corée. Cette rencontre était également pour le féliciter et lui traduire notre attachement », a indiqué Me Jean-Jacques Niava, secrétaire général de Cristal Académie, qui a confié que cette 3e édition était placée sous le signe de l'union. « Je suis très heureux. C'était une surprise agréable. C'est pour eux que je suis allé passer ce grade et ils me le rendent si bien. Merci à chacun d'eux », a dit le Grand maître dont les élèves



Les élèves de Cristal heureux de poser avec leur grand Maître, dimanche, chez Me Adou, à Biétry

se comptent par centaines. Fondateur, formateur et pédagogue averti (enseignant à l'Ens), Me Kraidy est un modèle que ses anciens élèves

devenus des maîtres tiennent à magnifier. Ce dimanche-là, dans le vaste domaine de Me Adou Paul, en bordure de la la-

gue, il y avait du buffet à gogo, de la musique et près de 60 taekwondo-in réunis. Tous en dobok : des maîtres de salle, des présidents de

Ligue tels que Serges Nabi Soumah (ceinture noire, 5e dan), de la Ligue communale de Cocody, Barthélémy Bindé (ceinture noire, 5e dan), de la Ligue d'Adjamé et bien d'autres.

Le club Cristal Académie a associé à cette fête d'autres taekwondo-in issus d'autres écoles, dont le Grand Me Patrice Remarck. « C'est cela aussi l'autre ambition du Cristal. On veut œuvrer pour l'union de la grande famille du taekwondo. Il est vrai que chacun a son école, mais au final c'est le taekwondo qui nous unit », a rappelé Me Niava, qui est, par ailleurs, secrétaire général de la Fédération ivoirienne de taekwondo (Fitkd).

La célébration du Grand Me Kraidy n'est encore pas terminée, puisque le samedi prochain, dans le quartier de Paillet (Adjamé), il est prévu, de 14h à 16h, une compétition amicale doublée de démonstration ■

PAUL BAGNINI

Afrobasket dames/ huitièmes de finale

Les Ivoiriennes face aux Mozambicaines

Zeinabou Sieza en suspension et ses équipières doivent gagner ce soir pour poursuivre la compétition

Cet après-midi (16h Gmt), l'équipe nationale féminine de Côte d'Ivoire affronte son homologue de Mozambique à la Kigali Arena. Si elle l'emporte, alors elle filera tout droit en quart de finale de l'Afrobasket où les Nigériennes, déjà assurées, attendent. Orphelines (elles ne sont pas prises en compte dans le budget du ministère des Sports) depuis le début de la compétition qui se

tient du 28 juillet au 6 août au Rwanda, les filles de Zoran Visic savent qu'elles n'ont que leur intelligence de jeu et leur courage pour vaincre. Parties dans des conditions difficiles, les Éléphantes avaient trébuché d'entrée de jeu devant le Rwanda, pays organisateur (35-64). Mais elles se sont retrouvées, le lendemain, face à l'Angola qu'elles ont étrillé (72-69). Une victoire suffisante pour les propulser en huitième de

finale contre le Mozambique, premier de la poule B. Le président de la Fédération ivoirienne de basket-ball (Fibb), Mahama Coulibaly, a rejoint l'équipe, hier, pour booster le moral des filles. Il revenait du Portugal où il a assisté aux premiers matchs amicaux internationaux des Éléphantes qui se préparent pour la Coupe du monde de Fiba, en Asie ■

P.B



Les Super Falcons font honneur à l'Afrique.

Les Super Falcons du Nigeria ont, une fois de plus, honoré le continent en accédant aux 8es de finale de la Coupe du monde du football, grâce au nul obtenu, hier, face à l'Irlande (0-0). Ce résultat leur a permis de se hisser à la deuxième place de la poule B dominée par l'Australie qui a pulvérisé les championnes en titre olympiques, le Canada (4-0). Grâce à cette place de dauphine, les Nigériennes ont redit l'exploit du Mondial de 2019 en atteignant ce niveau de la compétition, pour la troisième fois depuis 1999.

Un exemple que veut copier l'Afrique du Sud qui affronte l'Italie, demain, pour la 3e et dernière journée de la phase de poules. Les championnes d'Afrique en titre ont à cœur d'entrer dans l'histoire de cette 9e édition de la Coupe du monde de football féminin.

Celles qui se sont fait rattraper (2-2) alors qu'elles menaient (2-0) au score les Argentines doivent montrer autre chose mercredi. Le faux pas est donc interdit en ce qui concerne les Banyana Banyana qui totalisent, à ce jour, 1 seul point. Elles ont encore leur destin en main pour faire basculer les choses en leur faveur. Tout comme les Sud-Africaines, les Marocaines qui affrontent la Colombie, jeudi, n'ont pas encore dit leur dernier mot.

L'autre représentante du continent, la Zambie, éliminée de la compétition dès le premier tour pour avoir concédé deux revers, s'est consolée en battant le Costa Rica (3-1). Ces deux équipes de la poule C ne poursuivront pas l'aventure australienne. Le Japon (1er, 9 points) et l'Espagne (2e, 6 points), en revanche, sont encore en lice ■

SABINE KOUAKOU

Fraternité Matin

Quotidien d'informations générales paraissant depuis le 9-12-1964

Tél: (225) 27 20 30 60 00
(225) 27 20 30 60 01
Fax: (225) 27.20.37.25.45

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ibrahima Séga Sangaré

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Serge Abdel Nouho
abdel.nouho@fratmat.info

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DES RÉDACtIONS ET DES ACTIVITÉS D'ÉDITION, DIRECTEUR DE PUBLICATION

Adama Koné

RÉDACTRICE EN CHEF

Germaine Boni
05 05 96 78 86

SECRETAIRES GÉNÉRAUX DE LA RÉDACTION

Étienne Aboua
05 45 17 27 46
Bledson Mathieu
05 76 30 06 03

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Edouard Gonto

SERVICE POLITIQUE / INTERNATIONAL

Étienne Aboua

SERVICE ENQUÈTES

Bledson Mathieu

CHEF DU SERVICE SOCIÉTÉ

Marc Yevou

CHEF DU SERVICE ÉCONOMIE

David Ya

CHEF DU SERVICE RÉGIONS

Emmanuel Kouassi

CHEF DU SERVICE SPORTS

Paul Bagnini

CHEF DU SERVICE CULTURE

Brigitte Guirathé

CHEF DU SERVICE PHOTO

Honoré Bosson

CHEF DU SERVICE CORRECTION

Josiane Dossou

CHEF DU SERVICE DOCUMENTATION

Touré Aboudoulaye

SIÈGE SOCIAL ADMINISTRATION

Rédaction-Imprimerie-Adjamé Boulevard du G^{al} De Gaulle 01 BP 1807 Abidjan 01-RCI

Site: <http://www.fratmat.info>
Email: contact@fratmat.info
info@fratmat.info

DIRECTRICE COMMERCIALE & MARKETING

Nicole Zama-Kouassi
27 20 30 60 03
05 05 05 96 43

Email : nicole.kouassi@fratmat.info

PUBLICITÉ ÉTRANGÈRE HMI

25,rue Saint Didier, 75116 Paris
Tél : 01.56.90.34.34
Fax : 01.56.90.34.30

RÉSEAU DISTRIBUTION

Tél : (225) 27 20 30 60 42
Postes : 6173 - 6177

DIFFUSION

Édipresse - 09 BP 254 ABIDJAN 09
Tél : (225) 27 22 40 42 42
Fax : 27 22 44 56 57

ÉDITEUR

SNPECI
Société Nouvelle de Presse et d'Édition de Côte d'Ivoire
Société d'état au capital de 175 millions F CFA
Dépôt légal
N° 2184 du 13 mai 1987
RC 206202 - CC 5012019L

TIRAGE DU JOUR : 20 000



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier
Agence de Gestion des Routes

PROJET DE CONSTRUCTION DES ROUTES D'INTÉGRATION DU DISTRICT DES MONTAGNES : MAN – KOUIBLY (46 KM) ET GUIGLO – TAÏ (86 KM)

Secteur : **Infrastructures des transports**

N° de Financement du projet : **CIV-1028**

Financement : **Banque Islamique de Développement et Etat de Côte d'Ivoire**

AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHÉS

1. La République de Côte d'Ivoire, a sollicité un prêt auprès de la Banque Islamique de Développement (BID) en vue du financement du **Projet de Construction de la Route d'Intégration du District des Montagnes : Man - Kouibly (46 km) et Guiglo - Taï (86 km)** et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements pour l'acquisition de biens, travaux et services connexes et de services de consultants nécessaires dans le cadre de ce projet. Ce projet est financé conjointement par l'Etat Ivoirien pour un montant de 16.5 millions d'euro et la Banque Islamique de Développement pour un montant de 176.58 millions d'euro, ce qui porte le coût total du projet à 193.08 millions d'euro.

2. L'objectif général du projet est de renforcer le réseau routier national afin de faciliter les flux d'échanges économiques dans le pays. Ce projet permettra de dynamiser le potentiel économique local, de faciliter l'accès aux services de santé et de renforcer la cohésion sociale des populations. Il s'inscrit donc dans la politique du gouvernement relative à la lutte contre la pauvreté.

3. De façon spécifique, la réalisation du projet vise les objectifs suivants :

- assurer une bonne structuration du réseau routier national afin de soutenir pleinement la croissance économique du pays ;
- maintenir le réseau dans un bon état afin de diminuer les coûts d'exploitation des véhicules, d'accroître la sécurité des usagers et de faciliter la circulation des personnes et des biens ;
- désenclaver les régions qui ont des potentialités importantes en matière de production agropastorale, de richesses touristiques ou minières et de contribuer ainsi à la lutte contre la pauvreté.

4. Description du projet

Le projet comporte les six (6) composantes suivantes :

- **Composante 1 (Travaux de génie civil)** : l'aménagement et le bitumage de routes d'une longueur totale de 132 km suivant les standards de la CEDEAO :
 - Man - Kouibly
 - Guiglo - Zagné
 - Zagné - Taï
- **Composante 2 (Activités connexes)** : la réalisation des activités connexes aura un effet multiplicateur de l'impact du projet. Leur identification s'appuie d'une part sur les études environnementales du projet et d'autre part sur les doléances et attentes des populations. Ces activités concernent entre autres :

Travaux connexes : Lot 1 : Bâtiments

Construction / réhabilitation de salles de classes, centre de santé, logement du personnel, clôtures, cantines, latrines, marchés, centres multifonctionnels.

Travaux connexes : Lot 2 : Routes et plateformes

Aménagement / réhabilitation de routes, gare routière, aires de stationnement y/c poste de pesage

Travaux connexes : Lot 3 : Forages

- Acquisition d'ambulances
- Fourniture d'équipements biomédicaux
- Fourniture d'équipement de pesage mobile
- Fourniture d'équipements pour l'Unité d'Intervention d'Urgence pour assurer la durabilité des Routes dans le

District des Montagnes

- **Composante 3 (Contrôle et surveillance des travaux)** : les prestations de contrôle et de surveillance des travaux comprendront :
 - (i) le suivi technique, administratif et financier de l'exécution des travaux ;
 - (ii) la vérification des notes de calcul détaillées et la validation des dossiers d'exécution des travaux ;
 - (iii) le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre ;
 - (iv) le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet.

➤ **Composante 4 (Etudes de faisabilité routière)** : Cette composante financera les études de faisabilité de la prochaine génération de projets d'infrastructures de transport à inclure dans le pipeline. Les trois projets suivants ont été proposés :

- 1- Route Kouibly - Vavoua (136 km) ;
- 2- Talwegs à Abobo et Yopougon ;
- 3- Autoroute de contournement de Bingerville (35 km).

- **Composante 5 (Appui institutionnel et Unité de Gestion du Projet (UGP))** : Ce volet comprend :
 - les rémunérations du personnel de l'UGP ;
 - l'acquisition d'équipements et mobilier de bureaux ;
 - l'acquisition de logiciels de gestion de projet ;
 - l'acquisition de véhicules ;
 - les activités de renforcements de capacités ;
 - les frais de fonctionnement de l'UGP ;
 - le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) à travers une convention avec la structure compétente du Ministère en charge de l'environnement.

- **Composante 6 (Audit)** : ce volet comprend l'audit financier, comptable et des procédures du projet.

5. Méthode de passation des marchés du projet

La passation de marchés de toutes les composantes financées par la BID sera strictement effectuée conformément aux procédures de passation des marchés de la BID énoncées dans des directives respectives de la BID. Le Gouvernement Ivoirien utilisera les Documents Standards de la BID et cherchera l'approbation préalable de la Banque à chaque étape de la procédure d'acquisition.

L'emprunteur a sollicité et obtenu de la Banque de procéder à une AAA (Action Anticipé en vue d'Acquisition) en vue de réaliser les activités suivantes :

- travaux de génie civil ;
- contrôle et de surveillance ;
- audit financier et comptable et des procédures.

Les dossiers d'appel d'offres de ces trois (03) composantes seront disponibles en avril 2023 et les autres composantes à partir juin 2023.

Plus spécifiquement les procédures suivantes seront utilisées :

• Travaux de génie civil

Seront acquis par Appel d'Offres International (AOI) après préqualification réservé aux entreprises des pays membres, les travaux :

- Lot 1 : Route Man – Kouibly ;
- Lot 2 : Route Guiglo – Zagné ;
- Lot 3 : Route Zagné – Taï.

Seront acquis par Appel d'Offres National (AON) conformément à la législation nationale sur les marchés publics, en utilisant les Dossiers Types d'Appel d'Offres de la BID, les travaux connexes suivants

- Lot 1 : Bâtiments (Construction/réhabilitation de salles de classes, centre de santé, logement du personnel, clôture, cantines, latines, marchés, centres multifonctionnels) ;
- Lot 2 : Routes et plateformes (Aménagement/ réhabilitation de routes, gare routière, aires de stationnement poste de pesage) ;
- Lot 3 : Forages.

• Services

Les services nécessaires à l'exécution du projet seront acquis conformément aux procédures de passation de marché de la BID en utilisant les Dossiers Types de Demande de Proposition de la Banque :

- l'acquisition des services pour (i) le contrôle et la surveillance des travaux de génie civil ; (ii) études pour l'aménagement des routes en Côte d'Ivoire (Route Kouibly – Vavoua (136 km), soixante (60) Talwegs Abobo et Yopougon, Autoroute de contournement de Bingerville (35 km) s'effectueront à travers une liste restreinte de bureau d'études et la méthode d'évaluation sera la Sélection Basée sur la Qualité et le Coût (SBQC) ;
- l'audit comptable et financier des procédures se fera sur la base d'une liste restreinte et le mode de l'évaluation sera la Sélection au Moindre Coût (SMC) ;

• Fournitures

Seront acquis par Appel d'Offres National (AON) conformément à la législation nationale sur les marchés publics, en utilisant les Dossiers Types d'Appel d'Offres de la BID :

- Acquisition d'ambulances ;
- Fourniture d'équipements biomédicaux ;
- Fourniture d'équipement de pesage mobile ;
- Fourniture d'équipements pour l'Unité d'Intervention d'Urgence pour assurer la durabilité des Routes dans le District des Montagnes.

L'acquisition de fourniture de matériel et de consommable informatique (Lot 1 et Lot 2) et les fournitures de bureau se fera par cotation.

6. Contacts du Bénéficiaire

Les potentiels soumissionnaires intéressés et éligibles, qui souhaitent être considérés pour la fourniture de biens, travaux et services de consultants pour le projet, ou qui désirent obtenir des informations complémentaires sont invités à contacter le Bénéficiaire à l'adresse ci-dessous :

Nom de l'Organisme : Agence de Gestion des Routes (AGERROUTE)

Nom de la personne à contacter : Fabrice COULIBALY

Titre/fonction de la personne à contacter : Directeur Général de l'AGERROUTE

Numéro Téléphone : (+225) 27 20 25 10 00 / (+225) 27 20 25 14 82

Numéro de télecopie : (+225) 27 20 25 10 23

Site web : www.ageroute.ci

Courriel : ageroute@ageroute.ci et copie à facoulibaly@ageroute.ci

Abidjan, le 27 juillet 2023

Fabrice COULIBALY
Le Directeur Général de l'AGERROUTE

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

République de Côte d'Ivoire

Programme axé sur les résultats pour le Renforcement du Système Educatif Primaire (PRSEP)

Education Primaire

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

N° de prêt/N° de crédit 72560-CI

P° 177800

Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire bénéficie d'un financement d'un montant de 352 400 000 euros de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Programme axé sur les résultats pour le Renforcement du Système Educatif Primaire (PRSEP), et il a l'intention d'affecter une partie du produit au paiement des biens, travaux, services autres que de conseil et services de conseil à acquérir dans le cadre de ce projet en particulier la Composante Financement de Projet d'Investissement (IPF).

L'objectif de développement du Programme est d'améliorer i) l'accès équitable aux services d'éducation et de santé scolaire au préscolaire et au primaire ; ii) les résultats d'apprentissage ; et iii) la gestion axée sur la performance le long de la chaîne de prestation de services éducatifs.

Cet appui se fait suivant le nouveau mode d'accompagnement utilisé par le Groupe de la Banque mondiale de type prêt-programme pour les résultats ou Programme axé sur le Résultats (PforR). Le PRSEP couvre trois domaines de résultats spécifiques :

- Domaine de Résultats (DR) 1 : Améliorer l'accès équitable aux préscolaire et primaire dans un environnement sécurisé ;
- Domaine de Résultats (DR) 2 : Améliorer la qualité de l'enseignement et les pratiques de classe ; et,
- Domaine de Résultats (DR) 3 : Renforcer la capacité de gestion et l'obligation de résultats tout au long de la chaîne de prestation de services.

Le financement comporte une Composante Financement de Projet d'Investissement (FPI), qui fournira un soutien stratégique et financera les aspects clés qui permettront d'appuyer le MENA dans la Coordination et la mise en œuvre du Programme. Cette composante est mise en œuvre par une Unité de Gestion appelé Projet du PRSEP ou PRSEP-Projet. Cette composante dispose d'un financement de 23,1 millions d'euros soit 15 152 581 302 FCFA. Le soutien de l'Unité de Gestion Projet PRSEP s'articule principalement autour des Indicateurs liés aux Décaissements (ILD) :

ILD 1 : Les élèves et les COGES des zones vulnérables bénéficient d'un paquet d'appui favorable à la santé, à la nutrition et au développement cognitif du jeune enfant.

- Recruter un consultant individuel pour la révision de la Stratégie Nationale d'Alphabétisation (SNA) et l'élaboration du Programme National D'alphabétisation Familiale Et Nutrition (PNAFN)
- Recruter un prestataire pour l'édition et la reproduction du document de la Stratégie Nationale d'Alphabétisation (SNA) et le Programme National d'Alphabétisation Familiale et Nutrition (PNAFN)
- Recruter un Consultant pour la conception d'un module d'alphabétisation familiale intégrant l'acquisition de compétences de base, la sensibilisation à la nutrition, au développement cognitif du jeune enfant et aux violences basées sur le genre +
- Sélectionner une firme pour la conception et la reproduction des supports du module
- Sélectionner une firme pour la conception et la reproduction des planches de formation sur le module
- Recruter d'un cabinet pour la réalisation de capsules vidéo et audio

relatives à l'alphabétisation familiale

- Signer des Conventions avec 20 radios locales pour assurer la diffusion des capsules dans la zone d'intervention
- Recruter des agents alphabétiseurs communautaires (Pré-pilote)
- Acquérir des kits de travail pour les agents alphabétiseurs (pré-pilote)
- Recruter 6 facilitateurs superviseurs pour la formation et le suivi de l'alphabétisation familiale dans les localités du pré-pilote
- Acquérir 6 motos pour les facilitateurs superviseurs

ILD 2 : L'accès à l'apprentissage est facilité par un dispositif de construction élargi et basé sur un outil carte scolaire amélioré

- Recruter un consultant /cabinet en appui à la DSPES pour Renforcer l'outil carte scolaire en intégrant des interfaces additionnelles
- Recruter un prestataire pour imprimer 41 cartes des DRENA et des 2 Districts Autonomes

ILD 4 Le Programme National des Premiers Apprentissages est mis en œuvre dans toute la Côte d'Ivoire

- Recruter un Consultant international pour appuyer la DPFC /MENA afin de finaliser la PNAPAS et la SNAPAS
- Recruter un Cabinet pour le développement d'applicatifs pour (i) les observations de classes et d'analyse des données, (ii) la distribution des manuels, (iii) le suivi de la formation des enseignants et la (iv) visite médicale

ILD 5 Les capacités des enseignants à s'approprier les nouvelles approches pédagogiques sont renforcées

- Recruter un Cabinet pour réaliser une Etude sur la stratégie d'enseignement à distance et l'utilisation des nouvelles technologies pour l'enseignement en Côte d'Ivoire

ILD 7 : La planification et le suivi au sein du MENA sont renforcés

- Sélectionner un Consultant pour l'élaboration du cadre de fonctionnement et du manuel du SACRE
- Sélectionner un Consultant pour l'élaboration du cadre de fonctionnement et du manuel de procédures du BCPENA

ILD 9 : Les Contrats d'Objectifs et de Performances sont mise en œuvre

- Recruter un Consultant individuel pour appuyer le MENA à élaborer le document du programme du COP y compris la formation des usagers

Autres Appuis et Plan d'Action

- Recruter un Consultant individuel pour appuyer le MENA à réaliser un Code de l'éducation CI
- Recruter un consultant pour élaborer le document d'orientation pour le titrement des parcelles dédiées aux édifices scolaires y compris la procédure (don de terrain ou achat) pour l'acquisition de terrains destinés à la construction d'infrastructures scolaires «
- Recruter un Consultant pour réaliser une Etude sur la faisabilité et les options pour la mise en œuvre de fonds commun pour l'éducation
- Rémunérer 1 Spécialiste en Economie de l'éducation
- Rémunérer 1 Spécialiste en Statistique de l'éducation
- Recruter le/la consultant(e) pour l'élaboration du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).
- Recruter un consultant pour développer un système (progiciel) de classement et d'archivage électronique pour les documents de passation des marchés du MENA comprenant un module de gestion de l'expression des besoins pour la préparation des dossiers d'appel d'offres
- Recruter un Assistant Comptable auprès de la DAF
- Sélectionner un Cabinet pour l'élaboration d'un système de planification et du système suivi évaluation du Programme y compris l'assistance technique pendant 10 mois
- Recruter un consultant planificateur facilitateur





- Recruter un cabinet vérificateur indépendant pour les ILD1, 2, 4, 5 et 9
- Recruter un cabinet vérificateur indépendant pour les ILD 3, 7 et 8
- Recruter un agent vérificateur indépendant pour les résultats d'apprentissage (ILD6)
- Recruter un Consultant pour réaliser une Etude sur la politique du livre en – CI
- Recruter des consultants pour la réalisation d'études identifiées par la Task Force
- Sélectionner un cabinet pour la formation en Gestion Axée sur les Résultats (GAR) des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PforR
- Recrutement d'un Consultant Chercheur international pour la réalisation de l'étude d'Impact du Programme 2023_2027
- Recruter un consultant pour réaliser une étude à la demande du Secrétariat d'appui et de coordination du PforR
- Recrutement d'un Cabinet pour appuyer le MENA à élaborer le référentiel des métiers et des compétences
- Sélection d'un consultant pour l'élaboration d'un manuel de contrôle de gestion des directions techniques et régionales.

La passation des marchés financés par la Banque mondiale sera effectuée selon les procédures spécifiées dans le *Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs IPF (juillet 2016) (Règlement de passation des marchés) révisé en novembre 2017, en août 2018 et en novembre 2020* et est ouvert à toutes les entreprises et personnes éligibles telles que définies dans ledit *Règlement de passation des marchés*.¹ Après les négociations du projet, la Banque mondiale organisera la publication sur son site Web externe du plan de passation des marchés initial convenu et de toutes les mises à jour ultérieures une fois qu'elle aura émis un avis de non-objection.

Des avis de passation de marché spécifiques pour les contrats faisant l'objet d'un appel d'offres international ouvert seront annoncés, dès qu'ils seront disponibles, dans le *UN Development Business* en ligne, sur le site Web externe de la Banque mondiale et le site Web du PAPSE www.papse.ci et/ou un quotidien à grand tirage de Côte d'Ivoire.

Les entreprises et les personnes éligibles intéressées et les personnes qui souhaiteraient être prises en considération pour la fourniture de biens, de travaux, de services autres que de conseil et de services de conseil pour le projet mentionné ci-dessus, ou celles nécessitant des informations supplémentaires, doivent contacter l'Emprunteur à l'adresse ci-dessous :

Unité de Gestion du PRSEP-PROJET,

Coordonnateur : YEO Péfougne Abraham

Email : yeo_pefougne@yahoo.fr

Spécialiste Senior en Passation des Marchés : M'BRA Amani Thierry

Email : atmbra@yahoo.com

Sise à Cocody, II Plateaux Angré - 7ème Tranche, face au Groupe Scolaire les Papillons - Ilot 252 - Lot 3039, 01 BP 2141 Abidjan 01, Côte d'Ivoire

Téléphone : (+225) 27 22 55 94 40

1. Parfois, les contrats peuvent être financés par des fonds fiduciaires liés, ce qui restreindrait davantage l'éligibilité à un groupe particulier de pays membres. Lorsque tel est le cas, il convient de le mentionner dans ce paragraphe.



ETATS FINANCIERS DE L'AGENCE IVOIRIENNE DE GESTION DES FREQUENCES RADIOELECTRIQUES (AIGF)

BILAN					
Actif	2022	2021	Passif	2022	2021
Actif Immobilisé Net	18 418 293 128	19 563 995 725	Capitaux propres	16 476 410 889	17 284 812 927
Actif Circulant	3 338 907 292	3 214 807 869	Dettes Financières	1 227 335 899	880 276 644
Trésorerie Actif	1 127 910 492	522 019 666	Passif Circulant	5 181 364 124	4 570 233 562
TOTAL ACTIF	22 885 110 912	23 300 823 260	Trésorerie Passif	0	565 500 127
			TOTAL PASSIF	22 885 110 912	23 300 823 260

COMPTE DE RESULTAT		
Libellés	2022	2021
Chiffre d'Affaires	11 445 487 569	9 214 099 054
Autres Produits	401 625 321	242 017 063
Charges d'exploitation	-5 011 671 985	-4 297 561 574
Charges de personnel	-5 185 316 641	-4 856 063 680
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	240 193 696	601 044 798
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-961 284 772	-1 498 063 857
Revenus financiers et assimilés	11 633 438	1 753 851
Frais financiers et charges assimilées	-73 988 847	-153 727 718
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-516 311 976	-172 103 992
Résultat HAO	-51 897 721	1 175 925 065
Impôts sur le résultat	-74 617 020	-64 329 752
RESULTAT NET	223 851 062	192 989 258

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (TFT)		
Libellés	2022	2021
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)	1 513 151 835	1 478 378 564
Variation du BF lié aux activités opérationnelles	487 031 140	-1 096 623 845
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2 000 182 974	381 754 719
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-659 539 300	-160 656 963
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-169 252 721	-179 681 841
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE	1 171 390 953	41 415 915

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
LA TOTALITE DU RESULTAT A ÉTÉ AFFECTEE AU REPORT A NOUVEAU, DONC AUX CAPITAUX PROPRES



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline- Travail



UCP C2D SANTÉ



AVIS D'APPEL D'OFFRE T 983 / 2023

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIÈGE DE L'AUTORITÉ IVOIRIENNE DE RÉGULATION PHARMACEUTIQUE (AIRP)

1. Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU) a obtenu des fonds au titre du Contrat de Déendettement et de Développement (C2D) passé entre la France et la Côte d'Ivoire et géré, côté français, par l'Agence Française de Développement (AFD), mis en œuvre par l'**Unité de Coordination des Projets C2D Santé (UCP C2D Santé)** afin de financer le Projet de Renforcement du Système de Santé 2 (PRSS2), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux travaux de construction du siège de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) (T 983 / 2023).

2. L'**UCP C2D SANTE** sollicite des offres sous pli fermé de la part de Candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

3. Travaux de construction du siège de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP).

La construction du nouveau siège de l'AIRP à Abidjan (terrain en face de la DAP à Treichville), consistera en un bâtiment R+1 avec des fondations qui pourraient soutenir, à terme, un R+2 sur une surface totale au sol de 1 162 m² pour héberger jusqu'à 100 collaborateurs. La construction tout corps d'état du bâtiment principal inclus un poste de transformateur et des travaux de VRD. Cet ensemble de travaux fera l'objet d'une tranche ferme financée sur le C2D.

Il est également prévu une échantillothèque, une cantine, une guérite, des travaux de la voie d'accès, de l'éclairage extérieur avec groupe électrogène. Cet ensemble fera l'objet d'une tranche conditionnelle sous réserve de la disponibilité des financements. La communication sur l'affermissement de cette tranche aura lieu d'ici le 31/07/2024

Le marché issu du présent Appel d'offres sera un marché à prix global et forfaitaire. Le prix global et forfaitaire s'entend toutes sujétions comprises.

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique sur les deux tranches (ferme et conditionnelle) qui sera attribué à une entreprise ou groupement d'entreprises unique :

Allotissement	Désignation	Délai d'exécution
Lot unique	Travaux de construction tout corps d'état d'une part, du bâtiment principal R+1, du poste de transformateur et les travaux de VRD (tranche ferme) et d'autre part, de la cantine, de l'échantillothèque, de la guérite, et les travaux de la voie d'accès, de l'éclairage extérieur avec groupe électrogène (tranche conditionnelle).	15 mois

Le contrat issu du présent Appel d'offres sera un marché à prix global et forfaitaire. Le prix global et forfaitaire s'entend toutes sujétions comprises.

4. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés publics à l'Article 56, et ouvert à tous les Candidats éligibles. Les conditions d'éligibilité à un financement AFD sont spécifiées dans les Directives de passation des marchés consultables sur le site internet www.afd.fr.

5. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'**UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage** (à 30 mètres de l'hôtel Ibis) – téléphone : 27 20 24 22 07 / 07 49 80 41 82 – email : siborachel94@gmail.com copie à cylanad@yahoo.fr - Voir et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessus tous les jours ouvrés de 09h 00 mn à 12 h 00 mn et de 14 h 30 mn à 16 h 30 mn.

6. Les exigences en matière de qualifications sont : (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

(a) Disposer du personnel clé nécessaire spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres.

(b) Disposer du matériel essentiel spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres.

(c) Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités commerciales sur les trois (3) dernières années (de 2022 à 2020 ou de 2021 à 2019) de : **deux milliards six cent millions (2 600 000 000) FCFA**.

(d) Disposer d'une ligne de crédit délivrée par une banque commerciale agréée par le Ministre en charge de l'Economie et des Finances d'un montant égal à : **quatre cent millions (400 000 000) FCFA**.

(e) Avoir au cours des cinq (5) dernières années, à partir du 1er janvier 2018, réalisé avec succès en tant qu'entreprise principale (pour l'expérience générale) au moins deux (2) marchés de construction / réhabilitation de bâtiments qui ont été exécutés entièrement de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui ont eu lieu en climat tropical humide (avec une forte pluviométrie).

(f) Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant (pour l'expérience spécifique), au cours des cinq (5) dernières années à partir du 1er janvier 2018, au moins deux (2) marchés d'un montant minimum chacun d'**un milliard trois cent millions (1 300 000 000) FCFA** pour des travaux similaires de construction ou réhabilitation de bâtiments abritant des bureaux, avec composante VRD et réseau électrique (basse et moyenne tension).

7) Les Candidats peuvent retirer gratuitement les Documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après l'**UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage** (à 30 mètres de l'hôtel Ibis) – téléphone : 27 20 24 22 07 / 07 49 80 41 82.

8. Une visite du site de l'AIRP suivie d'une réunion préparatoire est prévue le 01 aout 2023 à 9 heures à Treichville Boulevard de Marseille en face de CFAO Technologie (Actuel DAP)

9. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après **secrétariat de l'UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage** au plus tard le **mardi 05 septembre 2023 à 10 heures 00 minutes**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les soumissions par voie électronique ne sont pas autorisées.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Candidats présents à l'adresse ci-après à la **salle de réunion de l'UCP C2D Santé à Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage** le **mardi 04 septembre 2023 à 10 heures 30 minutes**.

11. Les offres doivent comprendre un Cautionnement provisoire établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministre chargé des finances de Côte d'Ivoire, d'un montant de **vingt millions (20 000 000) FCFA**.

Les Candidats resteront engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Dès la validation de la décision d'attribution du marché, l'Autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des Candidats, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres, ayant guidé ladite attribution à l'adresse ci-après : l'**UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage**.

13. Les marchés issus du présent Appel d'Offres seront soumis aux formalités de timbres et d'enregistrement et à la redevance de régulation (taux : 0,5% du montant hors taxes du marché) aux frais des Titulaires.

14. Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret n° 2013-625 du 04 septembre 2013 portant procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets financés sur les ressources du C2D, et l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés publics et ses textes d'application, ainsi qu'aux Directives pour la passation des marchés financés par l'Agence Française de Développement (AFD) dans les pays étrangers d'octobre 2019.

ÉTATS FINANCIERS 2022

BILAN

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
			NET	NET
CA	Capital	13	500 000 000	500 000 000
CD	Primes liées au capital social	14	55 839 000	55 839 000
CF	Réserves indisponibles	14	5 026 426	5 026 426
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	-6 040 582 715	-6 435 617 793
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		1 277 302 694	395 035 078
CL	Subventions d'investissement	15	7 765 463 863	7 765 463 863
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		3 563 049 268	2 285 746 574
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		335 077 081	274 704 516
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		3 898 126 349	2 560 451 090
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		2 440 536 155	3 289 771 255
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF			
DZ	TOTAL GENERAL		6 338 662 504	5 850 222 345

COMPTE DE RÉSULTAT

REF	LIBELLES	(2)	NOTE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
				NET (1)	NET (1)
TA	Ventes de marchandises	A	+ 21		
RA	Achats de marchandises		- 22		
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+ 6		
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)				
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+ 21		
TC	Travaux, services vendus	C	+ 21	6 165 595 980	5 295 502 790
TD	Produits accessoires	D	+ 21	22 486 735	18 993 788
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)			6 188 082 715	5 314 496 578
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+ 6		
TF	Production immobilisée		+ 21		
TG	Subventions d'exploitation		+ 21		
TH	Autres produits		+ 21	83 836 157	41 122 772
TI	Transferts de charges d'exploitation		+ 12	15 211 944	15 427 737
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		- 22	-6 718 770	-4 585 332
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+ 6		
RE	Autres achats		- 22	-640 045 507	-756 957 099
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+ 6		
RG	Transport		- 23	-18 132 270	-21 513 410
RH	Services extérieurs		- 24	-1 442 019 522	-1 218 899 885
RI	Impôts et taxes		- 25	-294 168 686	-286 564 940
RJ	Autres charges		- 26	-262 222 048	-313 677 894
XC	VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + (somme TE à RJ)			3 623 824 013	2 768 848 527
RK	Charges de personnel		- 27	-1 412 520 603	-1 307 303 801
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			2 211 303 410	1 461 544 726
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+ 28	20 981 665	
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		- 3C&28	-413 650 847	-357 748 430
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)			1 818 634 228	1 103 796 296
TK	Revenus financiers et assimilés		+ 29	3 063 660	24 921 106
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+ 28		141 050 000
TM	Transferts de charges financières		+ 12		
RM	Frais financiers et charges assimilées		- 29		-516 000 000
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		- 3C&28		
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)			3 063 660	-350 028 894
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)			1 821 697 888	753 767 402
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+ 3D		
TO	Autres Produits HAO		+ 30		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		- 3D	-741 067	
RP	Autres Charges HAO		- 30		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)			-741 067	
RQ	Participation des travailleurs		- 30		
RS	Impôts sur le résultat		- 37	-543 654 127	-358 732 324
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)			1 277 302 694	395 035 078

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE 2022			EXERCICE 2021
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	196 211 622	186 145 618	10 066 004	17 148 978
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	4 694 640 958	1 772 128 768	2 922 512 190	2 822 852 471
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	360 755 241	245 500 000	115 255 241	102 306 913
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		5 256 857 821	2 203 774 386	3 053 083 435	2 947 558 362
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		1 516 776 235	54 068 290	1 462 707 945	1 148 270 830
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		1 516 776 235	54 068 290	1 462 707 945	1 148 270 830
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		2 398 181 586	575 310 462	1 822 871 124	1 754 393 153
BZ	TOTAL GENERAL		9 171 815 642	2 833 153 138	6 338 662 504	5 850 222 345

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
ZA	Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	1 754 393 153	2 007 322 260
FA	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FB	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		1 671 454 010	612 789 399
FC	- Variation d'actif circulant HAO (1)			
FD	- Variation des stocks			
FE	- Variation des créances		-314 437 115	77 149 511
	+ Variation du passif circulant (1)		277 463 713	328 039 218
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles			
	FB+FC+FD+FE : -36 973 402 405 188 729			
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	1 634 480 608	1 017 978 128
FF	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-9 227 904	-4 254 453
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-1 543 826 405	-1 264 008 369
FI	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-14 397 880	-3 910 200
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		1 449 552	1 265 787
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	-1 566 002 637	-1 270 907 235
FK	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FL	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FM	+ Subventions d'investissement reçues			
FN	- Prélèvements sur le capital			
	- Dividendes versés			
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts (2)			
FP	+ Autres dettes financières diverses (3)			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F		
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	68 477 971	-252 929 107
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	H	1 822 871 124	1 754 393 153
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N			

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNITE DE COORDINATION DU PROJET WACA
(UCP-WACA)

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

PROJET D'INVESTISSEMENT POUR LA RESILIENCE DES ZONES COTIERES OUEST-AFRICAINES (WACA-Resip)



Financement Banque Mondiale
Crédit IDA n° 6212-CI

(P162337)

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DU PROJET DE DECRET FIXANT LA LISTE
DES ESPACES ET MILIEUX A PRESERVER DE LA ZONE COTIERE ET LES REGLES QUI LEUR SONT APPLICABLES
AMI N° S 152 /2023**

INFORMATIONS GENERALES

Source de financement : Crédit IDA n° 6212-CI

Objet de l'appel d'offres : Recrutement d'un Consultant (cabinet) pour l'élaboration du projet de décret fixant la liste des espaces et milieux à préserver de la zone côtière et les règles qui leur sont applicables

Imputation budgétaire : 6222

Type de marché : Consultant

Mode de passation : Sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC)

Le présent appel d'offres est composé d'un lot(s).

Réservation du ou des lot(s) aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales (conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) validé).

Lot (s)	Désignation du lot	Part réservée aux PME locales
1	Recrutement d'un Consultant (cabinet) pour l'élaboration du projet de décret fixant la liste des espaces et milieux à préserver de la zone côtière et les règles qui leur sont applicables	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

INFORMATIONS POUR INSCRIPTION AU SIGOMAP V2

INFORMATIONS POUR INSCRIPTION AU SIGOMAP V2

Dans le cadre du processus de dématérialisation des marchés publics, les entreprises prenant part à cet appel d'offres sont invitées à s'inscrire dans la version 2 du Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP V2) sur le lien suivant : www.sigomap.gouv.ci

La liste des documents requis est la suivante :

- Pièce d'identité du chef d'entreprise
- Pièce d'identité du mandataire
- Autorisation de l'employeur pour la création du compte (le modèle d'autorisation de l'employeur est téléchargeable sur la page de dépôt des pièces justificatives)

En cas de soucis joindre la DGMP

Téléphone : (+225) 27 22 55 88 88

E-mail : sigomap@marchespublics.gouv.ci

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (AID) sous la forme d'un crédit en vue de financer le coût du **PROJET D'INVESTISSEMENT DE RESILIENCE DES ZONES COTIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST (WACA Resip)**. Il se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat pour « le recrutement d'un Consultant (cabinet) pour l'élaboration du projet de décret fixant la liste des espaces et milieux à préserver de la zone côtière et les règles qui leur sont applicables ».

2. L'objectif de l'étude est de contribuer à l'amélioration du cadre juridique pour la préservation des aires ou espaces remarquables d'intérêts écologique et biologique de la zone côtière à travers un décret les listant conformément à l'article 46 de la loi sur le littoral.

3. La description de la mission du consultant (cabinet ou firme) se présente comme suit :

- i. Inventaire des espaces et milieux remarquables d'intérêts écologiques et biologiques ou sensibles du littoral à préserver

3.2 Elaboration du projet de décret listant les zones à préserver

3.3 Rédaction d'un rapport de mission

4. Profil du consultant

Le cabinet devra avoir une expérience d'au moins deux (2) missions de réalisation des études diagnostiques ou d'inventaires sur la biodiversité et avoir réalisé au moins une (1) mission d'étude diagnostique ou d'inventaire sur la biodiversité en zone côtière. L'équipe proposée par le consultant devra présenter les profils suivants :

- **Chef de projet** : Le chef de projet doit être titulaire au minimum d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC+5) en Droit de la Mer ou de l'Environnement ou dans tout autre domaine connexe, avoir au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans l'élaboration des textes de loi, décrets et autres textes juridiques et spécifiquement en environnement ou en aménagement et avoir conduit au moins deux (02) missions de rédaction de textes de loi et autres textes juridiques consacrés à la gestion de la zone côtière ivoirienne ;
- **Expert socio-environnementaliste** : L'expert doit posséder au minimum d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC+5) en sciences de l'environnement ou géographie ou gestion des ressources naturelles et / ou toutes autres disciplines connexes, et une expérience éprouvée au minimum de cinq (05) ans dans la réalisation d'EIES en tant qu'individu ou en équipe et avoir participé ou conduit au moins deux (02) projets comme expert socio-environnementaliste dans la zone côtière ivoirienne ;
- 5. **La durée prévisionnelle** de la mission s'étendra sur une période de 90 jours à compter de la date de signature de l'ordre de service de démarrer.

6. Au stade de la manifestation d'intérêts, les dossiers de candidature doivent comporter :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée et cachetée ;
- En cas de groupement, un accord ou un projet d'accord de groupement signée et cachetée ;
- La copie du RCCM ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
- Les preuves de l'expérience du cabinet relatives à l'exécution des études diagnostiques ou d'inventaires sur la biodiversité (**Les expériences seront justifiées par les attestations de bonne exécution ou fiche projet ou certificat de service fait**).

Le cabinet sélectionné sera celui qui présente les meilleures qualifications et expériences et sera invité plus tard à proposer une offre technique et financière.

7. Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de Sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC) conformément au Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), du 1er juillet 2016, révisé en novembre 2017, en juillet 2018 et novembre 2020.

Les candidats doivent être exempts de tout risque de conflits d'intérêt au regard des dispositions de l'article 3.17.d. et 3.23.d de ce Règlement, à savoir :

- article 3.17.d : « *Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :*

- i. *de la préparation des Termes de référence de la mission ;*
- ii. *du processus de sélection pour le contrat ; ou*
- iii. *de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un*

contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat. »

- article 3.13.d : « *Au cas par cas, la Banque peut accepter d'engager des responsables d'administrations publiques et des fonctionnaires du pays de l'Emprunteur dans le cadre de contrats de Consultants dans ledit pays, soit individuellement soit comme membre de l'équipe d'experts proposée par un cabinet de consultants, uniquement lorsque :*
- i. *leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ;*
- ii. *leur engagement ne crée pas de conflit d'intérêts ; et*
- iii. *leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.*

Nota Bene :

a. **QUITUS ANRMP**

- Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non-redevance délivré par l'ANRMP en est une preuve ».

En cas de non-production du quitus de non-redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ANRMP qu'il était à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués. **Toutes entreprises peuvent obtenir le quitus en ligne en accédant au site www.anrmp.ci.**

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires relatives à la mission à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

De 8 à 12 heures et de 14 à 16 heures 30 minutes ou en faisant une demande par e-mail à l'adresse wacaresip@gmail.com.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé comprenant **six (6) exemplaires dont un original**, tous placés dans une même enveloppe et portant clairement la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant (cabinet) pour l'élaboration du projet de décret fixant la liste des espaces et milieux à préserver de la zone côtière et les règles qui leur sont applicables**» le 17 août 2023 à 10 heures GMT à l'adresse ci-dessous. L'ouverture publique des plis ayant lieu le même jour à 10 heures 30 minutes GMT.

Le soumissionnaire aura l'option de soumettre son offre par voie électronique.

Si les Soumissionnaires peuvent soumettre leurs offres par voie électronique, la procédure de soumission est la suivante :

- la remise par voie électronique est autorisée uniquement à l'adresse mail suivante : wacaresip@gmail.com contre accusé de réception du client ;
- L'accès au contenu des offres doit se faire avec un mot de passe ou code de sécurité. Ce mot de passe ne doit être envoyé que trente minutes de temps après l'heure limite de dépôt des offres indiquée dans l'avis de manifestation d'intérêt ;
- Tous les documents transmis par voie électronique doivent être dans un format non modifiable.

L'adresse de dépôt et d'ouverture des offres est la suivante : **Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtieres Ouest Africaines (WACA-Resip) sis à Cocody Angré 8ème Tranche, Cité Elite 2, Tél : (225) 05 01 09 08 28.** Toute manifestation d'intérêt devra être enregistrée sur la fiche de réception des dossiers de candidatures disponible à la Cellule des Passations de Marché du projet WACA-Resip.

Nota bene : les candidats intéressés sont invités à consulter les termes de référence détaillés au siège du projet WACA-Resip

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**UNITE DE COORDINATION DU PROJET WACA
(UCP-WACA)**

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

PROJET D'INVESTISSEMENT POUR LA RESILIENCE DES ZONES COTIERES OUEST-AFRICAINES (WACA-Resip)



**Financement Banque Mondiale
Crédit IDA n° 6212-CI**

(P162337)

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'INTEGRATION DU RESEAU DE SUIVI
DE LA DYNAMIQUE SÉDIMENTAIRE LITTORALE DANS LE SYSTÈME GÉODESIQUE NATIONAL
DU SECTEUR ABIDJAN-TABOU
AMI N° S 153/2023**

INFORMATIONS GENERALES

Source de financement : Crédit IDA n° 6212-CI		
Objet de l'appel d'offres : Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'intégration du réseau de suivi de la dynamique sédimentaire littorale dans le système géodésique national du Secteur Abidjan-Tabou		
Imputation budgétaire : 6222		
Type de marché : Consultant		
Mode de passation : Sélection de Consultant Individuel (CI) avec AMI		
Le présent appel d'offres est composé d'un lot(s).		
Réservation du ou des lot(s) aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales (conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) validé).		
Lot (s) 1	Désignation du lot	Part réservée aux PME locales
Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'intégration du réseau de suivi de la dynamique sédimentaire littorale dans le système géodésique national du Secteur Abidjan-Tabou	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

INFORMATIONS POUR INSCRIPTION AU SIGOMAP V2

INFORMATIONS POUR INSCRIPTION AU SIGOMAP V2

Dans le cadre du processus de dématérialisation des marchés publics, les entreprises prenant part à cet appel d'offres sont invitées à s'inscrire dans la version 2 du Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP V2) sur le lien suivant : www.sigomap.gouv.ci

La liste des documents requis est la suivante :

- Pièce d'identité du chef d'entreprise
- Pièce d'identité du mandataire
- Autorisation de l'employeur pour la création du compte (le modèle d'autorisation de l'employeur est téléchargeable sur la page de dépôt des pièces justificatives)

En cas de soucis joindre la DGMP

Téléphone : (+225) 27 22 55 88 88

E-mail : sigomap@marchesppublics.gouv.ci

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (AID) sous la forme d'un crédit en vue de financer le coût du **PROJET D'INVESTISSEMENT DE RESILIENCE DES ZONES COTIERES EN AFRIQUE DE L'OUEST (WACA ResIP)**. Il se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat pour « le recrutement d'un Consultant Individuel pour l'intégration du réseau de suivi de la dynamique sédimentaire littorale dans le système géodésique national du Secteur Abidjan-Tabou ».

2. L'objectif de l'étude est d'implanter le long du littoral entre Abidjan et Tabou, vingt (20) points rattachés au système géodésique national. Ces points implantés seront par la suite rattachés aux profils d'observation de la dynamique de la plage (Azimuts) afin d'intégrer le réseau d'observation de l'évolution du trait de côte au système géodésique national.

3. La description de la mission du consultant (cabinet ou firme) se présente comme suit :

- ✓ Identifier de concert avec l'équipe MOLOA, les sites de construction des

points à rattacher au système géodésique national, pour permettre un suivi approprié de l'évolution géomorphologique de la zone côtière ;

- ✓ Construire des points rattachés au système géodésique national ;
- ✓ Observer (planimétrie et altimétrie) les points construits ;
- ✓ Élaborer une fiche signalétique (Descriptive) pour chaque point ;
- ✓ Assurer un transfert de compétences à l'équipe MOLOA chargée du suivi de la dynamique sédimentaire du littoral ivoirien ;
- ✓ Géolocaliser ces points dans un fichier shp ou XY à défaut ;
- ✓ Elaborer un plan de formation pour la prise en main de la collecte des données avec l'équipement utilisé des équipes de la MOLOA et de l'UCP WACA ;
- ✓ Préciser les possibilités de recourir à un système GNSS RTK¹ de type Centipède sur la base des points à rattacher identifiés (présence de bâtiments pouvant abriter des stations etc).

4. Profil du consultant

- Le Consultant doit être titulaire au minimum d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC+5) en Géographie et/ou en Géomatique ou dans tout autre domaine connexe,
- Il doit avoir une expérience professionnelle générale d'au moins Cinq (05) ans en géodésie ou la mise en place et la gestion de réseaux géodésiques.
- Avoir réalisé au moins une mission de rattachement ou d'intégration dans le système géodésique national pour le suivi de la dynamique sédimentaire littorale ;
- Avoir construit au moins une borne géodésique ;
- Avoir réalisé au moins une formation en géodésie et niveling ;
- Avoir une excellente connaissance fondamentale dans la manipulation et l'utilisation des données GPS et de niveling ;
- Avoir une expérience éprouvée avec les logiciels de traitement des données GPS ;
- Avoir la capacité d'analyser des données et informations de diverses sources pour des recommandations pertinentes ;
- Avoir une excellente connaissance des appareils et des techniques de niveling ;
- Avoir une très bonne connaissance des réseaux géodésique et du niveling général de côte d'Ivoire ;
- Avoir au moins une expérience en installation de borne géodésique avec des projets de développement ;
- Avoir une bonne capacité d'écrire et de communiquer avec précision et professionnalisme en français.

5. La durée prévisionnelle de la mission s'étendra sur une période de 90 jours à compter de la date de signature de l'ordre de service de démarrer.

6. Au stade de la manifestation d'intérêts, les dossiers de candidature doivent comporter :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée et cachetée ;
- Le Curriculum Vitae signé par le consultant et la copie du diplôme est exigé ;
- Les preuves de l'expérience du consultant relatives à l'exécution de missions similaires en géodésie ou la mise en place et la gestion de réseaux géodésiques (Les expériences seront justifiées par les attestations de bonne exécution ou fiche projet ou certificat de service fait).

Le candidat sélectionné sera celui qui présente les meilleures qualifications et expériences et sera invité plus tard à proposer une offre technique et financière.

7. Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) conformément au Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), du 1er juillet 2016, révisé en novembre 2017, en juillet 2018 et novembre 2020.

Les candidats doivent être exempts de tout risque de conflits d'intérêt au regard des dispositions de l'article 3.17.d. et 3.23.d de ce Règlement, à savoir :

- article 3.17.d : « Les Consultants (y compris les experts, le personnel et

¹ https://docs.centipede.fr/docs/centipede/2_RTK.html

les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

- i. de la préparation des Termes de référence de la mission ;
- ii. du processus de sélection pour le contrat ; ou
- iii. de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat. »
- article 3.13.d : « Au cas par cas, la Banque peut accepter d'engager des responsables d'administrations publiques et des fonctionnaires du pays de l'Emprunteur dans le cadre de contrats de Consultants dans ledit pays, soit individuellement soit comme membre de l'équipe d'experts proposée par un cabinet de consultants, uniquement lorsque :
- i. leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ;
- ii. leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et
- iii. leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

Nota Bene :

a. **QUITUS ANRMP**

- Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non-redevance délivré par l'ANRMP en est une preuve ».

En cas de non-production du quitus de non-redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ANRMP qu'il était à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués. **Toutes entreprises peuvent obtenir le quitus en ligne en accédant au site www.anrmp.ci.**

- 8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires relatives à la mission à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

De 8 à 12 heures et de 14 à 16 heures 30 minutes ou en faisant une demande par e-mail à l'adresse wacaresip@gmail.com.

- 9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé comprenant six (6) exemplaires dont un original, tous placés dans une même enveloppe et portant clairement la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant (cabinet) pour l'élaboration du projet de décret fixant la liste des espaces et milieux à préserver de la zone côtière et les règles qui leur sont applicables**» le 18 août 2023 à 10 heures GMT à l'adresse ci-dessous. L'ouverture publique des plis ayant lieu le même jour à 10 heures 30 minutes GMT.

Le soumissionnaire aura l'option de soumettre son offre par voie électronique.

Si les Soumissionnaires peuvent soumettre leurs offres par voie électronique, la procédure de soumission est la suivante :

la remise par voie électronique est autorisée uniquement à l'adresse mail suivante : wacaresip@gmail.com contre accusé de réception du client ;

L'accès au contenu des offres doit se faire avec un mot de passe ou code de sécurité. Ce mot de passe ne doit être envoyé que trente minutes de temps après l'heure limite de dépôt des offres indiquée dans l'avis de manifestation d'intérêt ;

Tous les documents transmis par voie électronique doivent être dans un format non modifiable.

L'adresse de dépôt et d'ouverture des offres est la suivante : **Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest Africaines (WACA) sis à Cocody Angré 8ème Tranche, Cité Elite 2, Tél : (225) 05 01 09 88 28.** Toute manifestation d'intérêt devra être enregistrée sur la fiche de réception des dossiers de candidatures disponible à la Cellule des Passations de Marché du projet WACA.

Nota bene : les candidats intéressés sont invités à consulter les termes de référence détaillés au siège du projet WACA-Resip

SNPECISOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRESSE
ET D'ÉDITION DE CÔTE D'IVOIRE**PRESSE****Fraternité Matin****Premier quotidien**
d'informations générales

Adjamé Indenié – Boulevard du Général de Gaulle



27 20 30 60 00

Expérience et référence depuis 1964